

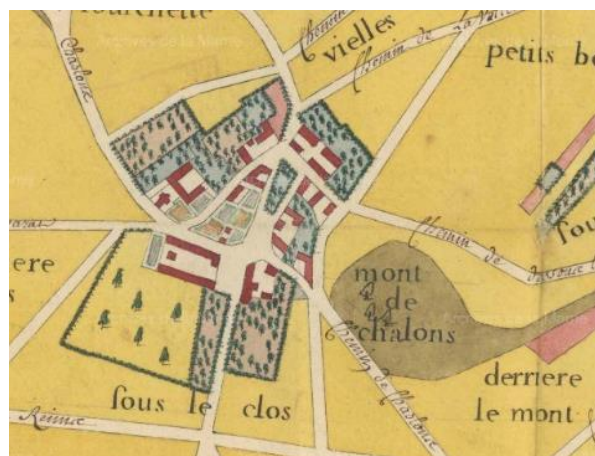
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU
PATRIMOINE DE CHALONS-SUR-VESLE ET DE CHENAY

AVAP

Futur SPR



Plan de Chenay 1780 – A.D. Marne



Plan de Châlons sur Vesle 1762

Approuvé par délibération du conseil
communautaire du 27/06/2024

Pour le Président,
Le conseiller communautaire délégué
Pierre LHOTTE

1 - Diagnostic des patrimoines

Mai 2024

APPROBATION

Sommaire

Diagnostic des patrimoines

- 1 - Histoirepage 1 à 53
- 2 - Patrimoine urbain et paysager..... page 54 à 87
- 3 - Patrimoine architectural.....page 88 à 125

Étude pour la création d'une Aire de mise en Valeur de
l'Architecture et du Patrimoine

AVAP



Plan de Chenay 1780.



Plan de Châlons-sur-Vesle 1762.

Diagnostic 1 – Historique



ALGLAVE ARCHITECTURE

21, rue des Huguenots
51200 - EPERNAY
Téléphone : 06 28 33 75 57
chantal.alglave@neuf.fr

GRAPHEIN PATRIMONIA

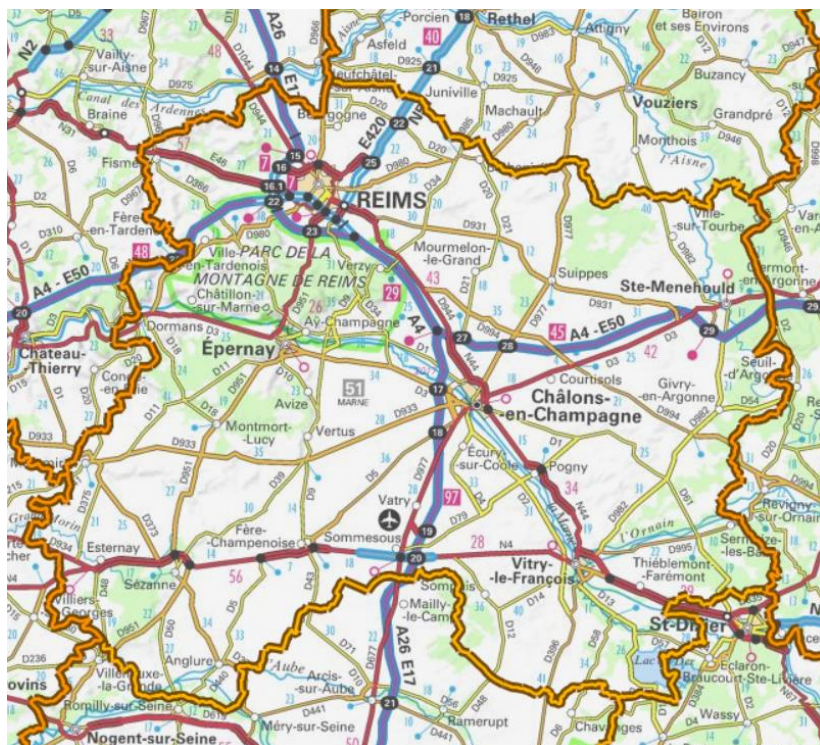
52, rue Maurice Girard
10300 - SAINTE-SAVINE
Téléphone : 06 62 47 34 98
contact@grapheinpatrimonia.fr

Table des matières.

I. LE SITE	2
1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE	2
2. GEOLOGIE ET MINERALOGIE	3
3. TOPOGRAPHIE.....	5
II. L’HISTOIRE ET LE DEVELOPPEMENT DES DEUX COMMUNES	7
1. BOURGS D’ORIGINE GALLO-ROMAINE	7
Châlons-sur-Vesle	7
Chenay.....	9
2. DE LA FONDATION DES PAROISSES AUX PERIODES DE GUERRE ET D’INSTABILITE ECONOMIQUE DU MOYEN-AGE JUSQU’AU XVI ^E SIECLE	9
3. LES CONSTRUCTIONS DU MOYEN-AGE : ARCHITECTURE RELIGIEUSE	12
Châlons-sur-Vesle	12
Chenay.....	13
4. LES XVII ^E ET XVIII ^E SIECLES : RETOUR A LA PROSPERITE ECONOMIQUE SOUS TUTELLE ECCLESIASTIQUE	14
a. Les conséquences de la Fronde au XVII ^e siècle	14
b. Politique de défrichements et de mise en culture des terres au XVIII ^e siècle.....	16
5. XIX ^E SIECLE : SIECLE DE TRANSFORMATION DES COMMUNES RURALES	20
a. Les communes de Chenay et Châlons-sur-Vesle ruinées par les guerres napoléoniennes	20
b. Mise en place d’une politique d’aménagement et de développement des communes vers 1850 : réseaux et infrastructures.....	23
Chenay. Modification du plan d’alignement (septembre 1854)	23
Châlons-sur-Vesle. Modification du plan d’alignement (janvier 1856 modifié en 1877).....	24
c. La ligne de chemin de fer Reims – Fismes (1859-1862) : un enjeu économique pour la vallée de la Vesle	26
d. L’impact de la guerre de 1870-1871 : Le réduit de Chenay dans le système défensif Seré de Rivières construit entre 1880 et 1884.....	29
e. Les aménagements communaux à partir du milieu du XIX ^e siècle.....	32
Chenay.....	32
Châlons-sur-Vesle	34
f. Les commerces de proximité (les maisons à succursales multiples, les restaurants, buvettes, boucheries-charcuteries et épiceries) : structures de sociabilité villageoise à Chenay.....	35
6. L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES ACTIVITES INDUSTRIELLES AU XIX ^E SIECLE	36
a. Le moulin de Compensé et la Vesle	36
b. L’originalité des marais du tertiaire de la Région de Reims : les tourbières, les marais du Vivier à Chenay ...	37
c. L’exploitation de la craie.....	40
d. La sablière de Châlons-sur-Vesle	41
e. La viticulture	41
f. L’agriculture	43
7. XX ^E SIECLE : ENTRE DESTRUCTIONS ET RECONSTRUCTIONS	44
a. La Première Guerre Mondiale : la région rémoise vaste champ de bataille.....	44
b. Les lieux de mémoire et les monuments aux morts.....	46
Châlons-sur-Vesle	47
Chenay.....	47
c. Bilan des destructions.....	48
d. L’Après-guerre : période de reconstruction	51
Chenay.....	51
Châlons-sur-Vesle	54

I. Le site

1. La situation géographique



Carte du département de la Marne (échelle 1 : 1091 521) © Géoportail.

Le département de la Marne n'est que le quart à présent de l'ancienne province de Champagne et de Brie. Il possède de nombreuses infrastructures qui lui permettent de faire partie d'un vaste réseau de villes :

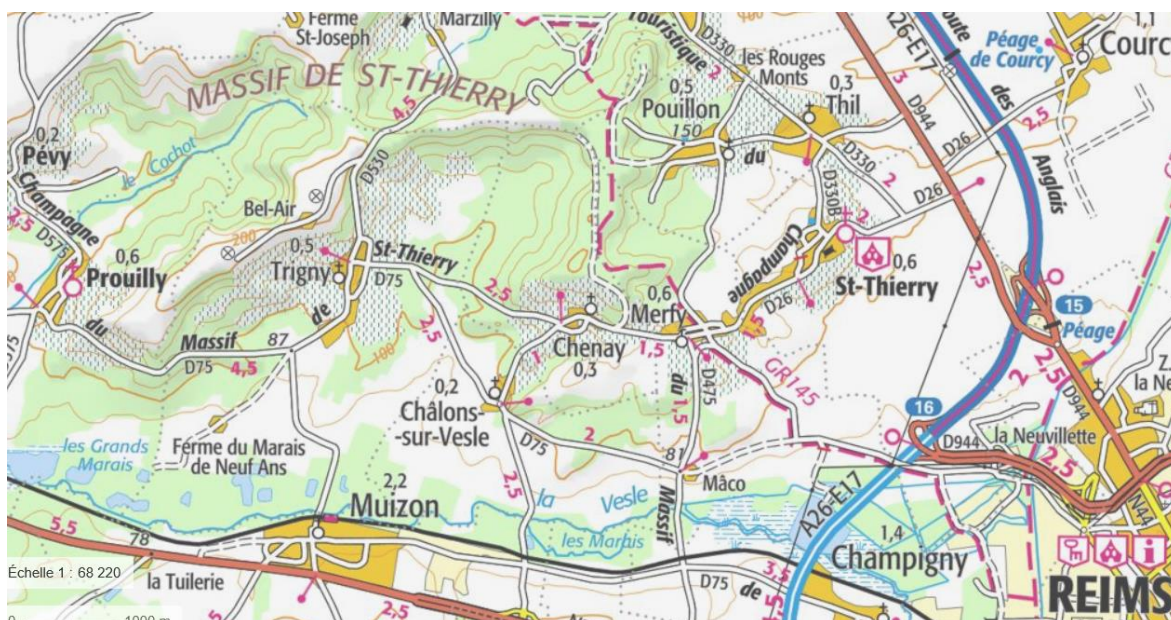
- plusieurs autoroutes : l'autoroute A4 (Paris à Strasbourg par Reims, Châlons-en-Champagne et Metz) ; l'autoroute A26 (Calais à Troyes par Saint-Quentin, Reims et Châlons-en-Champagne) ; l'autoroute A34 (Reims à Charleville-Mézières).
- le TGV Est (Paris-Strasbourg).
- le réseau ferré du TER.
- l'aéroport de Vatry.
- par un canal.

Châlons-sur-Vesle et Chenay se situent dans le massif de Saint-Thierry à environ 12 km de Reims, chef-lieu d'arrondissement et sous-préfecture. De ce point de vue, on découvre un vaste panorama dont l'horizon est limité par le Mont de Berru, la Montagne de Reims et les collines de la rive gauche de la Vesle jusqu'à Jonchery-sur-Vesle.

Le village de Chenay est bâti en pente sur les coteaux du massif de Saint-Thierry (mont élevé de 189 m) emplantés de bois de chênes. Son territoire a la forme d'un croissant qui abritait une carrière de grès bâtard, une de grès franc et une de pierres blanches à bâtir ouverte en 1761. Son sous-sol est riche de terre sulfureuse pour les vignes, de la pierre de chaux et de la tourbe. La fontaine de Bec-Huzon, près de la limite d'Hermonville, ne tarit jamais. Elle alimentait autrefois l'étang de Trigny.

Le village de Châlons-sur-Vesle est situé sur un plateau sablonneux du massif de Saint-Thierry (à 98 m d'altitude). Il est bâti à la base de ce mont. Son territoire est arrosé par le ruisseau de Chenay et possède de nombreux puits. En contrebas à 1 km coule la rivière de la Vesle. Châlons-sur-Vesle est bordé au Nord par un coteau appelé le Mont-Chenois et au Nord-est par une colline connue sous le nom de Mont de Châlons.

La commune est à 2 km environ de la station de Muizon, la ligne de chemin de fer de Reims à Paris par La Ferté-Millon.



Carte IGN. (échelle 1 : 68 220) © Géoportail.

Toponymie :

Châlons-sur-Vesle a la même origine que Châlons (Duro-Cathalaunum) : catallum, de cata = château et Laun ou Laon = plaine. Châtaunum (avec un ch dur) est une sorte de drap peint fort recherché autrefois fabriqué à Châlons-en-Champagne.

Chenay comme Chigny, Gigny, Montchenot sont des cités qui ont ou ont eu des chênes, des bois de chêne (chesneia).

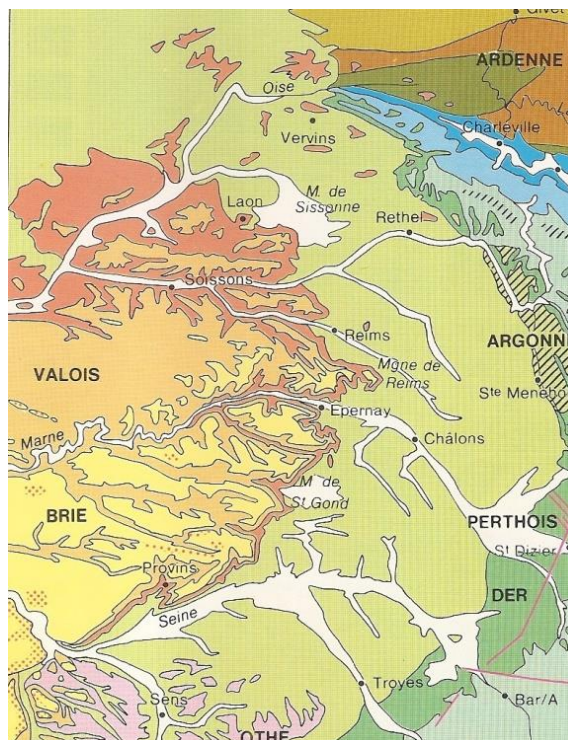
2. Géologie et minéralogie

Le département de la Marne appartient à deux des grandes divisions, les terrains tertiaires formés de calcaire grossier (partie Nord-ouest) et secondaires composés de craie blanche (partie Sud-est). Toutes ces formations sont recouvertes surtout dans le bassin de la Marne par un banc assez puissant de grève ou terrain d'alluvion, qui renferme quelques restes organiques marins.

Le sol présente dans la direction du Nord au Sud, trois zones bien distinctes : au centre, s'étend un large banc de craie légèrement ondulé d'une superficie de 406 000 ha, environ la moitié de celle du département ; à l'Est et à l'Ouest, courent, en longs plateaux, des collines dont les pentes forment des vallées¹.

¹ Auguste-Maurice Poinson, *Géographie de la Marne*, Châlons, 1869, p. 15.

Les deux communes sont comprises dans le bassin de Paris. Leur territoire presque tout entier est assis sur un sous-sol calcaire cependant vers le Nord le sous-sol est sablonneux. Les sables du sous-sol de Châlons-sur-Vesle sont recherchés dans la contrée pour la confection des mortiers de chaux et la fabrication des briques. Les usines de Champigny viennent s'approvisionner à Châlons-sur-Vesle.



Guides géologiques régionaux, Lorraine Champagne (dir. Ch. Pomerol), éd. Masson, 1979, p.170.

1. talus de la Cuesta d'Ile de France.
2. surface structurale des calcaires lutétiens.
3. surface structurale des meulières de Brie.

Brunet, Roger, *Atlas et géographie de la France Moderne*, Champagne, Pays de Meuse Basse Bourgogne, éd. Flammarion, 1981.

Le département de la Marne offre des minéraux et des roches d'une grande utilité : des pierres de diverses espèces pour les constructions, des lignites et des marnes fertilisantes pour l'agriculture, des sables, des argiles pour la fabrication de poterie, briques, tuiles et même pour le verre et la porcelaine. Les calcaires peuvent être transformés en chaux grasse et chaux maigre ou hydraulique.

Il y a sur le territoire de Chenay une source d'eau minérale ferrugineuse et froide (dite des Bondes) qui se distingue par ses propriétés médicales. Il en existe une vingtaine dans la Marne (Dormans, Rilly-la-Montagne, Ambonnay, Hermonville...)



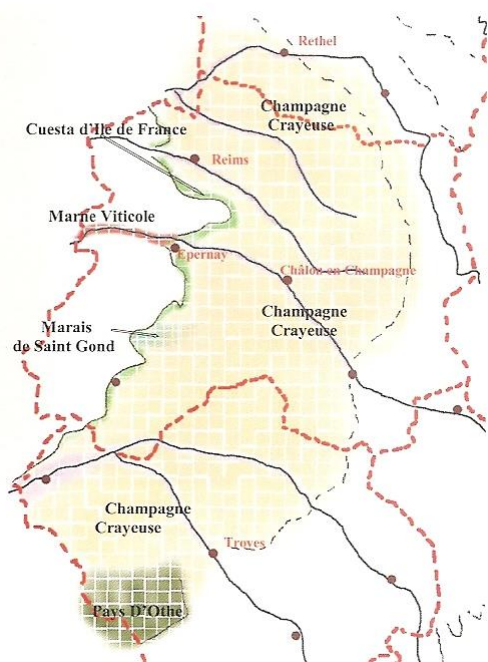
Chenay/ carte postale ancienne © Mairie de Chenay.



5 place de la source ferrugineuse (2017)

3. Topographie

La Champagne centrale couvre le tiers du territoire régional et s'organise autour du grand paysage de Champagne Crayeuse. Le paysage agricole contemporain s'arrête à l'Ouest sur la Cuesta d'Île-de-France, support du vignoble champenois. La Cuesta est scindée par la Marne viticole qui, par le relief de ses coteaux, prolonge vers l'Est la zone de production du champagne. Le paysage de Champagne Crayeuse a été le plus souvent un paysage ouvert.



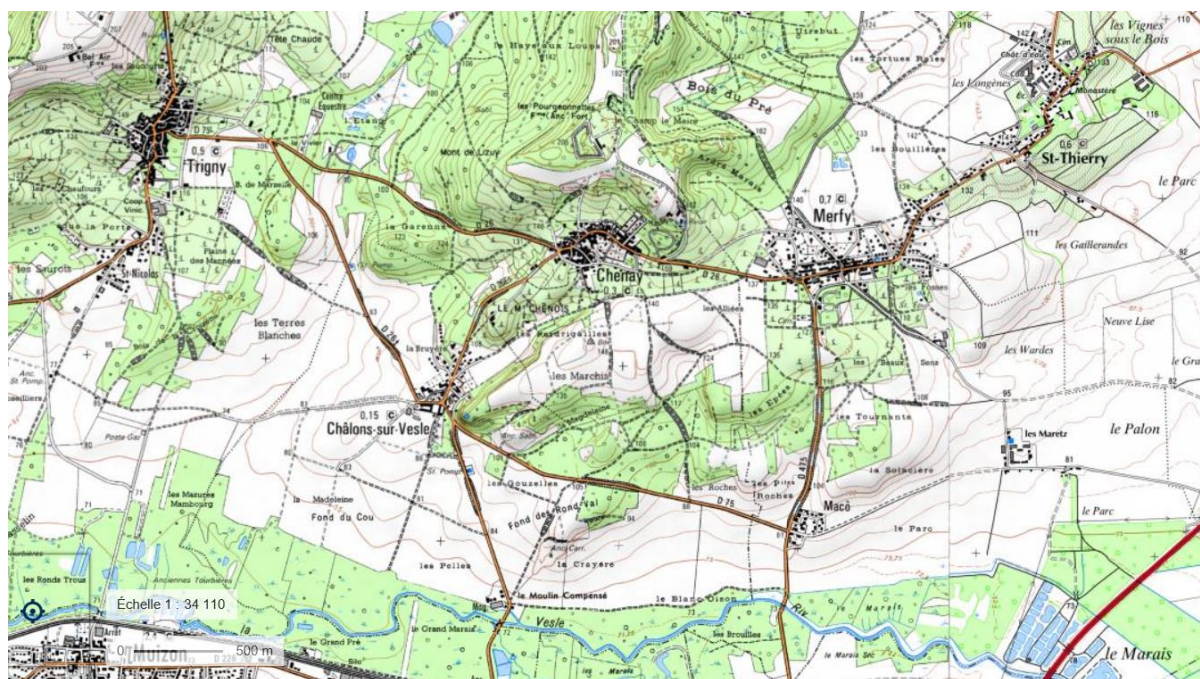
Le caractère de son sol et le climat régional ont naturellement amené le développement de steppes herbeuses buissonnantes appelées Savarts. À l'ouest de la plaine crayeuse, l'horizon apparaît barré par la Cuesta d'Île-de-France qui forme une ligne sinueuse de coteaux couronnés de bois (sapins, bouleaux, charmilles et aunes). La Cuesta d'Île-de-France constitue la limite occidentale de la Champagne Centrale qu'elle domine par une dénivellée souvent supérieure à 100 mètres. La Cuesta est interrompue par la vallée de la Marne délimitée par les larges coteaux des plateaux de la Brie et du Tardenois. Ces coteaux, orientés vers l'Est et situés à la frange Nord de la zone de culture de la vigne supportent le vignoble champenois.

Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne, éd. Châlons-en-Champagne, 2001, p.11.

Parallèlement à la Marne, court, par le milieu de l'arrondissement de Reims, la Vesle, affluent de l'Aisne, qui prend sa source sur le territoire de Somme-Vesle, dans l'arrondissement de Châlons, canton de Marson. Elle reçoit au-dessous de Vadenay, la Noblette, illustrée par la défaite d'Attila et baigne les villes de Reims et de Fismes. La Vesle parcourt 92 km dans le département de la Marne².

² Auguste-Maurice Poinson, *Géographie de la Marne*, Châlons, 1869, p. 17.

La culture viticole trouve ses origines à l'époque gallo-romaine entre les III^e et V^e siècles. Au travers des siècles, ce vignoble n'a jamais cessé de se développer tout en faisant évoluer la qualité de ses productions. Au XI^e siècle la vigne est essentiellement située sur les coteaux de la vallée de la Marne et de la Montagne de Reims. On parle alors des vins de la rivière et des vins de la montagne. Ainsi le paysage de la Cuesta d'Île-de-France et de la vallée de la Marne est depuis longtemps largement marqué par le vignoble. La région accidentée de l'Ouest, sur les pentes orientales de laquelle s'étagent de riches vignobles, est formée par la Montagne de Saint-Thierry, au Nord de la Vesle. Le point le plus élevé de ce massif, à l'Est de Bouvancourt, culmine à 218 mètres d'altitude. La dernière mutation paysagère de ce secteur date du début du XX^e siècle. Elle est due à l'évolution des façons culturales.



Carte topographique IGN (échelle 1 : 34 110) © Géoportail.

II. L'histoire et le développement des deux communes

1. Bourgs d'origine gallo-romaine

Châlons-sur-Vesle

Châlons-sur-Vesle a des origines gallo-romaines. Des études sur le peuplement des cantons de Fismes et de Ville-en-Tardenois ont démontré que c'était une zone d'influence de Reims et de Soissons. Elle était peuplée de façon continue depuis au moins l'époque gallo-romaine. De nombreuses monographies ont été publiées et certaines fouilles remontent au milieu du XIXe siècle, comme c'est le cas à Châlons-sur-Vesle.

Plusieurs objets ont été retrouvés sur le territoire de la commune et témoignent de la présence d'une population gallo-romaine et de leurs activités économiques.



Fig. 7 : Carte de répartition des habitats gallo-romains dans la Marne (d'après la revue Gallia).

- | | |
|-------------------------------------|----------------------------|
| 1. Arcis-le-Ponsard | 23. Jâlons-les-Vignes |
| 2. Athis | 24. Jonchery-sur-Suippe |
| 3. Aulnay-sur-Marne | 25. Luvigny |
| 4. Aube | 26. La Cheppe |
| 5. Baconnes | 27. La Veuve |
| 6. Bisseuil | 28. L'Épine |
| 7. Bouleuse | 29. Livry-Louveyer |
| 8. Boult-sur-Suippe | 30. Mareuil-sur-Ay |
| 9. Bouy | 31. Mourmelon-le-Petit |
| 10. Châlons-sur-Marne, Mont Bernard | 32. Saint-Germain-la-Ville |
| 11. Châlons-sur-Vesle | 33. Saint-Hilaire-le-Grand |
| 12. Châtillon-sur-Marne | 34. Saint-Memmie |
| 13. Compertrix | 35. Sept-Saulx |
| 14. Condé-sur-Marne | 36. Sommezy |
| 15. Courmelois | 37. Somme-Suippe |
| 16. Dampierre-au-Temple | 38. Trépaill |
| 17. Dommarin-sous-Hans | 39. Vadenay |
| 18. Écrommes | 40. Verzenay |
| 19. Fontaine-sur-Coolé | 41. Verzy |
| 20. Les Grandes Loges | 42. Vésigneul-sur-Marne |
| 21. Fignicourt | 43. Vaux |
| 22. Hans | |

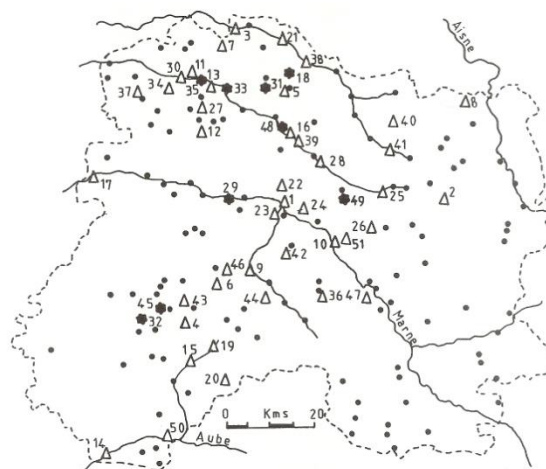


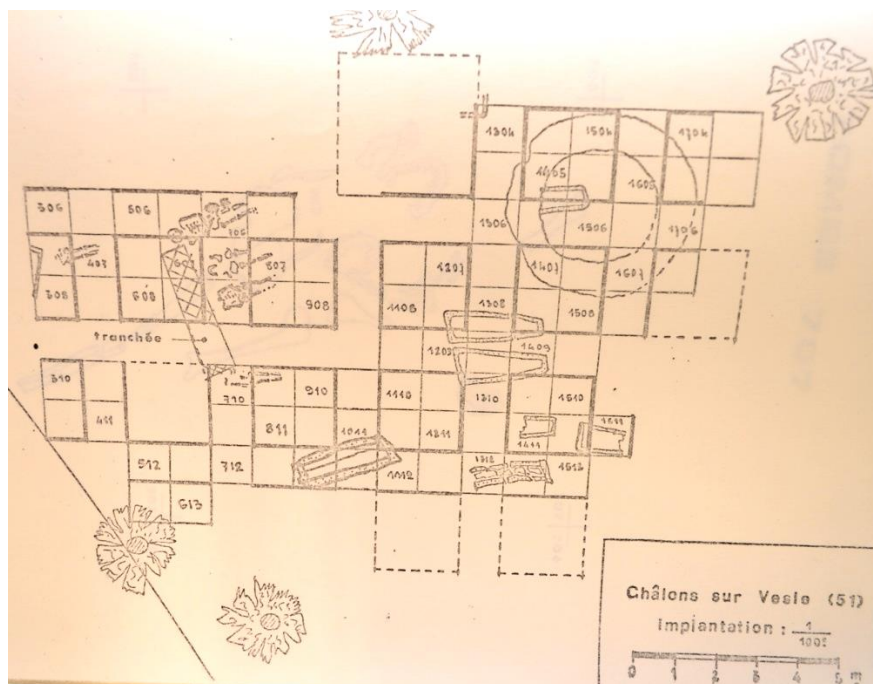
Fig. 1 : L'utilisation funéraire du plâtre dans les nécropoles de la Marne.

- | | |
|---|---|
| 13 - CHAMPIGNY-SUR-VESLE : "Le Mont Saint-Pierre" | 33 - REIMS : "Place de la République" (près de la Porte Mers) |
| 16 - ÉPOYE : "Le Tumois de la Croix Pagnot" | 45 - VILLEVENARD : "Les Ronces" |
| 29 - MAREUIL-SUR-AY : "Le Chemant" | 48 - WEZ : (lieu inconnu) |
| 31 - NOGENT-L'ABBESSE : "Le Thomois" | 49 - DAMPIERRE-AU-TEMPLE : "Le Marrot" |
| 32 - OYES : "A 800 m de l'abbaye de Saint-Gond" | |

L'Archéologie en Champagne-Ardenne 1960-1990 in *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, T.85, n°4, 1992, p. 233, p. 239.

On a découvert en 1840 sur le Mont-de-Châlons au Nord-est du village de Châlons de nombreuses tombes, des caissons en dalles de pierres et des sarcophages en pierre de forme trapézoïdale, des sarcophages de plâtre et des sépultures en terre franche datés du XIIIe siècle. Il s'agit d'un cimetière, une nécropole gallo-romaine ou mérovingienne dans lequel on a retrouvé de nombreux objets lors d'une campagne de fouille organisée par une Société d'antiquaires en 1874 (dents de requins, haches d'armes en pierre de silex, restes de mosaïque). Le chemin qui aboutit au Mont-de-Châlons est appelé Voie-des-Corps et se dirige vers Neufchâtel. Les Romains enterraient leurs morts à cet endroit car il y avait une colonie romaine qui résidait à peine à un kilomètre du Mont-de-Châlons (découverte faite en 1821 d'un vase rempli de monnaies datées entre 193 et 338 AP.JC. et d'objets antiques). De ce Mont on extrayait du sable nécessaire pour la construction de maisons ou pour l'entretien des chemins.

Ce site a été redécouvert en 1963-1964 lors de la construction d'un réservoir d'eau potable destiné à l'alimentation du village³. Par suite de fouilles clandestines, les membres du Groupe d'Etudes Archéologiques de Champagne-Ardenne ont prospecté une zone d'environ 140 m² de 1972 à 1976. Des objets ont été découverts : fragment de couteau, boucles de plaque-boucle en fer, perles, anneau-bague, bague-clé en bronze, fibules à crochets et une cinquantaine de monnaies romaines allant de Claude II le Gothique à Arcadius (2^{ème} moitié du III^e siècle au début du Ve siècle), des vases carénés en terre et de nombreux tessons. Ce cimetière a été occupé aux VI^e et VII^e siècles. Les ossements ont été étudiés et appartiennent à une population autochtone, d'une stature moyenne de 1,67 m.



Bulletin de liaison du groupe d'études archéologiques, Champagne-Ardenne, mai 1976.

Il semblerait que des occupations préhistoriques aient précédé la nécropole gallo-franque du Mont-de-Châlons. Il est possible que ce site ait servi temporairement de lieu de campement à des chasseurs du mésolithique mais rien n'empêche de supposer que d'autres occupations pourraient bien se révéler par la suite : édifice gallo-romain, nécropole gallo-franque, récupération d'armes au Moyen-Age, antiquaires et plantations de sapins au XIX^e siècle, poilus de 1918, travaux de génie civil en 1960, fouilles clandestines de 1970.

Au Nord du village, vers Chenay, on a découvert un autre cimetière de cercueils en bois et de petits débris de vases gallo-romains qui proviendraient d'un four à poterie dont on a retrouvé la trace en 1858 lors de la construction du chemin vicinal de Châlons à Chenay.

D'autres vestiges de fondations ont été découverts au Nord-Ouest et à l'Ouest du territoire de Châlons. Le village de Châlons n'est qu'une reconstruction partielle établie sur les ruines qui sont restées après les invasions romaines. Châlons était un centre important à l'époque gallo-romaine et s'est contracté au moment des invasions barbares. On a émis l'hypothèse que l'église a été construite sur les fondations d'un temple dédié à Jupiter car le terrain voisin est appelé place de Jupin. Et sur cette place on a découvert en 1812 un autel druidique.

³ L'Archéologie en Champagne-Ardenne 1960-1990 in *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, T.85, n°4, 1992, p. 233, p. 248.

Au centre du village il y avait un dolmen appelé « Pierre du Par », place où les baillis rendaient la justice. Mais ce denier a été brisé par un jardinier du pays en 1858⁴.

Enfin au lieu-dit appelé le Camp à Châlons-sur-Vesle, on a découvert les contours d'un camp entouré de fossés où des ossements humains ont été exhumés.

Au Moyen-Age, la paroisse de Châlons-sur-Vesle appartient à l'abbaye de Saint-Thierry qui est seigneur des lieux. Châlons passe ensuite dans les mains des Normands de 882 à 922, puis redevient la propriété des religieux de Saint-Thierry suivant une charte du roi Charles III datée du 30 mai 922. Le bourg est pillé et saccagé par les Hongrois en 924. Les comtes de Roucy l'occupent avant de le redonner aux moines de Saint-Thierry en 963.

Chenay

L'histoire de la paroisse de Chenay aurait pu se confondre avec sa voisine (Châlons-sur-Vesle). Mais en 1274 à la suite d'une contestation entre les religieux de Saint-Remi et ceux de Saint-Thierry pour statuer sur la nature de sa juridiction, Chenay a été définitivement rattachée à celle de Saint-Remi. L'abbaye avait une vigne et ne voulait pas s'en défaire. En échange Saint-Thierry reçoit les possessions et les hommes de Thi⁵.

Il y a des vigneronns autour de Reims au Haut-Moyen-Age attestés par des textes du VIII^e ou IX^e siècle comme le testament de saint Remi par exemple. Il y a dès le XIII^e siècle des foires aux vins à Châlons ou à Reims.

2. De la fondation des paroisses aux périodes de guerre et d'instabilité économique du Moyen-Age jusqu'au XVI^e siècle

Le roi Lothaire accorde aux religieux de Saint-Thierry de nouvelles concessions de terres et des privilèges. Il ordonne que leurs biens perdus avant les invasions et les guerres leur soient restitués. Les corps de saint Thierry et Théodulphe sont ramenés dans l'église de l'abbaye. En 1008, Le Pape Jean XXIII adresse à l'abbaye une bulle authentique de confirmation des possessions.

C'est au début du XII^e siècle que Chenay et Châlons sont érigés en paroisses et fondent leurs églises.

A partir du XII^e siècle, l'abbaye rachète aux divers seigneurs de Châlons tous leurs titres, droits et privilèges seigneuriaux, biens fonciers et revenus. La bulle papale d'Eugène III (1147-1148) confirme la propriété de tous les biens situés sur le territoire de Châlons à Trigny et est reconduite par la bulle du pape Adrien IV (1156) à savoir : « *la mense, exempte de tout droit seigneurial, du village de Trigny ou Marzelle, la justice, le ban, la vicomté, tant dans le village que dehors, excepté pourtant la terre appelée Manu Firma, et de plus le four banal, dans tout le pays, avec la dixme tout entière, et cela aussi pour quelques terres qui, bien que situées sur le territoire de Chenay, appartiennent à Trigny ; la dixme toute entière du village* »

⁴ Maussenet, E. « Recherches statistiques et historiques sur le village de Châlons-sur-Vesle », *Mémoire de la Société d'Agriculture de la Marne*, 1897, p. 231. Cf. p. 30. Révision générale du plan primitif dressé par Monsieur Chabanel en 1855 et approuvé le 4 janvier 1856.

⁵ Gaston Robert, « L'abbaye de Saint-Thierry et les communautés populaires au Moyen-Age », [sl], *Travaux de l'Académie de Reims*, 142^e vol, 1927-1928, p. 90. Cartulaire de Saint-Thierry, folio 308.

de Châlons, qui est de la paroisse de Trigny ; quatre moulins sur la Vesle, appelés de Maschot, de Puizon, Compensé, Mascelin, et les marais y aboutissants pour l'herbe desquels les habitants de Châlons font la corvée pour Saint-Thierry ; enfin l'église de Trigny »⁶.

Ainsi vers 1180, l'abbé Héribert achète à Guido, fils de Gillon tout ce que celui-ci possède sur le territoire de Châlons-sur-Vesle.

A la fin du XIIIe siècle (1284), l'abbaye possède tous les biens situés sur le territoire de Châlons.



Les deux bourgs ont subi toutes sortes d'exactions pendant la guerre de Cent Ans. Edouard III et ses armées sont venus faire le siège de Reims et une partie de ses troupes commandées par le comte de Richemont et de Morenton s'est installée à l'abbaye de Saint-Thierry. Ils se sont ravitaillés dans les environs de Chenay et Châlons-sur-Vesle alors réputés fertiles. Le siège est levé le 11 janvier 1360.

Daniel Pellus, *Reims 1000 – 1600*, Fradet, 2007, p.56. BNF, ms 2643, f°253. Siège de Reims par Edouard III.

Mais les hostilités reprennent de 1368 à 1380 sous le règne de Charles V. Les bourgs sont à nouveau la proie aux vols et pillages. Les terres sont laissées à l'abandon et en friche. Certains bourgeois de Reims et des forains n'ont pas hésité à les usurper et à s'installer sur le territoire de Saint-Thierry. Vers 1380, des moines reviennent s'établir à l'abbaye et consentent à l'amiable d'abandonner certaines terres aux usurpateurs.

En février 1522, d'après la déclaration des biens de l'abbaye, les religieux de Saint-Thierry sont rentrés dans la possession de tous leurs biens acquis et reconnus par le roi Philippe IV en 1292⁷. A la fin du XVe et au début du XVIe siècle, ils avaient reconquis leurs propriétés perdues.

La prospérité va faire place à nouveau à une période de guerre. Après le massacre de Wassy en 1562, la guerre civile entre Huguenots et Catholiques amène le désordre et des massacres. Le prince de Condé (parti des Huguenots) et ses troupes ravagent la Champagne et surtout les abbayes dont celle de Saint-Thierry qui est incendiée. Pour faire face aux conséquences des

⁶ Abbé Genet, « *Histoire de Trigny* », *Travaux de l'Académie de Reims*, 48^{ème} volume, 1867-1868, n°3 et 4, p. 43. L'abbaye va acquérir la terre de Manu Firma (Trigny) de l'abbaye de Saint-Jean-de Laon vers 1164.

⁷ Archives de l'archevêché. Acte dressé par P. Villain en 1778.

pillages, elle est contrainte de vendre les moulins de Mascelin et de Puizon en 1560 et une partie des cens en 1576⁸.

Les vendanges de l'année 1579 ont été mauvaises si l'on en croit les *Mémoires* écrits par Jean Pussot entre 1568 et 1625 : « *Cette année fut fort humide et n'étaient les vins et les blés guère bons, pour l'humidité de la moisson et temps après. Toutefois y avait beaucoup de raisins aux vignes, mais ne purent murir, qui fut cause que le vin n'était pas bon et valait la queue du vin vieil à la vendange* »⁹. Les vendanges ont même été hâtées en 1589 : « *Ne fut que bien peu de vin que on estimait vendanger, pour l'affluence des ennemis. Mais on diligenta de sorte qu'on vendangea plus tôt que de coutume, qui fut cause que les vins furent âpres et verts, comme ont dit ordinairement, et recueillis avec grand frais et chéresse pour les causes que dessus* »¹⁰.

Tout au long du XVI^e siècle, les établissements ecclésiastiques mettent en fermage leurs biens. Ce sont désormais des fermiers qui gèrent les domaines et les propriétés des abbayes. Pourtant les religieux de l'abbaye Saint-Thierry ont tenté de récupérer leurs biens une première fois le 18 août 1626. Mais une ordonnance royale met fin à la procédure et le sieur Pierre Beguin obtient la jouissance de la seigneurie de Châlons, le moulin de Compensé mais en contrepartie abandonne aux religieux la cense, maisons, terres et clos de vignes. En 1643, ils présentent une seconde fois une requête au pouvoir souverain pour reprendre la cense de Châlons mais en vain. Les religieux de l'abbaye continuent à gérer les biens de Châlons et d'affermier leurs propriétés jusqu'à la Révolution française.

⁸ Maussenet, E. « Recherches statistiques et historiques sur le village de Châlons-sur-Vesle », *Mémoire de la Société d'Agriculture de la Marne*, 1897, p. 259. Acte de vente des moulins daté du 26 février 1569.

⁹ Daniel Pellus, *Reims 1000 – 1600*, Fradet, 2007, p. 118.

¹⁰ *Ibid*, p. 119.

3. Les constructions du Moyen-Age : architecture religieuse

Châlons-sur-Vesle



Eglise, vue d'ensemble (2017)



Châlons-sur-Vesle. Eglise. Dessin de Charles-Joseph Mohen. XIXe siècle © Médiathèque de Châlons-en-Champagne.

Sous le vocable de Sainte Marie-Madeleine.

Elle se situe à l'extrémité Nord du village au milieu du cimetière.

Edifiée aux XIIe-XIIIe siècles en forme de croix latine.

Nef sans bas-côté plafonnée sans voûtes, percée de deux fenêtres latérales, chœur voûté, transept flanqué de deux contreforts, chevet de forme mi-hexagonale éclairé par deux fenêtres latérales et sacristie au Sud. Clocher et toiture à deux pans.

Selon un rapport de l'architecte le 30 août 1897, à l'origine la nef était plus longue et les bas-côtés ont aujourd'hui disparu. Le bras droit du transept et l'escalier ont été reconstruits plus simplement. Une nouvelle façade plus solide mais sans caractère a été édifiée. Le clocher dont la structure n'a guère changé a subi néanmoins quelques modifications de détail. Il regrette la nouvelle disposition des fenêtres de la nef et le manque d'harmonie entre le portail moderne et la nef¹¹.

1643 = restauration complète de la chapelle de la Sainte Vierge par le curé Ichemin (inscription sur la clef de voûte de la chapelle « M. Ichemin curé de Trigny et Châlons-sur-Vesle, 1643)

1843 = reconstruction du portail.

En 1816, l'église succursale de Châlons annexée à celle de Chenay est désormais rattachée à l'église de Trigny.

En 1886, la municipalité souhaitait ériger l'église en chapelle communale mais la demande a été rejetée.

1898 = travaux de couverture et de zinguerie, travaux au plafond¹².

1922 = travaux de couverture, de charpente et de menuiserie (Cf. Châlons-sur-Vesle au XXe siècle).

¹¹ A.D.Marne.

¹² A.D.Marne. Registre des délibérations du conseil municipal, séance ordinaire du 11 février 1900. Devis des travaux dressé par Monsieur Thiérot, architecte diocésain à Reims.

Chenay



Façade occidentale de l'église (2017)



Chenay. Eglise. Dessin de Charles-Joseph Mohen. XIXe siècle © Médiathèque de Châlons-en-Champagne.

Sous le vocable de Saint-Nicolas.

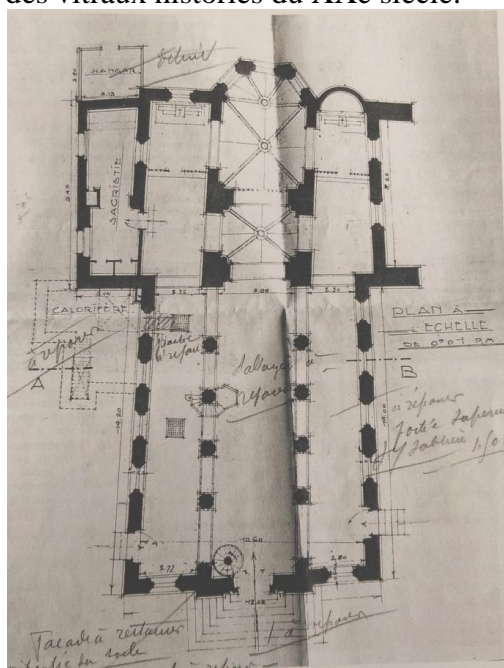
Église en pierre de taille. Façade occidentale datée de la fin du XVIIIe siècle (1772). Une seule toiture recouvre la nef et les collatéraux. Nef de cinq travées refaite au XVIIIe siècle couverte d'un plafond en plâtre comme les bas-côtés percés de quatre fenêtres rectangulaires. Abside saillante à trois pans, percée de grandes fenêtres ogivales. Croisée du transept du XIIe siècle voûté d'ogives. La chapelle, la sacristie et l'abside sont refaites en 1863 par l'architecte Alphonse Gosset. Une haute flèche octogonale en charpente ardoisée surmonte la croisée du transept. Il remplace le clocher à bâtière en pierre datée du XIIe siècle¹³.

Presque toutes les fenêtres sauf une portent des vitraux historiés du XXe siècle.

1862 = reconstruction du clocher.

28 mars 1880 = bénédiction du nouveau maître-autel offert par M. Charles Voisin, natif du pays. M. Boisseau maire de Chenay a fait don de trois verrières

1923 = travaux exécutés après la Guerre 14-18. (cf.ci-contre et Chenay au XXe siècle).



A.D.Marne. Plan de l'église de Chenay n°460 dressé par l'architecte Lesage

¹³ Un clocher à bâtière est un « clocher en forme de bât, c'est-à-dire dont le toit est à deux versants opposés, les deux autres côtés du bâtiment formant pignons » (dictionnaire Larousse 2013). Le terme fait son apparition à la fin du XIXe siècle. Ce type architectural est très répandu en Basse-Normandie et dans la Manche.

4. Les XVII^e et XVIII^e siècles : retour à la prospérité économique sous tutelle ecclésiastique

a. Les conséquences de la Fronde au XVII^e siècle

Ce n'est qu'au XVII^e siècle que la région rémoise se pacifie et se relève doucement du passage régulier des troupes et des gens de guerre. Les reprises économiques ont toujours été entrecoupées par des périodes de guerre plus ou moins longues qui ont entraîné l'arrêt du développement des paroisses. Les conditions de vie des habitants s'améliorent lentement au XVIII^e siècle malgré la persistance des épidémies et des disettes.

En 1641, l'abbé de Saint-Thierry recense bêtes et hommes sur le territoire. Les habitants sont des gens aisés « bien accommodés de la fortune ». Ils possèdent 200 bêtes à cornes, 900 bêtes blanches et 40 chevaux de labourage¹⁴. La baisse de la population à la fin du XVII^e siècle est la conséquence de la période de la Fronde. Il faudra attendre le début du XVIII^e siècle pour que la population augmente de nouveau.

Nb de feux	1629	1665	1690	1702	1704	1709	1720
Châlons	30	23	20	21	-	28	24
Chenay	62	61	78	75	-	90	75

Jacques Dupâquier, *Statistiques démographiques du bassin parisien 1636-1720*, Paris, Gauthier-Villars, 1977. Nombre de feux pour l'année :

1629 d'après le département des tailles de l'élection de Reims.
 1665 d'après le mémoire de 1665.
 1690 d'après le mémoire de 1690.
 1702 d'après les rôles de la taille de 1702 (des paroisses de A à L).
 1704 d'après les rôles de la taille de 1704 (des paroisses de M à W).
 1709 d'après le dénombrement du royaume.
 1720 d'après le nouveau dénombrement du royaume.

Sous la Fronde, l'archiduc Léopold gouverneur des Pays-Bas s'installe plusieurs fois avec ses troupes dans la région rémoise (1649, 1650, 1651) et réduit la contrée à la misère, à la famine, à la ruine et au pillage. En juin 1652, le duc de Lorraine, Charles IV envahit avec ses troupes de mercenaires (plus de 10 000 hommes) le pays rémois. Il établit son campement entre Reims et Fismes. Les paroisses sont incendiées et ses troupes ne quittent le pays qu'en janvier 1653 lorsque le roi Louis XIV fait arrêter le cardinal de Retz pour mettre fin aux hostilités. Les maisons sont des masures et plus des deux tiers des terres et des vignes sont en friche d'après le procès-verbal rédigé le 12 février 1654 par le curé Godin de Prouilly. L'épidémie de peste de 1658 a fini par creuser des vides.

La région rémoise se pacifie et les habitants des paroisses retrouvent le calme et la paix. Ils se concentrent d'abord à remettre en labour les terres dans la plaine et la vallée avant de cultiver. La misère règne encore et l'économie est catastrophique. Dans ses *Mémoires*, Edouard Coquault, raconte vers 1660 que « *les vignes qui sont la meilleure cote qui soit en France, ne valent plus rien. Car personne n'en veut, d'autant que le vin que l'on recueille ne vaut pas et ne se vend pas. Pour les petits vins, ce qu'ils coûtent à vendanger, entonner et charrier... Pour ce qui est de la richesse, ce ne sont pas les bourgeois qui possèdent les terres qui se rétablissent : au contraire, ils s'appauvrissent tous les jours et cela ne peut être autrement* ». Il rajoute que pour le commerce de laine « *plusieurs ouvriers, faute d'y gagner leur vie,*

¹⁴ Abbé Genet, « *Histoire de Trigny* », *Travaux de l'Académie de Reims*, 48^{ème} volume, 1867-1868, n°3 et, p. 92.

quittent le métier, se font manouvriers, ou retournent aux villages où la paix permet de vivre (ce qui est impossible en temps de guerre) et y travaillent à la terre selon leur pouvoir »¹⁵.

René Bourgeois avocat à Reims fait le même constat. La disette fait rage à Reims : « *pendant le mois d'avril (1661) les grains qui avaient été achetés à Châlons furent amenés et renfermés dans l'hôtel de ville pour être distribués dans la nécessité et pendant tous le mois il n'y eut pas beaucoup de grains sur les marchés »¹⁶.*

La disette menace de durer alors la ville décide en 1661 d'expulser hors de Reims les réfugiés des campagnes qui refusent de repartir dans leurs paroisses pour travailler la terre. Les 10, 12 et 13 août 1661, 500 d'entre eux sont expulsés de Reims.

L'accroissement de la population va impliquer la mise en culture de nouvelles terres et de vignes (les novales). Viennent s'installer une population d'artisans : des maîtres maçons, des charpentiers, des tonneliers, un maréchal, un boucher.

La prospérité économique est accompagnée de quelques constructions qui se développeront surtout au XVIII^e siècle :

- **1681** = construction d'une halle par l'abbé Saint-Remi à Chenay.
- **1685** = les pressoirs sont rendus banaux à Chenay.

Selon la statistique établie en 1691, Chenay compte 78 feux dont un laboureur. Le terroir est recouvert de vignes, peu de terres, des prés et des marais. Quant à Châlons-sur-Vesle, il y a 20 feux dont 8 laboureurs. Il s'agit surtout de terre à seigle de prés et de marais¹⁷.

D'après le mémoire de l'intendant Larcher (1698), « *la ville de Reims est située dans une plaine abondante en grains et environnée d'un circuit de petites montagnes à deux ou trois lieues où croissent ces vins fameux, les meilleurs de France et même « les meilleurs du monde dans les bonnes années » ; ces crus supérieurs « s'achètent fort cher pour Paris et pour les Pays-Bas ; les médiocres se débitent sur les frontières de la Meuse, et les moindres se consomment dans le pays [...] le principal et presque tout le seul commerce de la ville de Reims est en vins, et il n'y a guère d'officiers et de bons bourgeois qui n'aient des vignes. En outre, à Reims, on fabrique toutes sortes de petites étoffes de laine, mais cette industrie est en diminution »¹⁸.*

Par une bulle rédigée par le pape Innocent XII le 13 septembre 1696, la mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Thierry est rattachée à l'archevêché de Reims en compensation du démembrement du siège de Reims lors de l'érection des archevêchés de Cambrai et de Malines. Ce brevet va supprimer le titre de seigneur abbé de Saint-Thierry¹⁹. C'est l'archevêque de Reims qui devient seigneur de Châlons-sur-Vesle. Puis dans un second temps en 1777, la mense conventuelle de Saint-Thierry est réunie à l'archevêché de Reims. Les tensions ne manqueront pas entre les religieux et l'archevêque durant tout le XVIII^e siècle pour savoir qui va payer les travaux des églises ou à qui appartiennent des biens immobiliers.

¹⁵ Daniel Pellus, *Reims 1600 – 1800*, Fradet, 2007, p. 37.

¹⁶ *Ibid.*, p. 38.

¹⁷ A.D.Marne. Etat au point de vue de l'agriculture contenant les nomenclatures des paroisses, les noms de leurs seigneurs, le nombre des feux et celui des laboureurs et qualité des terroirs.

¹⁸ Jacques Dupâquier, *Statistiques démographiques du bassin parisien 1636-1720*, Paris, Gauthier-Villars, 1977. Michel Larcher, baron de Baye est intendant de la province de Champagne de 1692 à 1699. Le mémoire a été rédigé sur les ordres de Mgr. Le Duc de Bourgogne en 1698.

¹⁹ Le tout est légalisé par les lettres patentes du roi en date du 6 janvier 1697 et par l'arrêt du Parlement rendu le 24 mars 1698.

Les dîmes de vins ont toujours suscité des querelles entre les habitants et le seigneur. Durant le premier tiers du XVIII^e siècle, par suite de l'accroissement de la population, la culture des vignes s'est développée considérablement.

b. Politique de défrichements et de mise en culture des terres au XVIII^e siècle

Des tensions surviennent lorsque les habitants des deux communes réclament la baisse des dîmes de vins devenues considérables à leurs yeux. Ils veulent payer trois pots par tonneau au lieu de quatre. Cette requête est acceptée en 1738.

La communauté de Chenay s'oppose au rétablissement de leurs étangs par les religieux de l'abbaye mais un jugement maintient ces derniers dans leurs droits.

Le dénombrement général et éclaircissements relatifs à l'appréciation des récoltes pour l'année 1773 nous donnent de précieux renseignements sur la population, la nature des cultures et le rendement pour les trois communes²⁰.

La paroisse de Chenay est la plus peuplée.

	hommes	femmes	garçons	filles	Total	roturiers
Châlons/Vesle	38	32	3	8	81	20
Chenay	129	140	42	36	347	82

Châlons possèdent un gros cheptel de bêtes à laine et à cornes. C'est la conséquence du défrichement des pâtis secs du plateau à Trigny en vertu de la loi de 1756²¹. La prairie sèche et la végétation pauvre à Châlons ont favorisé l'élevage des bêtes à laine.

	chevaux	bêtes à laine	bêtes à cornes	Total
Châlons/Vesle	20	300	40	360
Chenay	39	/	84	123

Les terres labourables recouvrent la majorité du territoire des deux paroisses.

A Châlons-sur-Vesle, elles représentent la quasi-totalité de son territoire (87,83 %). A Chenay son territoire est partagé entre les parcelles de vignes (44,64 %) et les terres labourables (35,11 %).

Il y a peu de vignes à Châlons (1,16 %). Il n'y a pas de jardins ni de chènevières à Châlons et à Chenay et de bois à Châlons.

Cette disparité entre la superficie des terres labourables et des parcelles vignes découle directement de la gestion des paroisses par l'abbaye Saint-Thierry puis par l'archevêché et l'abbaye Saint-Remi. Chaque paroisse est dédiée soit à la monoculture soit à la polyculture en fonction des besoins des abbayes. Saint-Thierry cultive déjà la vigne autour de son abbaye, Châlons-sur-Vesle devient en quelque sorte son « grenier à blé ». Par contre l'abbaye Saint-Remi a décidé de privilégier la polyculture car l'abbaye a fait de Chenay son enclave viticole depuis le Moyen-Age près de l'abbaye Saint-Thierry. En 1754, la garenne de Chenay est convertie en vignes par les religieux de Saint-Remi ainsi que le pré-marais, l'étang et le vivier voisin de Trigny.

Il faut aussi prendre en compte la qualité des terres de chaque seigneurie. Toutes les terres ne sont pas cultivables et toutes ne produisent pas les mêmes rendements (Cf ci-dessous).

²⁰ A.D.Marne. Province et frontière de Champagne. Dénombrement général et éclaircissements relatifs à l'appréciation des récoltes pour l'année 1773. Un roturier : qui n'est pas noble, qui est de condition inférieure.

²¹ Un pâtis est une lande ou friche où l'on fait paître le bétail.

	jardins chènevières	prés	vignes	bois	terres labourables	Total en arpents²²
Châlons/Vesle	/	66	7	/	527	600
Chenay	/	28	267	93	210	598

Quatre habitants possèdent une charrue à Châlons, quatorze à Chenay.

On cultive essentiellement du seigle, de l'avoine et du froment.

	froment²³	seigle	orge	avoine	sarazin
Châlons/Vesle	178	1 889	168	1 150	120
Chenay	148	570	128	368	20
	froment²⁴	seigle	orge	avoine	sarazin
Châlons/Vesle	712 4 pour 1	7 556 4 pour 1	672 4 pour 1	4 025 3 ½ pour 1	1 200 10 pour 1
Chenay	3 640 3 ½ pour 1	1 839 3 pour 1	1 800 3 pour 1	6 265 3 ½ pour 1	/

Chenay ne possède pas de terres incultes. Tout son territoire est occupé par des cultures. A Châlons les terres incultes et les marais représentent 126 arpents ce qui est considérable si l'on tient compte de la superficie des surfaces cultivées.

Quant à la production de vins, elle n'est pas en adéquation avec la superficie des parcelles de vignes. A Chenay la vigne représente environ 45 % de son territoire, la paroisse produit seulement 56 muids par an. Cela s'explique par la qualité des vins produits et de la nature des terroirs. Chenay possède des vergers et produit un peu de cidre (22 muids), son rendement est plus important que le vin produit à Châlons (13 muids).

	Vignes superficie en arpents	Vin production en muids par an
Châlons/Vesle	7	13
Chenay	267	56

Aucune foire ni marché ne se tiennent dans les deux paroisses. Il n'y a pas non plus d'activités industrielles. En 1788, le syndic de Châlons-sur-Vesle explique que les femmes sont occupées à filer le chanvre tandis que les hommes vont chercher du bois pour faire des fagots ou des échelas. Il n'y a que deux tisseurs dans le pays car il n'y a pas de culture de chanvre ni de lin²⁵. Les activités économiques sont les mêmes qu'au Moyen-Age : exploitation des carrières de pierres, des tourbières, activité de meunerie.

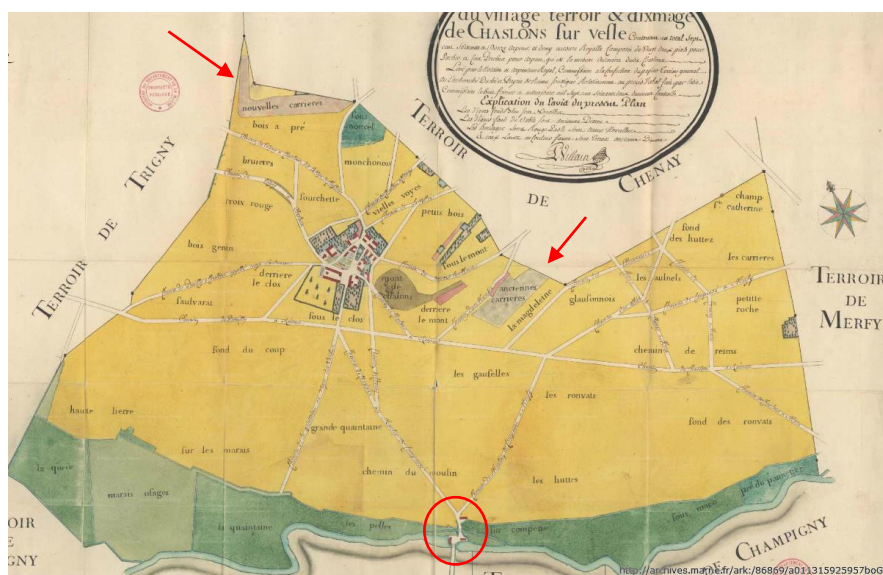
Les travaux d'aménagement du territoire et les défrichements tout au long du XVIIIe siècle sont la conséquence du regain d'activités économiques. Tout finage comprend deux parties : les centres d'exploitation et le territoire exploité formé de champs, de pâturages, de vignes et de bois.

²² Mesure de Paris.

²³ Quantité de grains ensemencés annuellement en boisseaux (mesure de Paris).

²⁴ Récolte en boisseaux par an déduction faite de la semence (mesure de Paris).

²⁵ A.D.Marne. Questionnaire sur l'activité industrielle (1788). Commune de Châlons-sur-Vesle. Réponse du syndic.



A.D.Marne. Plan du village, terroir et dixmage de Châlons-sur-Vesle (1762). Pierre Villain. Superficie du terroir : 772,5 arpents. Les vignes en bleu et fond de sable. Les héritages en rouge pâle. Les terres en couleur jaune.

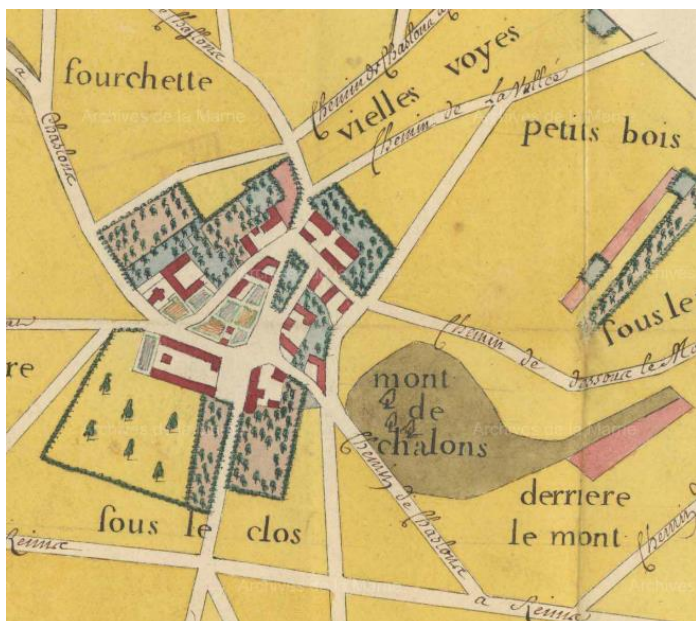
Les vignes entourent uniquement le village constitué de quelques maisons. On a ouvert une nouvelle carrière de pierre au Nord de la paroisse. On note l'omniprésence des terres labourables sur le terroir. La sablière que nous connaissons aujourd'hui se situe au lieu-dit Les Anciennes Carrières. Au Sud du village est indiqué le moulin Compensé sur la Vesle.



A.D.Marne. Plan du village, terroir de Chenay (1780). Pierre Villain. Superficie du terroir : 1 029 arpents environ.

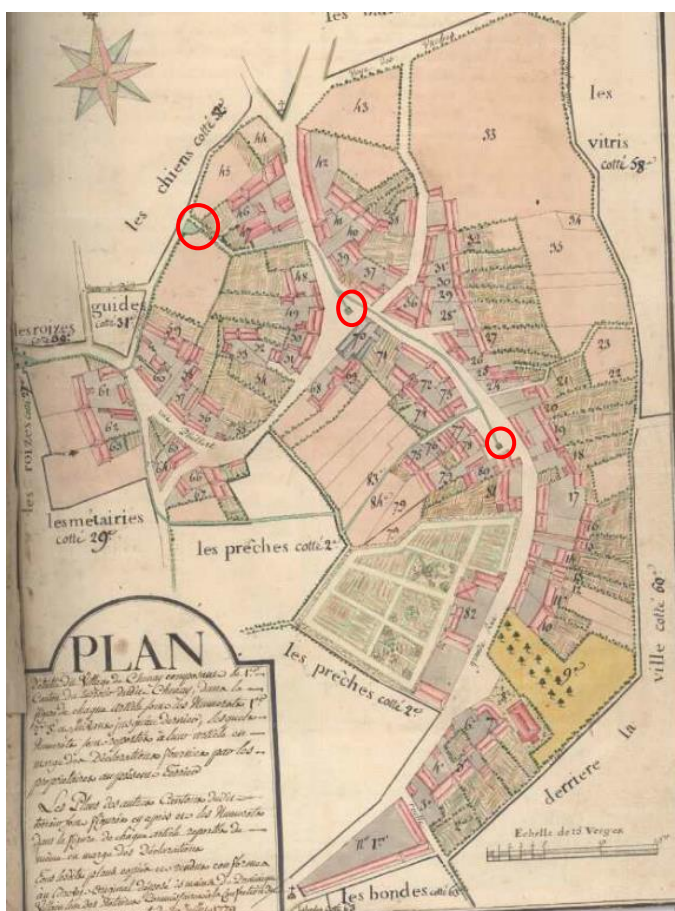
Les bâtiments du village sont lavés en rouge. - Les pressoirs et maisons du Seigneur couleur ardoise. - Les jardins figurés en jardin. - Les vignes de particuliers, lavés couleur de terre avec figures de cèpes de vigne. - Les vignes des religieux de Saint-Remy, couleur de terre foncée. - Les bois de particuliers, fond vert avec figure d'arbres. - Les bois de la communauté, fond vert plus foncé. - Les bois à Monseigneur l'archevêque, fond rouge pâle avec figure d'arbres. - Les bois et prés aux religieux en vert foncé. - Les prés de particuliers en vert clair. - Les marais, friches et rideaux en pâte à la communauté, lavés vert brun. - Les terres labourables à particuliers lavées jaune pâle. - La pièce de terre des religieux dit la prévôté en jaune foncé.

1761 = ouverture d'une carrière de pierres blanches à bâtir.



Exemple d'habitats en plan ramassé plus ou moins circulaire sur un terroir désert. Les rues entourent « ce tas » de maisons ou s'y insinuent en zigzaguant. C'est un hameau de grands domaines. On distingue trois grosses exploitations à « maisons-cour ».

A.D.Marne. Plan du village, terroir et dixmage de Châlons-sur-Vesle (1762). Pierre Villain.



Plan de type linéaire : « Le village-rue ». Les maisons s'ordonnent en se faisant face des deux côtés de la rue principale.

Le village-rue est une forme imposée par le seigneur laïque ou ecclésiastique. Il installe une communauté de défricheurs et divisait en deux le territoire qu'il leur attribuait. La plus grande partie constituait la zone des champs exploitée en commun. La plus petite, en bordure ou au milieu de la première était réservée à l'habitat. Cette disposition s'est géométrisée à partir du XVIe siècle : la rue droite flanquée de parcelles rectangulaires avec la maison et le reste occupé par un jardin-verger.

1756 = construction de la fontaine et ses deux bassins (cf.ci contre).

1784 = établissement de trois fontaines : fontaine de la place, fontaine dite de la Croix et fontaine dit la Jaquette (Cf. plan de 1856)²⁶.

A.D.Marne. Plan détaillé du village de Chenay composant le 1^{er} canton du terroir dudit Chenay (1779). Pierre Villain.

²⁶ A.D.Marne. Lettre du maire adressée au sous-préfet en date du 28 décembre 1893.

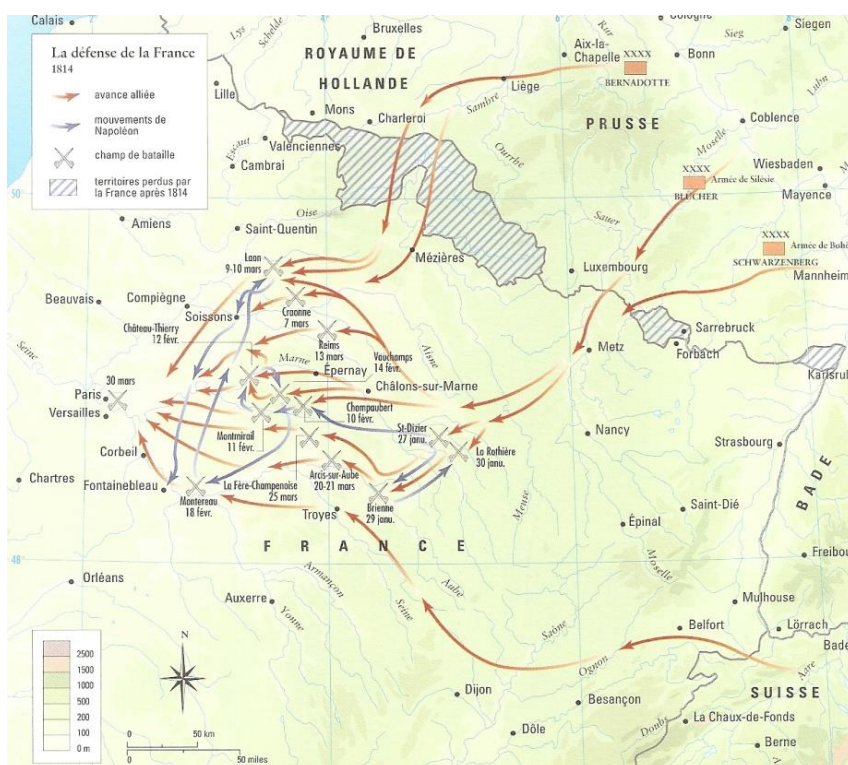
La Révolution met un terme à la féodalité et fait disparaître les privilèges. Les biens du clergé sont vendus comme biens nationaux.

A la Révolution, la propriété a été profondément transformée. Les vignes ont été vendues à la parcelle à un prix modique aux petits vigneron qui les cultivaient déjà tandis que les biens immobiliers situés dans les pays de plaine ont été vendus par grandes unités aux bourgeois et notables des villes.

5. XIXe siècle : siècle de transformation des communes rurales

a. Les communes de Chenay et Châlons-sur-Vesle ruinées par les guerres napoléoniennes

Au cours de l'hiver 1813-1814, Napoléon lève une nouvelle armée et pense repousser ses adversaires par ce déploiement de force (110 000 hommes). La campagne de France est considérée comme l'une des plus habiles livrées par Napoléon. Il utilise sa position centrale pour attaquer l'une après l'autre les armées alliées (Russes, Prussiens et Autrichiens) qui convergent vers Paris. Il déploie un cordon de 70 000 hommes autour de Paris et garde près de lui 30 000 à 40 000 hommes pour attaquer ses ennemis. Les alliés sont divisés en trois armées : la première dirigée par Schwarzenberg venue de Suisse, la seconde par Blücher quitte le Palatinat pour Metz et la troisième emmenée par Bernadotte entre en France par la Belgique. Ces trois armées vont se retrouver sur la Marne avant de marcher sur Paris.



Gunther E. Rothenberg, *Atlas des Guerres Les guerres napoléoniennes 1796-1815*, Paris, éd. Autrement, 2000, p. 183.

Pendant plus de deux mois du 26 janvier au 30 mars 1814, Napoléon tient tête aux armées prussiennes et autrichiennes mais n'empêche pas les généraux russes Wintzingerode et Woronzoff de s'emparer de Laon et de Reims. Fismes est pillée le 14 février, Reims tombe le 17 février. Quinze cents hommes Russes et Cosaques viennent établir leur campement sur la plaine de la Coulture et entre la Neuville et Saint-Brice. Ils ont détruit les échelas des

vignes et pillent Châlons et Chenay. Par sa position géographique, le territoire rémois est le centre de toutes les actions qui s'engagent de Reims à Laon et de Reims à Soissons.



Delaître, Fabrice, *La Bataille de Reims : 13 mars 1814*, éd. Histori'one, 2013, p. 18.

Pendant six semaines, entre Reims, la route de Laon et la route de Soissons il y a eu des mouvements continuels de plusieurs grands corps d'armées. Ces corps rassemblent 100 000 russes et prussiens, 60 pièces d'artillerie, 10 000 chevaux et seulement 35 000 français. Les communes au centre de la contrée ont subi ce va-et-vient incessant des marches, des contre-marches, des attaques, des fuites et des poursuites.



Delaître, Fabrice, *La Bataille de Reims : 13 mars 1814*, éd. Histori'one, 2013, p. 41.



Le 6 mars, Napoléon les chasse de Reims et des alentours. Le déplacement des troupes dans la région amène 600 cavaliers français sous les ordres du général Defrance à se retirer à Châlons-sur-Vesle où ils combattent les cosaques le 11 mars : « Notre division marcha le reste de la nuit et la moitié du jour suivant, remontant la Vesle. Vers Midi, la faim et la lassitude nous arrêtrèrent dans un village [Châlons-sur-Vesle] »²⁷.

Delaître, Fabrice, *La Bataille de Reims : 13 mars 1814*, éd. Historic'one, 2013, p. 40. Les gardes d'honneur repoussent les cosaques à Châlons-sur-Vesle. (d'après Philippeaux © Reims BM III-I-c-3)



Delaître, Fabrice, *La Bataille de Reims : 13 mars 1814*, éd. Historic'one, 2013, p. 36.

Saint-Priest prend Reims le 12 mars tandis que Napoléon se retire sur Soissons après sa défaite devant la montagne de Laon les 9 et 10 mars. Mais il contre-attaque le 13 mars pour disperser la force prusso-russe isolée avant de se retourner contre Schwarzenberg, qui avançait vers la capitale. Le 20 mars il lance à Arcis-sur-Aube 30 000 hommes à l'assaut de 100 000 soldats alliés. Vaincu, il laisse Marmont et Mortier le soin de protéger Paris où sur la butte de Montmartre ils livrent un dernier combat. Marmont trahit Napoléon et passe avec 11 000 hommes dans le camp adverse, Napoléon finit par comprendre son échec. Le 31 mars il arrive à Fontainebleau, en espérant encore rallier ses maréchaux et le pays derrière lui. Le 6 avril 1814, Napoléon abdique et part en exil sur l'île d'Elbe.

Avec le retour de Napoléon le 1^{er} mars 1815, une nouvelle invasion recommence. 300 000 Autrichiens sont dirigés vers le Rhin et les Alpes, 170 000 Russes campent aux environs de Nuremberg et 95 000 Anglo-hollandais commandés par Wellington et 124 000 Prussiens sous les ordres de Blücher s'apprentent à passer la Sambre. Napoléon mobilise une armée de 182 000 hommes et 200 000 gardes-nationaux. Napoléon est défait par Wellington et Blücher à Waterloo le 18 juin. Napoléon rentre à Paris.

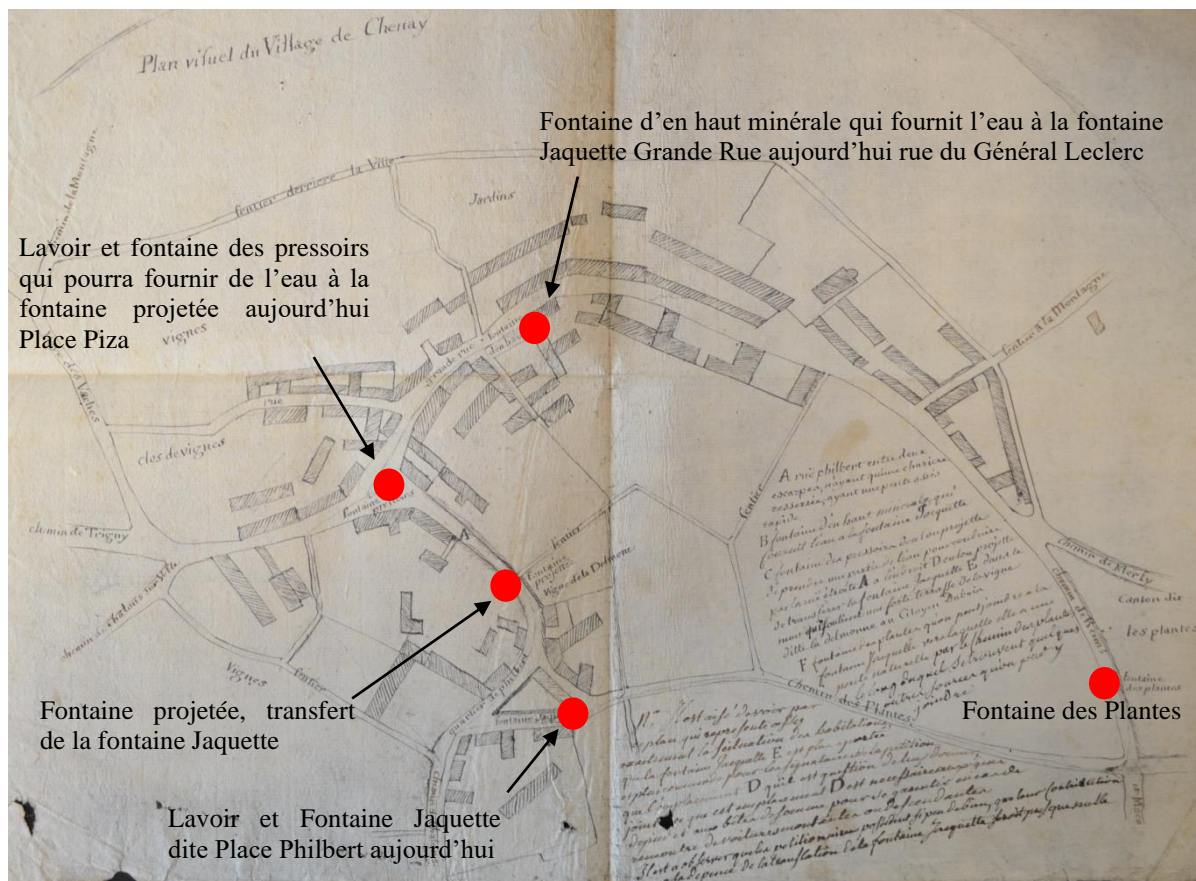
²⁷ Ségur, p. 344.

De juillet à octobre les habitants de Châlons-sur-Vesle ont vu passer ou séjourner des Prussiens suivis par tous les bataillons étrangers. Les vignes sont détériorées à la veille des vendanges. La récolte a été faible.

Il a fallu réparer et reconstruire les maisons. Il faut attendre le milieu du XIXe siècle pour avoir des données précises sur les communes.

b. Mise en place d'une politique d'aménagement et de développement des communes vers 1850 : réseaux et infrastructures

Chenay. Modification du plan d'alignement (septembre 1854)



Sur le territoire de la commune de Chenay il y a 16 chemins vicinaux en 1817.

Projet du plan général d'alignement de la commune d'après l'ordonnance royale du 23 août 1835 et l'arrêté préfectoral du 20 septembre 1854²⁸.

D'après l'état indicatif des propriétés dressé par le géomètre le 1^{er} mars 1853, toutes les maisons sont construites en pierres sauf une en carreau de terre avec un rez-de-chaussée rue de Philbert qualifiée en « médiocre état ». La commune compte 69 maisons dont 17 sont en médiocre état ou en mauvais état ou caduque soit 24 %. 38 maisons possèdent un premier étage, 27 ne possèdent qu'un rez-de-chaussée. Il reste trois maisons dont on ignore leur configuration. Les granges, les remises et les écuries sont construites en pierres sauf une grange et une écurie construites en carreaux de terre. Les deux lavoirs sont recouverts d'une structure en bois²⁹. La commune compte 377 habitants en 1856.

Modification de l'alignement proposée de certaines rues :

- rue Philbert. La petite place de la rue Philbert a été aménagée il y a environ 25 ans par des terrains cédés gratuitement par les propriétaires des maisons pour l'établissement de la fontaine qui s'y trouve.
- élargissement de la traverse de la Grande Rue qui à certains endroits décrit plusieurs courbes.

²⁸ A.D.Marne. Délibérations du conseil municipal en date des 12 février, 16 mai, 23 juillet et 6 août 1854.

²⁹ A.D.Marne. Etat indicatif des propriétés bâties dressé par le géomètre Saint Brice le 1^{er} mars 1853.

- des rues Saint-Nicolas et de la Métairie.

La Commission adopte entièrement les alignements proposés pour toutes les autres rues (Impasse Gobert, impasse Lordron, chemin des Vaches, route des Witry, rue du cimetière, rue des Guides nouvellement construite, rue des Plicheux, impasse Baron, rue de la Jaquette, ruelle de la Prache). Il y a au total 14 rues.

L'alignement a pour but de rendre les rues plus régulières sans nuire aux intérêts des particuliers ni à ceux de la commune.

1856 = établissement d'un chemin vicinal de Chenay à Châlons-sur-Vesle (élargissement en 1908).

1863 = classement comme chemin vicinal du chemin de Chenay à la Montagne. Il facilite l'accès aux carrières de Chenay, Merfy et Prouilly.

1877 = acquisition des parcelles de terrain nécessaires à l'élargissement et au redressement de la rue des Guides.

1878 = terrassement et caniveaux rue des Guides, rue des Plicheux et rue de Philbert.

1879 = ouverture de la rue de derrière le village et alignement de la ruelle des Witry en rue accessible aux voitures.

1893 = construction de caniveaux dans la commune.

Châlons-sur-Vesle. Modification du plan d'alignement (janvier 1856 modifié en 1877)

A partir de 1854, la commune décide de vendre d'anciens chemins (chemin de Trigny), des friches et des savarts situés aux lieux-dits Derrière le Mont, Rond-Val, Les Larris pour préparer l'aménagement du territoire qui va s'intensifier vers les années 1880³⁰.

Grâce à des avantages offerts par les lois des 24 juillet 1867 et 12 mars 1880 portant sur les chemins vicinaux, la commune de Châlons-sur-Vesle a achevé son réseau vicinal qui se compose de la façon suivante :

- un chemin de grande communication n°26 d'Ambonnay à la route nationale n°44.

- deux chemins vicinaux :

n°2 de Châlons-sur-Vesle à Chenay sur 565 m (1881) avec construction de caniveaux le long du chemin et dans la traverse du village.

n°3 de Châlons-sur-Vesle à Reims par Macô sur 1,7 km environ (1881, 1883).

- 25 chemins ruraux reconnus en 1881-1883 dont voici la liste : n° 1 des fruitiers, n°1 bis des Saules-Barat (construction 1868-1870), n°2 Vieux chemin de Reims, n°3 du Prêtre, n°4 de la Madeleine, n°5 chaussée du Grand-Pré, n°6 de la Quintaine, n°7 Routis de la Quintaine, n°8 de Chenay à Macô, n°9 de Chenay au moulin de Macô, n°10 de Compensé à Merfy par les Hutelles, n°11 de Compensé à Merfy par les sables, n°12 de la Forgette, n°13 des Aulnées, n°14 des sables, n°15 de Derrière-le-Mont, n°16 du Mont-Chenois, n°17 de la Garenne, n°18 de la Vieille-Voie, n°19 la Voie-des-Corps, n°20 des Roches (chemin vendu), n°21 les Vautes, n°22 Sentier du Bas-des-Larris, n°23 Sentier des Larris, n°24 Sentier du Mont-Chenois, n°25 de Compensé à Macô.

³⁰ A.D.Marne. Projet de construction et de rectification. Plan parcellaire dressé le 19 juillet 1880.

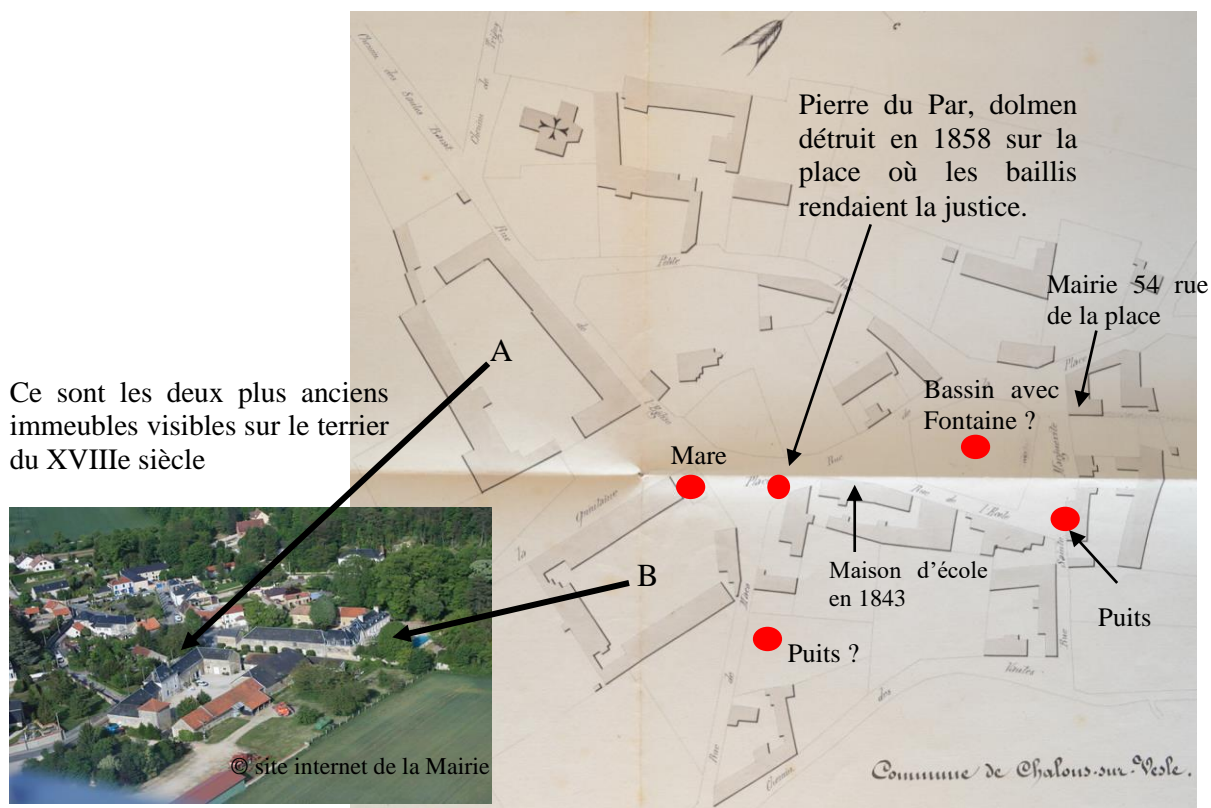


A.D.Marne. Plan d'assemblage des chemins de la commune de Châlons-sur-Vesle département de la Marne arrondissement de Reims canton de Ville-en-Tardenois.

Bornés contradictoirement dans le cours des années 1860, 1861 et 1862 par Théophile Guillemart géomètre et résidant à Trigny.

Arrêté de reconnaissance et de notification des chemins ruraux (numéros 1 à 18) par la commission départementale en date du 15 mai 1882.

Elargissement et redressement de chemins ruraux n°22 et n°26 en 1888.



Ce sont les deux plus anciens immeubles visibles sur le terrier du XVIII^e siècle

A.D.Marne. Révision générale du plan primitif dressé par Monsieur Chabanel en 1855 et approuvé le 4 janvier 1856.

Approbation des nouveaux plans d'alignement des rues de la commune de Châlons suivant la proposition faite par délibération du conseil municipal en date du 12 août 1875 et suivant la délibération en date du 13 mai 1877 par laquelle le conseil municipal décide qu'il y a lieu de réviser le plan d'alignement des rues du village. Le plan d'alignement n'a pas été refait mais le géomètre Saint-Brice a établi sur une seule feuille le projet de révision daté du 25 août 1877 de la rue de l'Église, de la rue de Macô, rue de la Place, Place, rue du Chenay, rue Sainte-Marguerite et Petite Rue.

Alignement fixé par le plan général homologué le **28 juin 1878** :

- Alignement de la rue de la Place (**1878, 1888**)
- Alignement de la rue Sainte-Marguerite (**1881**)
- Alignement de la rue de Macô (**1888**)

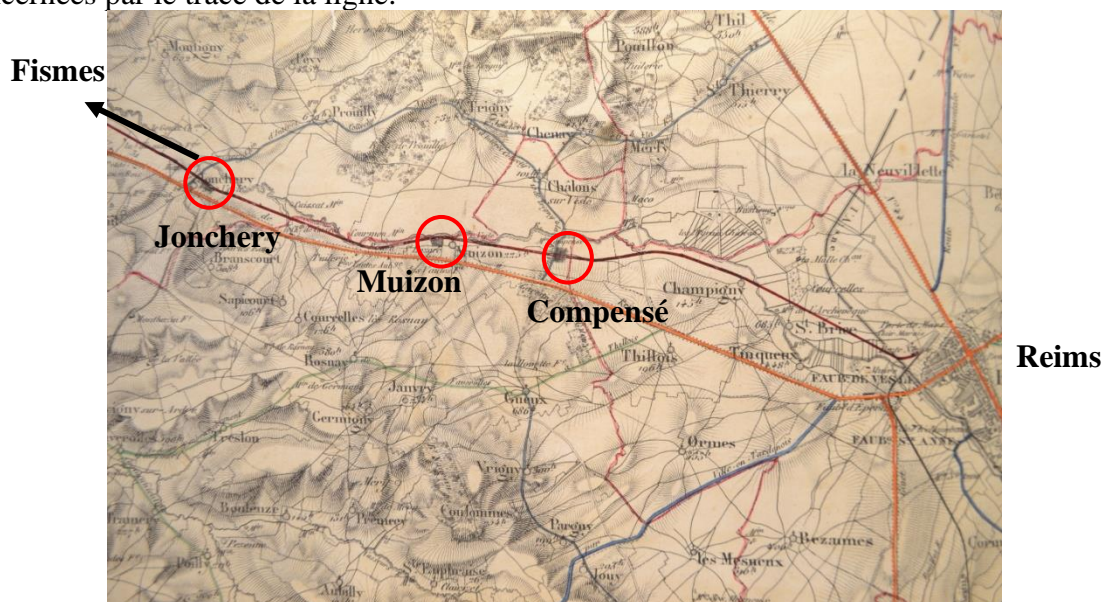
Pour cela la commune a acheté des parcelles de terrains aux particuliers ou bien les particuliers acceptent de démolir des hangars ou des remises.

D'après l'état indicatif des propriétés dressé par le géomètre Saint-Brice le 20 mai 1853, sur un total de 14 maisons, 13 maisons sont construites en pierres sauf une en carreau de terre située rue de l'école. Toutes les maisons possèdent un rez-de-chaussée et sont qualifiées en bon état sauf une. Ces maisons se concentrent rue Sainte-Marguerite et rue de la Place. Il y a plus de remises, de granges, d'écuries et de celliers que de maisons. Ils sont construits en pierres et sont en bon état. La commune compte 108 habitants en 1856.

Modification du nom des rues : Chemin des Vautes = route des Vautes ; Rue de Macô = rue de Reims ; Rue de la Place = rue Charles de Gaulle (D 26) ; Petite rue = rue Sainte-Madeleine.

c. La ligne de chemin de fer Reims – Fismes (1859-1862) : un enjeu économique pour la vallée de la Vesle

En 1859, une enquête est menée dans les communes pour établir des stations de la ligne de Chemin de fer de Reims à Soissons par la vallée de la Vesle. Le choix entre l'emplacement de deux stations (Muizon ou Compensé) a suscité des débats tendues dans les communes concernées par le tracé de la ligne.



A.D.Marne. Carte et plan général de la ligne de chemin de fer. Emplacement des stations prévues pour la ligne de chemin de fer Reims-Fismes. Jonchery, Muizon ou Compensé.

Fismes est une petite ville de 2 500 habitants et un centre de population d'agriculture et d'industrie suffisant par lui-même pour justifier l'établissement d'une station.

La population de Jonchery n'a que 550 habitants mais par sa position à 10,5 km de Fismes et surtout en raison des quatre chemins de moyenne communication qui convergent sur ce point, ce village est naturellement devenu l'emplacement d'une station.

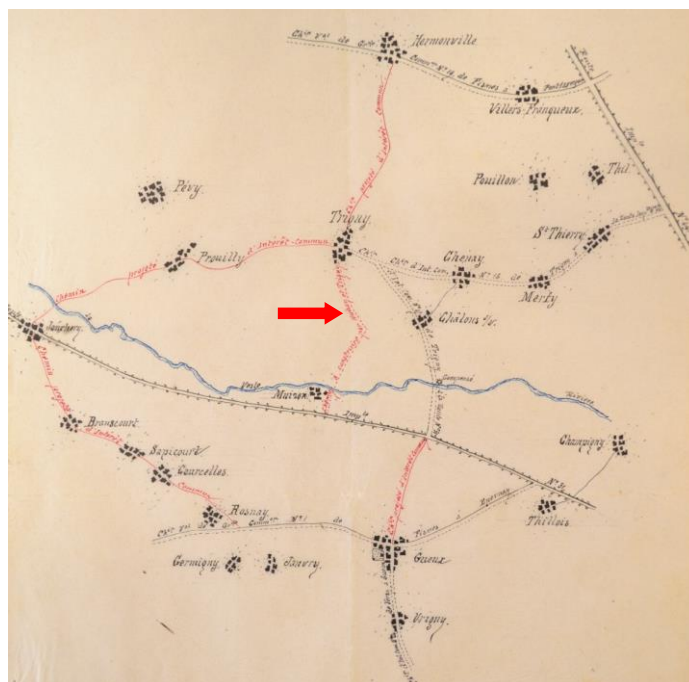
Les conseils municipaux de Châlons-sur-Vesle et Chenay demandent la création d'une station intermédiaire sur le chemin entre Reims et Fismes près de Compensé. La station de Compensé permettrait aux communes d'avoir un débouché pour transporter le vin, les pierres des carrières et le sable. En effet le canal de Reims ne suffit pas à écouler toutes les marchandises. Plus de 6 000 pièces de vins en cercle de toute la côte de Saint-Thierry et d'une partie de la montagne de Reims ont été envoyées dans les Ardennes en 1858. Les grains comme le seigle sont exportés vers l'Alsace ou vers la Belgique. Deux sablières (celle de Chenay plus

importante que celle de Trigny) exportent annuellement plus de 5 millions (?). Le froment produit par trois moulins (soit trois millions de kilogrammes) se vend à Reims, à Paris ou en Angleterre. Une importante fabrique de sucre produit un million de kilogrammes, sans parler des betteraves qu'une station placée à proximité comme celle de Compensé pourrait fournir une plus grosse quantité.

Quand à la route, la station de Compensé se trouve sur une route qui relie toutes les communes de la rive droite et il reste à peine 2 km à faire pour relier cette station avec Gueux et par conséquent avec tout le vignoble de Reims et la fertile vallée de Noiron.

Pour établir une station à Muizon, il faudrait construire une route à travers des tourbières en partie exploitées de Trigny à Muizon et un pont fort coûteux sur un sol vaseux. "De cette comparaison, il résulte que Compensé serait une station fréquentée et importante et Muizon une station nulle" selon le conseil municipal de Châlons-sur-Vesle³¹.

Le conseil municipal de la ville de Reims lors la délibération de sa séance du 29 juin 1859 appuie le projet de Châlons et de Chenay. Il estime qu'une station intermédiaire entre la station de Jonchery et celle de la gare de Reims au moulin de Compensé serait un avantage car elle serait située à seulement 8 km de Reims et de celle de Jonchery³². L'avis du conseil municipal de Reims intervient 4 jours après que Trigny se propose de construire à ses frais un chemin jusqu'à Muizon si la compagnie de Chemin de fer s'engage de son côté à établir une station à Muizon. De son côté, Muizon s'engage à contribuer pour moitié à la construction d'un pont sur la Vesle pour le passage du chemin en question³³. Le conseil municipal de Trigny explique que la population est de 729 habitants et possède des atouts économiques indéniables : production de grains, vins, fruits, betteraves à sucre, bois, tourbes, sable pour verreries, pierres de taille et autres.



A.D.Marne. Plan du projet de construction d'un chemin de Trigny à Rosnay par Muizon et d'un pont sur la Vesle annexé aux conclusions de l'agent voyer 20 juin 1859.

³¹ A.D.Marne. Lettre adressée au Ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics.

³² A.D.Marne. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Reims en date du 29 juin 1859.

³³ A.D.Marne. Projet de construction d'un chemin de Trigny à Rosnay par Muizon et d'un pont sur la Vesle, conclusions de l'agent voyer en date du 20 juin 1859. Délibération du conseil municipal de Trigny en date des 23 février et 25 juin 1859. Délibération du conseil municipal de Muizon en date des 27 février et 24 mai 1859.

Il y a différents chemins d'intérêt commun qui existent entre la plupart des communes près de cette station. Trigny est lui-même relié par des chemins d'intérêt commun aux communes d'Hermonville, de Chenay, de Châlons-sur-Vesle, de Merfy et de Saint-Thierry. Le conseil municipal de Reims explique qu'à Muizon il n'y a ni pont ni passage sur la rivière ni chemin qui la relie aux communes voisines ni communication d'aucune espèce. Mais il est vrai qu'en plaçant la station à Muizon, Trigny n'aurait que 3 700 m à franchir pour gagner les chemins de fer tandis qu'il y aurait un parcours de 4 292 m pour se rendre à Compensé. Pour le conseil municipal de Reims, « tant que le pont et le chemin de Muizon ne seront pas construits, cette commune ne pourra pas profiter du chemin de fer. Si la station était placée à Muizon, les intérêts des communes de Châlons-sur-Vesle, Chenay, Merfy et Saint-Thierry où les habitants de Reims ont de nombreuses maisons de campagne seraient entièrement sacrifiés. De plus les communes de Gueux, Chenay et Trigny attirent les étrangers le dimanche par leur promenades si vantée à juste titre»³⁴.

De plus Trigny a plus de relations commerciales avec la ville de Reims qu'avec Jonchery.



Cartes postales anciennes © Mairie de Chenay.

Chenay, 4 rue Saint-Nicolas (2017).

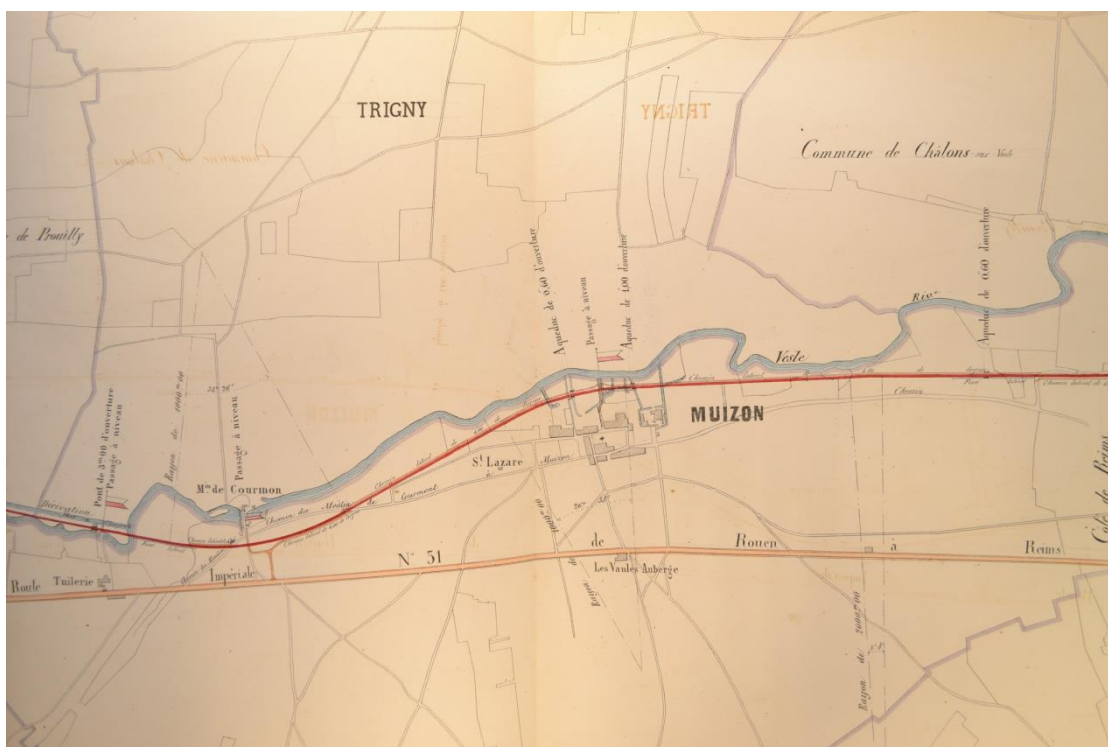
Les arguments émis par ces communes n'ont pas convaincu le Ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics. La station de Compensé n'a pas été retenue dans le projet final alors que l'agent voyer a estimé que les communes de Trigny et de Muizon ne pouvaient pas supporter seules les dépenses de constructions et d'entretien du chemin et du pont sur la Vesle lors de son rapport rédigé le 20 juin 1859³⁵. Mais Trigny a réuni les fonds demandés par souscription auprès des habitants et des propriétaires de la commune le 3 juillet 1859³⁶.

³⁴ A.D.Marne. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Châlons-sur-Vesle. Séance extraordinaire du 24 juin 1859. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Chenay. Séance extraordinaire du 23 juin 1859.

³⁵ A.D.Marne. Projet de construction d'un chemin de Trigny à Rosnay par Muizon et d'un pont sur la Vesle, conclusions de l'agent voyer en date du 20 juin 1859.

³⁶ A.D.Marne. Lettre du maire de Trigny adressée au sous-préfet datée du 3 juillet 1859.

La commission d'enquête après délibération du 1^{er} octobre 1859 vote le projet présenté par la compagnie de chemin de fer sur le territoire de Trigny sans modification³⁷.



A.D.Marne. Extrait du plan général, Chemin de fer des Ardennes, ligne de Reims à Soissons, certifié conforme par l'ingénieur des ponts et chaussées en date du 22 avril 1859.

La ligne de chemin de fer de Reims à Paris par Fismes est inaugurée le 16 avril 1862 avec trois stations : Muizon, Jonchery et Fismes.

d. L'impact de la guerre de 1870-1871 : Le réduit de Chenay dans le système défensif Seré de Rivières construit entre 1880 et 1884

Les campagnes napoléoniennes font écho à la guerre de 1870-1871. Le 4 septembre 1870 les Prussiens entrent dans Reims et s'installent. Pour s'approvisionner, ils réquisitionnent les denrées dans les alentours. Le 11 septembre ils pillent l'avoine à Chenay.

La commune de Châlons-sur-Vesle a du payer une contribution de plus de 2 297 francs environ et fournir des denrées et des vivres aux troupes allemandes³⁸. La commune a logé des troupes de fin septembre à mars 1871. Un propriétaire Toussaint Allart demeurant à Trigny s'engage même à verser la somme de 1 500 francs à la commune de Châlons-sur-Vesle pour l'aider financièrement³⁹.

Paris capitule le 28 janvier 1871 et le 5 décembre 1872, les Prussiens quittent Reims. Au lendemain de la guerre de 1870, l'état-major décide de mettre en place un système défensif capable de faire face aux dangers venus du Nord-est, l'une des causes selon eux de la défaite militaire. De plus en cas de reprise des hostilités, l'Allemagne disposerait pendant des années d'une avance considérable. Le tracé de la frontière imposé par l'Allemagne aggrave la

³⁷ A.D.Marne. Délibération de la commission d'enquête en date du 1^{er} octobre 1859. Arrêté en date du 25 février 1860.

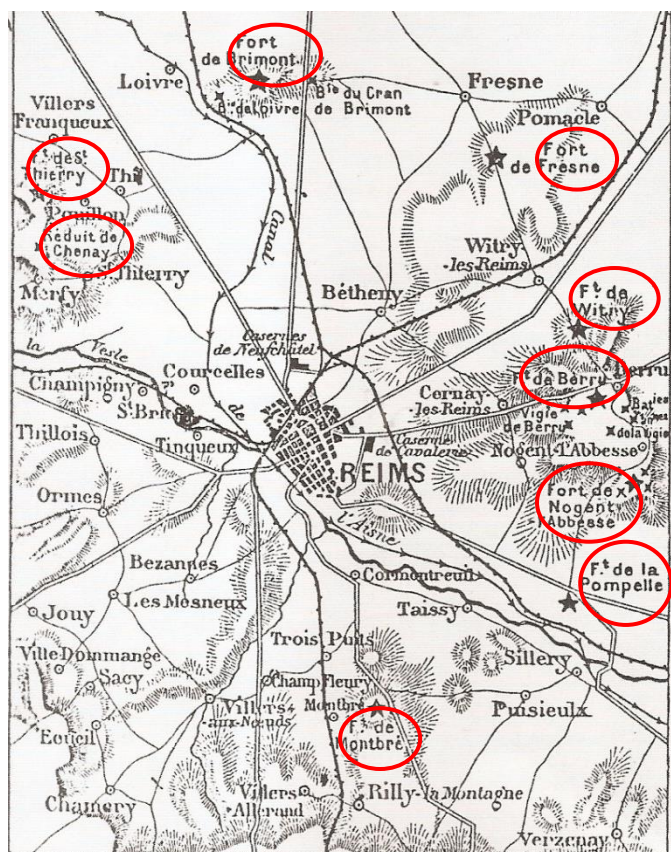
³⁸ A.D.Marne. Registre des délibérations du conseil municipal en date des 3 novembre 1870 et 29 juin 1871.

³⁹ A.D.Marne. Vu à la mairie le 16 juin 1872.

situation. La France doit créer par des fortifications une frontière militaire artificielle pour mobiliser et concentrer ses forces.

Le général Séré de Rivières est chargé de concevoir une véritable ceinture fortifiée qui doit s'étendre de Belfort à la Champagne en passant par Epinal et la place forte de Verdun à 250 km de Paris⁴⁰. Son objectif est d'utiliser le chemin de fer pour alimenter la bataille et d'empêcher l'ennemi de déployer son artillerie. Cette stratégie sera employée par les Allemands pour bombarder Reims en 1914. Avec la prise de ces forts, ils ont eu une vision parfaite de la ville. Le programme de construction va durer de 1874 jusqu'en 1880.

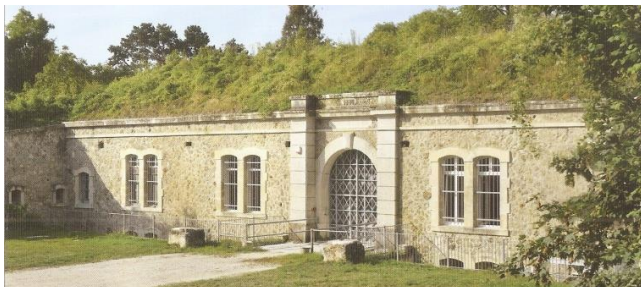
La ceinture fortifiée de la ville de Reims est composée de 7 forts et 2 réduits dont celui de Chenay.



Le capitaine Molard explique l'intérêt d'un tel programme : « Reims constitue le point d'appui Sud de la ligne défensive et son importance est capitale, car elle barre les routes d'invasion qui traversent la Meuse au Nord de Verdun. Aussi en a-t-on fait une position d'arrêt solidement organisée. Ses défenses comprennent : le réduit de **Chenay** (1880-1884), le fort de **Saint-Thierry** (1877-1881), le fort de **Brimont**, les batteries de Loivre et du cran de Brimont (1875-1877), le fort de **Fresnes** (1883-1885), le fort de **Witry-les-Reims** (1875-1880), le réduit de la vigie de **Berru** (1876-1881) avec ses batteries annexes, le fort de **Nogent-l'Abesse** (en service en 1880) avec ses trois batteries annexes, l'ouvrage de la **Pompelle** (1880-1883) pour verrouiller la vallée de la Vesle, enfin de fort de **Montbré** (1877-1880) ».

Jacques Pernet, Michel Hubert, *La Garnison de Reims 1852-1939*, Mémoire en Images, éd. Sutton, 2005, p.44.

⁴⁰ François Cochet, *Rémois en Guerre 1914-1918 : l'héroïsation au quotidien*, Nancy, PUN, 1993, p. 18-19 .Le général Séré est né à Albi en 1815. Il avait organisé la défense de la région de Nice en 1864, la défense de Lyon et la construction du camp retranché de Metz en 1870. Il devient directeur du Génie au Ministère de la Guerre en 1874.

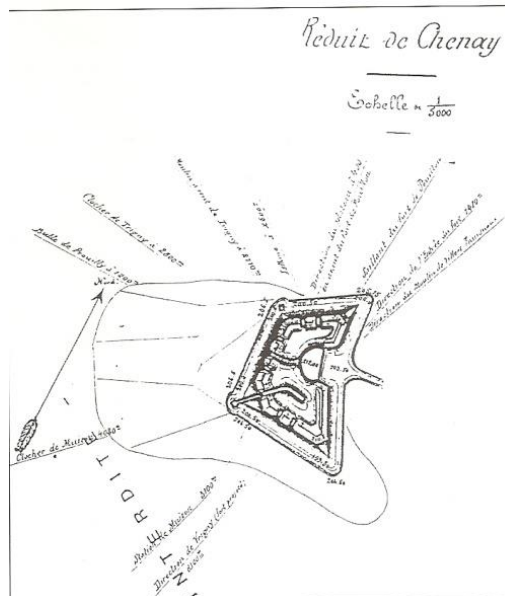


Jolyot, Michel, *Traces de la Guerre 14-18 dans la Marne*, Langres, 2013, p. 99.

Le réduit de Chenay à droite de la route menant de Merfy à Chenay (sur le terrain de Bourgeonnette) fait partie du système défensif Seré de Rivières. Il est construit entre 1880 et 1884. Il est prévu pour 132 hommes. Il a servi de cantonnement durant les quatre années de guerre de tranchées durant la Guerre 14-18.



Le fort de Saint-Thierry situé à 1 500 m du réduit de Chenay (2017).



Jacques Pernet, Michel Hubert, *La Garnison de Reims 1852-1939*, Mémoire en Images, éd. Sutton, 2005, p.55.

Il est entouré d'un fossé avec un pont-levis et protégé par d'imposantes grilles qui protègent l'escarpe du fort. Celui-ci possède un magasin de poudre d'une capacité de trente tonnes.



e. Les aménagements communaux à partir du milieu du XIXe siècle

Les communes n'hésitent pas à vendre leurs biens comme des marais, des parcelles de terrain pour financer des bâtiments publics. Par manque de moyens financiers, il s'agit surtout de réhabilitation de biens privés acquis par les communes et non de réalisation de constructions neuves.

Chenay.

Il y a plusieurs fontaines et lavoirs à Chenay : lavoir et fontaine Philbert sur la place du même nom aujourd'hui, la fontaine ferrugineuse Grande Rue (aujourd'hui rue du général Leclerc) et le lavoir et fontaine dans le quartier du Centre, Grande Rue aujourd'hui Place publique (Cf. Chenay au XXe siècle)⁴¹. Il faut noter qu'il existait aussi la fontaine des plantes (disparue).



Lavoir et fontaine place Philbert © Mairie de Chenay.



Fontaine, Place Philbert (2017). Le lavoir n'existe plus.



La fontaine ferrugineuse © Mairie de Chenay.



Place de la fontaine ferrugineuse (2017).

1864-1867 = L'école sera mixte et dirigée par un instituteur laïc selon l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 29 février 1864. C'est pour cela que la commune de Chenay a voulu acquérir une maison pour servir d'école mixte car l'ancienne maison communale est insuffisante, mal disposée, insalubre et ne convient en aucune manière à sa destination. Cette maison-école avait été donnée à la commune de Chenay en 1834 pour servir de maison d'école et de logement à l'instituteur⁴². La commune la met en vente avec 8 parcelles de terrain contenant ensemble 9 ha environ pour financer la future école et mairie (Cf. carte postale ancienne /Chenay au XXe siècle)⁴³.

⁴¹ A.D.Marne. Procès-verbal de réception définitive des travaux de restauration des conduits de la fontaine communale dite de Philbert en date du 2 juillet 1863. Les tuyaux existants sont en terre et doivent être remplacés par des conduits en fonte comme à Trigny.

⁴² A.D.Marne. Suivant acte passé devant maître Marguet, notaire à Reims le 6 février 1834.

⁴³ A.D.Marne. Acte de vente passé devant maître Gérard le 23 juin 1865.

L'inspecteur de l'enseignement primaire pour l'arrondissement de Reims ajoute que « *la commune de Chenay distante de 2 km de la station de Muizon devient par sa position exceptionnelle une localité recherchée par la classe bourgeoise de la ville de Reims et que cette circonstance donne aux propriétés immobilières une plus grande valeur qu'autrefois qu'il est d'ailleurs impossible de se procurer un emplacement qui puisse servir à l'érection d'une maison d'école et qu'on tenterait vainement de se procurer au même prix et même à un prix supérieur une maison plus convenable que celle dont l'acquisition est projetée* ». L'inspecteur approuve la demande de subvention de 5 000 francs qui sera prêtée sur les fonds spéciaux du ministère de l'Instruction Publique⁴⁴.

Pour la construction d'une salle d'école et d'une salle de mairie, la mairie a acquis des époux Rivière-Lemoine une maison avec dépendances situées Grande Rue⁴⁵. La maison se compose d'un bâtiment sur la rue couvert en ardoises avec porte cochère, un autre bâtiment entre cour et jardin couvert en ardoises au Midi et en tuile au Nord avec une cour entre les deux bâtiments. La maison commune est inaugurée le 15 août 1866.

1873 = La commune fait l'acquisition d'un presbytère car cela fait plus de 40 ans qu'elle paie la location d'un immeuble pour faire office de presbytère. Elle n'a jamais réussi à acheter l'ancien presbytère⁴⁶. Mais depuis 1871, la charge est devenue plus lourde c'est pourquoi la commune a décidé d'acheter l'immeuble aux héritiers Lecocq⁴⁷.

15 août 1874 : bénédiction du nouveau presbytère.

21 avril 1878 : inauguration de la nouvelle place de la Croix avec fontaine appelée place Boisseau (nom du maire), aujourd'hui place publique⁴⁸.



La place Boisseau © Mairie de Chenay.

⁴⁴ A.D.Marne. Rapport fait par l'inspecteur académique en date du 21 février 1864 à Reims.

⁴⁵ A.D.Marne. Devis et plan dressés par Monsieur Gosset architecte à Reims. Monsieur Martin entrepreneur des travaux Extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 14 novembre 1867. Procès-verbal de réception définitive dressé par l'architecte le 12 octobre 1867. Arrêté en date du 22 mai 1865. Acte passé devant maître Gérard, notaire à Reims le 18 juin 1865. Description suivant estimation faite le 25 octobre 1863.

⁴⁶ A.D.Marne. Acte sous seing privé daté du 28 avril 1818 (Jean-Baptiste Benoît et Fiacre Lemoine demeurant à Chenay au nom de la venderesse).

⁴⁷ A.D.Marne. Acte de vente en date du 23 juillet 1873 passé devant Me Gérard notaire à Reims. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 9 février 1873.

⁴⁸ Il y a un devis concernant la construction d'une fontaine avec bassin sur la place dite de la Croix en date du 20 mai 1849. Devis supplémentaire en date du 19 septembre 1849. Le devis n'est pas accompagné d'une réception des travaux.

1882 = Acquisition d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière sur le chemin de la montagne hors du village d'une contenance de 8 ares 72 centiares.⁴⁹

Vue générale et panorama © Mairie de Chenay.



1906 = adjudication des travaux pour la construction d'une citerne le 16 septembre 1906⁵⁰.

Châlons-sur-Vesle

1843-1849 = Achat d'une maison destinée au service de l'instruction primaire sise au village sur la Place par le conseil municipal le 11 septembre 1843. Cette maison appartenait à la veuve de Monsieur Jean-Baptiste Franquet. Pour l'achat de cette maison, la commune a vendu des fonds provenant de 3 hectares de marais communaux dit le Pré de la Marche⁵¹. Auparavant la commune en louait une ou en laissait la charge à l'instituteur.

1849 = Restauration, reconstruction et agrandissement d'une partie de la maison⁵². En 1885, des travaux d'assainissement et de rénovation sont effectués dans la salle de classe et dans le logement de l'instituteur comprenant 4 pièces au rez-de-chaussée avec dépendances, cellier et un jardin avec un puits. Un petit espace est accolé pour servir de salle de mairie.

En 1886, il était même question de supprimer l'école pour la transférer à Chenay à cause d'une baisse d'effectifs. Finalement elle n'est pas fermée.

1869 = Construction d'un gué et d'un abreuvoir⁵³.

⁴⁹ A.D.Marne. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 18 juin 1882. Travaux exécutés par Victor Charlier Goïot demeurant à Chenay. Arrêté en date du 29 juin 1882. Réception définitive des travaux de reconstruction du mur du cimetière. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 5 août 1883.

⁵⁰ A.D.Marne. Procès-verbal de réception définitive des travaux en date du 3 février 1907.

⁵¹ A.D.Marne. Extrait du registre des délibérations des 23 janvier 1842 et 11 juin 1843. A.D.Marne. Ampliation de l'ordonnance du roi du 26 décembre 1842. Procès-verbal d'adjudication dressé le 17 avril 1842 par le sieur Scohyers notaire à Rosnay. Adjugé à Nicolas Houreau demeurant à Reims.

⁵² A.D.Marne. Extrait de la délibération du conseil municipal en date du 23 mars 1849. Devis des travaux dressé par feu Monsieur Canon conducteur des ponts-et-chaussées à Reims le 4 juin 1843 approuvé par arrêté préfectoral le 22 août 1843. Mémoire des travaux réglé par Monsieur Pierre Louis Gosset architecte à Reims accepté par Monsieur Martin entrepreneur à Chenay. Réception définitive des travaux le 29 janvier 1849.

⁵³ A.D.Marne. État de marché passé entre la commune de Châlons et Monsieur Martin maçon à Chenay. Plan et devis dressé par Monsieur Yvonnet architecte à Reims. Certificat de réception en date du 21 octobre 1869.

1874 = Construction d'une remise à pompe à incendie au lieu-dit Rue Neuve à droite du Gué⁵⁴.

1889 = Acquisition de la maison du sieur Constant Léon Delouvain, jardinier pour servir de logement au garde-champêtre⁵⁵. La maison est sise Petite Rue. Elle comprend un rez-de-chaussée composé de 4 pièces dont deux à feu avec grenier au-dessus, cour derrière dans laquelle se trouve une cave, un puits et une petite écurie ensuite, attenant à cette maison un jardin contenant un are, le tout clos de murs.

1894 = construction d'un refuge-abri pour les pauvres et les voyageurs indigents. Le précédent asile se situait au centre du village⁵⁶. Pour des questions hygiéniques, le nouvel asile est établi à l'extérieur du village à 100 mètres près du chemin vicinal de Châlons-sur-Vesle à Chenay. Il y aura deux salles l'une destinée aux hommes, l'autre destinée aux femmes. La Commune de Chenay refuse de loger les voyageurs à cette époque.

f. Les commerces de proximité (les maisons à succursales multiples, les restaurants, buvettes, boucheries-charcuteries et épiceries) : structures de sociabilité villageoise à Chenay.



Le café Disant devient l'hôtel Sainte-Barbe place Boisseau © Mairie de Chenay.



Buvette épicerie Quartier du centre © Mairie de Chenay. Au fond on aperçoit le lavoir. La famille Labassé et la maréchalerie.



Buvette à côté de la mairie © Mairie de Chenay.

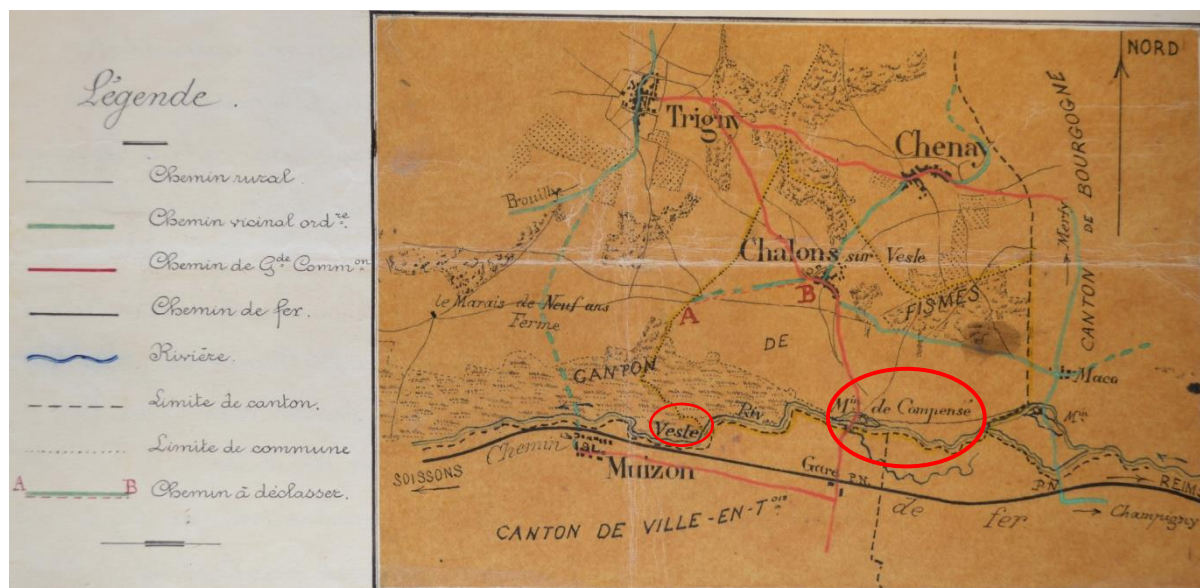
⁵⁴ A.D.Marne. Etat du marché en exécution d'une délibération du conseil municipal en date du 26 avril 1874, approuvée le 30 avril 1874. Marché passé avec Nicolas Adolphe Caillet, charpentier demeurant à Châlons-sur-Vesle. Approuvé le 8 juin 1874 par le sous-préfet.

⁵⁵ A.D.Marne. Vente du 6 décembre 1889 devant maître Legeay notaire à Hermonville. Suivant autorisation par délibération prise par le conseil municipal de Châlons-sur-Vesle les 4 août 1889 et 22 septembre 1889. Travaux à la maison du garde champêtre en 1922 par Constant Ouviaère architecte à Reims. D'après le mémoire du devis en date du 15 novembre 1921.

⁵⁶ A.D.Marne. Autorisé par délibération du conseil municipal du 11 mai 1890. Délibération du conseil municipal en date du 17 mai 1894.

6. L'aménagement du territoire et les activités industrielles au XIXe siècle

a. Le moulin de Compensé et la Vesle



A.D.Marne. Tableau de classement des chemins vicinaux ordinaires dressé le 26 août 1887 par l'agent voyer.



Le moulin Compensé est l'une des plus anciennes usines du département de la Marne. Ce moulin est acheté en 1892 par la compagnie des Eaux-Vannes de Reims qui va supprimer la chute d'eau de l'usine et marque ainsi l'arrêt de l'activité du moulin qui aura fonctionné pendant près de 800 ans.

Entre deux Terroirs, page d'histoire du Massif-Saint-Thierry, juillet-septembre 2016, n° 88, p. 23.

La Vesle est le seul cours d'eau sur le territoire. Entre 1818 et 1822, le territoire de Trigny est régulièrement inondé par la Vesle et même au début du XXe siècle. Il y a des inondations annuelles sur les marais de Trigny bordant la Vesle. Le conseil demande à ce que l'administration des Ponts et Chaussées établisse le niveau exact des eaux de la Vesle entre le moulin de Compensé et celui de Cormont de façon à ce que les propriétaires puissent exploiter leur marais⁵⁷.

Vers le milieu du XIXe siècle, le cours d'eau était devenu un borbier nauséabond par suite du déversement dans son lit des eaux-vannes de la ville de Reims. Grâce à la dérivation de ces eaux dans le domaine de Marez, la Vesle est redevenue une rivière poissonneuse vers 1890.

⁵⁷ A.D.Marne. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 29 janvier 1916.

b. L'originalité des marais du tertiaire de la Région de Reims : les tourbières, les marais du Vivier à Chenay

La Champagne-Ardenne est une région de marais et de tourbières. Elle est composée de plusieurs types de tourbières. Les tourbières plates alcalines se sont développées dans les petites vallées de la champagne crayeuse pouvant représenter autrefois plusieurs milliers d'hectares d'un seul tenant (marais de Saint-Gond, de la Vesle). Sur le plan écologique, ces milieux sont en relation avec une nappe d'eau calcaire qui détermine donc des tourbières ou des marais alcalins. Le PH est généralement compris entre 7,5 et 8. Les tourbières alcalines sont agrandies dans d'assez vastes dépressions (marais de Cormicy par exemple), ou des vallons assez ouverts comme le marais du Vivier de Chenay). C'est de la tourbe alcaline riche en grains de sable provenant des pentes du bassin versant et donc impropre à l'utilisation qui a permis la sauvegarde des tourbières. La tourbe atteint une épaisseur comprise entre 70 cm et 1,20 m⁵⁸.



- 14. marais de Vendière à Courlandon
- 15. Grand marais de Cormicy*
- 16. marais de Tranlais et Neuf-Ans
- 17. marais du Vivier de Chenay*
- 18. marais de la Vesle en aval de Reims*
- 19. micro-tourbière de Savigny-sur-Ardres
- 20. micro-tourbière du bois de la Fosse à Sacy
- 21. marais de la Vesle en amont de Reims*
- 22. marais du Mont de Berru*

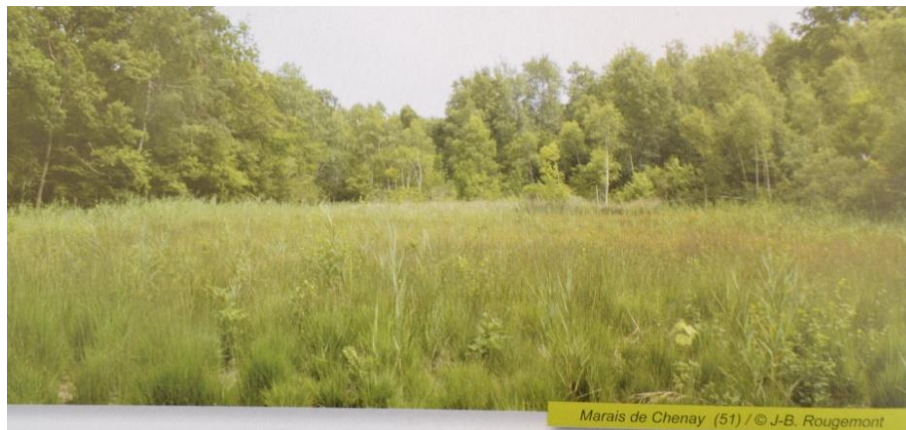
Carte des principaux marais et tourbières de Champagne-Ardenne. Carte établie à partir de l'inventaire ZNIEFF complétée par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. *L'écho des tourbières*, décembre 2010, n°19, p.13. *sites gérés par le Conservatoire.

Ces marais qui ont été longtemps préservés se voient aujourd'hui dégradés et subissent depuis une vingtaine d'années des dommages. Certaines espèces de végétaux ont déjà disparu depuis les descriptions des botanistes en 1899 (Géneau de Lamarlière) et en 1920 (Jules Laurent). De 2006 à 2008, la signature de conventions annuelles entre le département de la Marne et le Conservatoire a permis d'élargir le soutien à de nouveaux sites naturels dont le marais de Vivier à Chenay, le marais des Brouilles dans la vallée de la Vesle par exemple⁵⁹. En 2009, sur les 765 ha gérés par le Conservatoire (soit 39 sites naturels), 471 ha (soit 18 sites) sont intégrés au programme départemental ENS dont 155,6 ha (soit 6 sites) de tourbières ou marais alcalins⁶⁰.

⁵⁸ *L'écho des tourbières*, janvier 2011, n°19, p. 14.

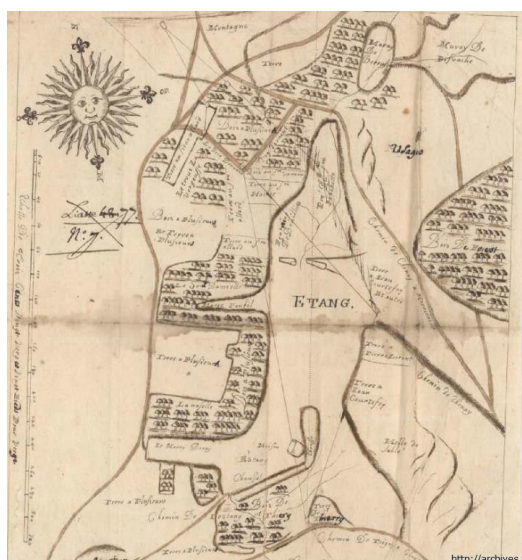
⁵⁹ Cf. délibération n°2020-11-01 en classement en réserve naturelle régionale concernant Chenay et Châlons-sur-Vesle.

⁶⁰ *L'écho des tourbières*, janvier 2011, n°19, p.20.

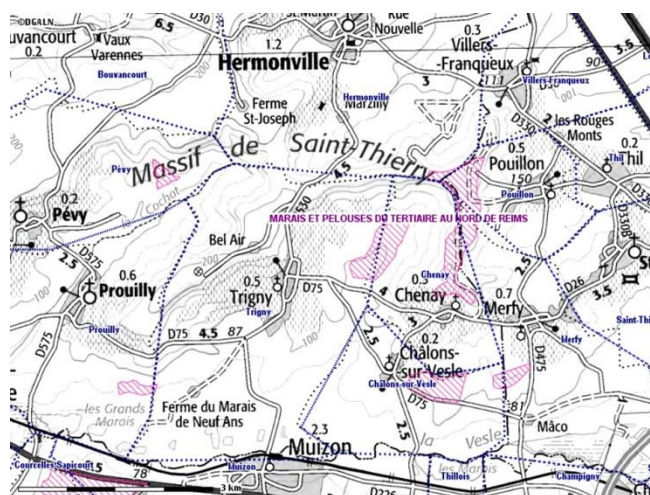


L'écho des tourbières, décembre 2010, n°19, p.20.

Le ruisseau du Vivier prend sa source sur le territoire de Chenay et se continuait jusqu'à la Vesle dans laquelle il se jette sous le nom de Ruisseau de Châlons. Ce ruisseau a disparu mais son tracé est encore visible dans les champs et dans les marais. Les étangs situés entre Chenay et Trigny s'appellent les étangs de la Chaussée.



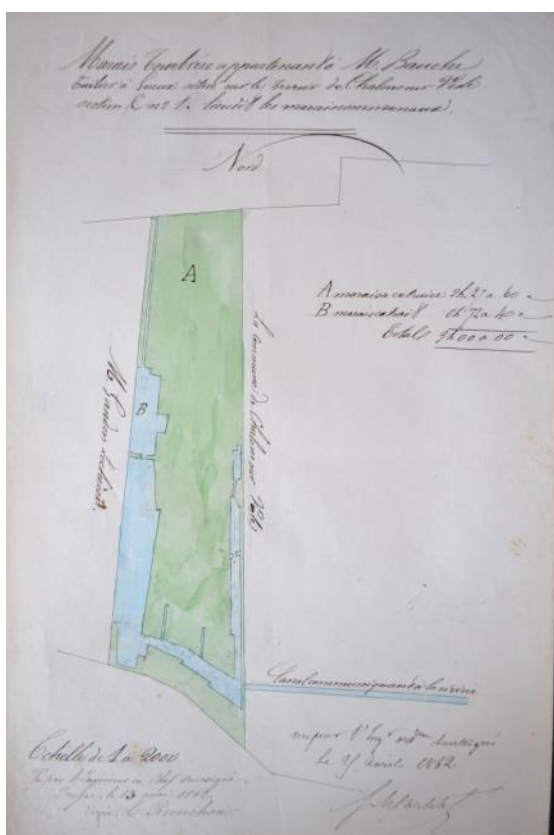
A.D.Marne. Plan du marais du Vivier dressé le 12 juin 1705. Le site est mentionné dans une charte dès 1130. En 1237-1238, le moulin de Choisieux devient un vivier dans lequel on pratique le maraîchage. En 1789, vivier et bois sont vendus en lots.



Carte d'après l'étude réalisée sur le marais du Vivier par Jean-François Gascon © site de la mairie de Chenay.

D'après l'inscription relative à l'exploitation des tourbières dans la Marne, en 1815 il n'existe encore qu'un petit nombre d'exploitations qui sont toutes ouvertes sur le territoire des communes de Reims, Maison et Châlons-sur-Vesle. Les marais tourbeux du département de la Marne bordent presque sans interruption la rivière de la Vesle depuis la commune de Sillery située à 10 km environ au Sud-est de la ville de Reims jusqu'à Fismes distant de 22 km. La cherté du bois amène le développement des tourbières dans le département. Les briqueteries, les fours à chaux, les distilleries et même les brasseries de Reims utilisent ce combustible. Son exploitation coïncide avec l'industrialisation au milieu du XIXe siècle. Elle devient de moins en moins importante au début du XXe siècle. Elle sera exploitée au moment de la Guerre 14-18 puis s'arrêtera vers les années 1953 au profit de nouvelles sources d'énergies.

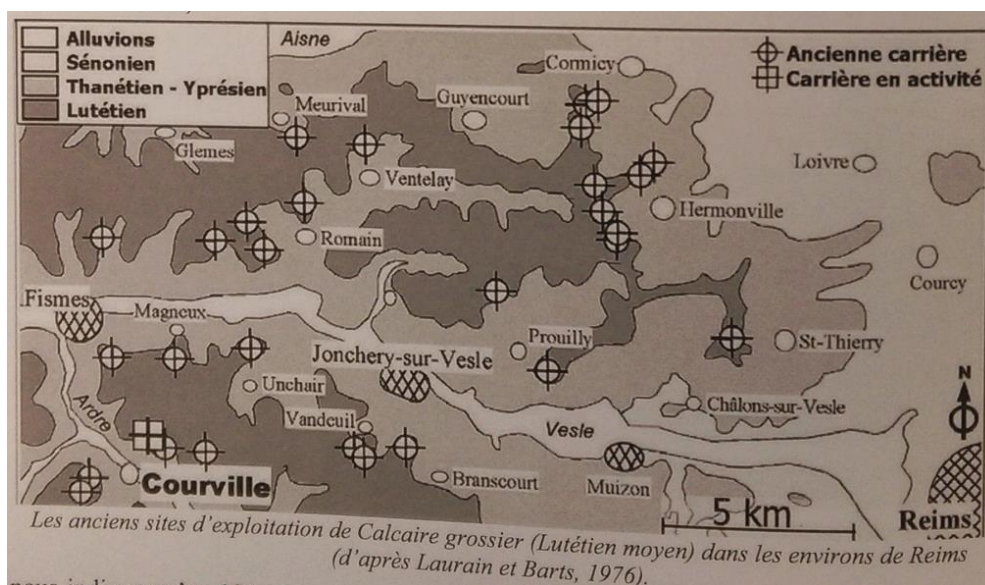
Il existe dans les Archives départementales plusieurs documents concernant l'exploitation des tourbières sur le territoire de la commune de Châlons-sur-Vesle à partir du milieu du XIXe siècle. Les contrats sont renouvelés tous les ans par arrêtés préfectoraux.



Le sieur Bauche, tuilier demeurant à Gueux exploite une tourbière de 3 hectares environ lieu-dit Les Marais communaux. Selon l'extrait de la matrice du rôle de la contribution foncière de la commune de Châlons-sur-Vesle pour l'année 1824, le territoire compte 25 hectares de marais tourbeux. La commune en possède 10 hectares et les particuliers 15 hectares.

A.D.Marne. Marais tourbière appartenant à Monsieur Bauche, section C n°1, lieu-dit les Marais Communaux.

c. L'exploitation de la craie



Entre deux Terroirs, page d'histoire du Massif-Saint-Thierry, septembre-novembre 2014, n° 81, p. 18. Laurain, M., Barta, L., *Nouvelles données sur le Thanétien, de la région de Reims*, [1975], carte des anciens sites d'exploitation de calcaire grossier.

Les carrières de pierres calcaires bordent les deux vallées de la Vesle et de l'Ardre. Depuis le Moyen-Age, on extrait la pierre pour construire les maisons, les murs et les bâtiments administratifs et cultuels de la ville de Reims ou les hôtels particuliers. Les carrières de Trigny ont permis de construire l'abbaye de Saint-Nicaise au XIII^e siècle.

Liste non exhaustive des carrières de craie :

- Chenay : carrières de pierres blanches, les carrières Hardes Marais et deux carrières de grès. On exploite de la pierre calcaire à Chenay encore en 1920⁶¹.
- Trigny : carrière de pierres sur le mont Dié. Les carrières de Trigny ont été utilisées entre les deux guerres et jusqu'aux années 60 pour la culture des champignons de Paris.
- Châlons-sur-Vesle : la crayère du moulin Compensé. La maison isolée de La Crayère loge les ouvriers pendant la saison des travaux d'extraction de la craie. L'extraction de la craie pour les sucreries de Fismes et du Soissonnais occupe une dizaine d'ouvriers et livre annuellement à ces établissements plus de cinq millions de kg de craie en 1897⁶². La craie servait à retirer l'acidité dans la fabrication du sucre.

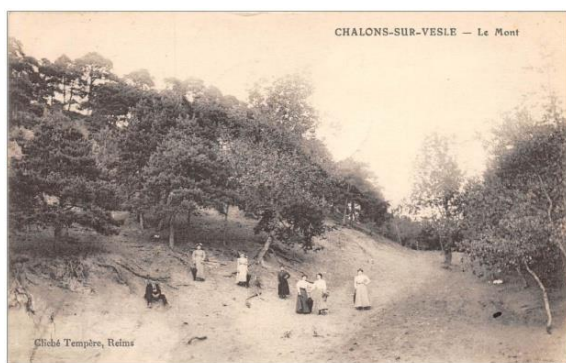
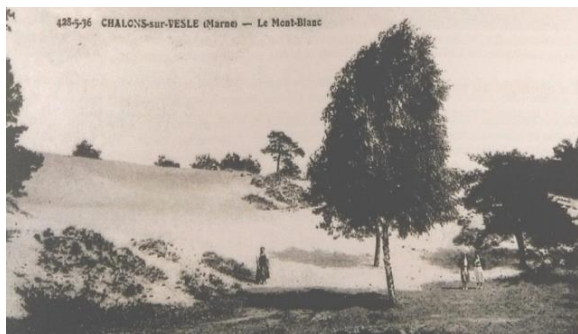
Le département de la Marne produit en 1913 (17 280 tonnes de pierres dures), 273 tonnes de pierres tendres, 15 320 tonnes de meulières, 10 200 tonnes de moellons et 15 730 tonnes de sable et gravier⁶³.

⁶¹ A.D.Marne. Etat des exploitations existantes en date du 30 juin 1920.

⁶² Maussenet, E. « Recherches statistiques et historiques sur le village de Châlons-sur-Vesle », *Mémoire de la Société d'Agriculture de la Marne*, 1897, p. 171.

⁶³ A.D.Marne. Rapport de M. Ph. Fougerolle en date du 10 juin 1920.

d. La sablière de Châlons-sur-Vesle



« La Sablière désigne aussi le territoire non cultivé qui s'étend de Châlons-sur-Vesle à Mâco entre Chenay et la départementale n°75 et qui est sur le terroir décrit dans l'inventaire national du patrimoine naturel « pelouses et pinèdes de Châlons-sur-Vesle, de Merfy et de Chenay ». Ce site est entré à l'inventaire national du patrimoine naturel. La zone de protection Natura 2000 qui regroupe les espaces naturels déjà désignés a été étendue aux anciens terrains de sport de Mâco (pelouses sur sables), aux boisements périphériques et au Mont Chinois à Châlons-sur-Vesle. Ces lieux sont sous le contrôle des communes concernées et de l'association de la sauvegarde des sablières créée en novembre 2009 »⁶⁴.

Le Mont © site Delcampe.

Entre deux Terroirs, page d'histoire du Massif-Saint-Thierry, septembre-novembre 2012, n° 73, p. 25-26. Carte postale ancienne du site le Mont-Blanc, la grande sablière en 1930 à Châlons-sur-Vesle. La grande sablière était un lieu de loisirs dans les années 50. Il y a aussi le site de la petite sablière.

e. La viticulture

A la fin de l'Empire, le vignoble doit dépasser de peu 20 000 ha dans la Marne, réparti sur 423 communes. La production globale est évaluée à 630 000 hectolitres de vin. Les habitants du département en consomment 250 000 hectolitres⁶⁵. Quels que soient les terroirs, les revenus sont affectés d'une grande instabilité. Une vendange peut être abondante, la suivante presque nulle : les plus mauvaises, 1816, 1817, 1826, 1829, 1830, 1845, 1850⁶⁶. Les aléas climatiques et les crises économiques se succèdent et peuvent plonger une population dans de grandes précarités. La population est dense car il faut 40 fois plus de bras pour cultiver une surface identique que dans les pays d'agriculture.

⁶⁴ Cf. délibération n°2020-11-01 en classement en réserve naturelle régionale concernant Chenay et Châlons-sur-Vesle.

⁶⁵ Gérard Clause, « Le Vigneron champenois du XVIIIe au XXe siècle de la pauvreté contestataire de 1789 à la Révolution de 1911 », in *Etude Champenoises vigneron et vins, de Champagne et d'ailleurs XVIIe-XXe siècles*, Etudes Champenoises, 1988, p. 24.

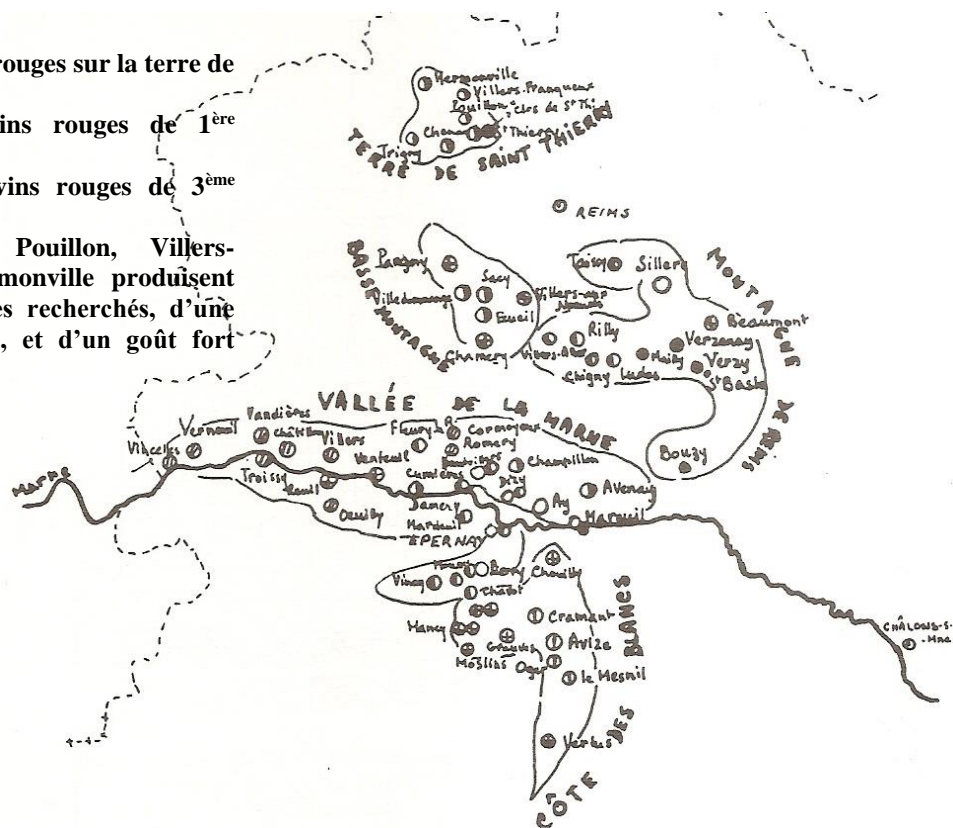
⁶⁶ *Ibid.*, p. 28.

Production de vins rouges sur la terre de Saint-Thierry.

Saint-Thierry = vins rouges de 1^{ère} catégorie.

Trigny-Chenay = vins rouges de 3^{ème} catégorie.

Trigny, Chenay, Pouillon, Villers-Franqueux et Hermonville produisent des vins rouges très recherchés, d'une couleur peu foncée, et d'un goût fort agréable.



Vins rouges

- 1^{ère} catégorie
- ① 2^{ème} catégorie
- ② 3^{ème} catégorie
- ③ 4^{ème} catégorie
- ⊗ Vins "communs"

○ Sézanne

Vins blancs

- 1^{ère} catégorie
- ① 2^{ème} catégorie
- ⊕ 3^{ème} catégorie

Gérard Clause, « Le Vigneron champenois du XVIII^e au XX^e siècle de la pauvreté contestataire de 1789 à la Révolution de 1911 », in *Etude Champenoises vigneron et vins, de Champagne et d'ailleurs XVII^e-XX^e siècles*, Etudes Champenoises, 1988, p. 35. Carte reproduit par M. Bose⁶⁷.

Le grand vignoble de Champagne vers 1815

(cotation des crus d'après A. Jullien, *Topographie de tous les vignobles connus*, Paris, 1816).

Après 1850, l'essor du vin de Champagne et la technique quasi industrielle permettent aux négociants d'acheter sans trop de difficultés un vin qu'ils savent traiter.

En 1869, il y a 16 500 ha de terrains plantés en vignes. L'arrondissement de Sainte-Menehould en a 269, celui de Vitry 2 465, l'arrondissement de Châlons de 555, celui de Reims 7 624 et celui d'Épernay 5 587 ha⁶⁸.

Arrondissement de Reims :

- La montagne de Vertus (Cramant, Avize, Mesnil, Vertus, Pierry et Épernay).
- La montagne de Reims (Dizy, Hautvillers, Cumières et Champillon).

⁶⁷ Julien A, « Topographie de tous les vignobles du département de la Marne », *Annuaire de la Marne*, Paris, 1818, p. 176.

⁶⁸ Poinsignon, *Géographie de la Marne*, Châlons, 1869, p. 44-47.

- De Chamery à Coulommès en passant Ecuil et Sacy.
- La ligne sinueuse le long de la montagne Saint-Thierry par delà la Vesle et Reims : de Saint-Thierry à Cormicy par Thil, Pouillon, Chenay, Trigny, Hermonville, Villers-Franqueux et Cauroy.

Tous ces vignobles sont destinés à fournir des vins blancs ou des vins mousseux. Depuis 50 ans la fabrication de vins mousseux a pris à la fois une grande extension et une grande importance.

La statistique départementale de 1866 porte à 57 le nombre des maisons de champagne qui se livrent au commerce des vins de Champagne et à 700 celui des ouvriers qu'elles occupent constamment⁶⁹.

Récolte totale des vignes du département : 884 085 hectolitres en 1866.

Récolte totale des vignes du département : 176 788 hectolitres en 1867.

Moyenne sur 10 ans : 485 195 hectolitres.

Le phylloxéra qui a touché la France vers 1865 atteint la Champagne en 1885. Après la crise, le grand vignoble champenois ne compte plus que 12 530 ha contre 15 640 ha en 1898. Le vigneron champenois continue à avoir une situation précaire au début du XXe siècle. Un rapport du sénateur Pozzi en 1907 indique que pour 15 510 hectares de vignoble, il y a 14 000 propriétaires possédant moins de 1 hectare, soit les $\frac{3}{4}$ du nombre des propriétaires. En 1911, les propriétaires de plus de 5 hectares représentent le $\frac{1}{30}$ ^{ème} des propriétaires⁷⁰.

La toute petite propriété issue de la vente des biens nationaux est encore largement dominante en 1931. Les $\frac{4}{5}$ ^{ème} de la récolte proviennent de propriétaires disposant en moyenne de 0,60 hectares⁷¹.

Les « Trente glorieuses », la mécanisation et le développement des circuits commerciaux ont permis aux vignerons de s'élever socialement depuis 1950. Malgré cela, la propriété moyenne est de 1,7 hectare contre 3 hectares en Bourgogne⁷².

f. L'agriculture

A Châlons-sur-Vesle, elle occupe presque toute la population dans une seule ferme en 1897. Il a été décidé quelques années auparavant de réunir toutes les exploitations agricoles en une seule. Cette décision a eu pour conséquence l'exode rural.

Etablissement d'horticulture de Monsieur Ulysse Rousselle : il approvisionne le marché de Reims en fleurs, plantes de pleine terre et de serre en 1897.

⁶⁹ Les plus anciennes maisons de Champagne sont celles de M. Ruinart de Brimont, MM. Moët et Chandon créée en 1788, Mme veuve Cliquot au début du XIXe siècle.

⁷⁰ H. Malherbe, Socialisme et vignoble dans la Marne 1890-1959, *Mémoire Maîtrise*, Reims, 1974.

⁷¹ Gérard Clause, « Le Vigneron champenois du XVIIIe au XXe siècle de la pauvreté contestataire de 1789 à la Révolution de 1911 », in *Etude Champenoises vigneron et vins, de Champagne et d'ailleurs XVIIe-XXe siècles*, Etudes Champenoises, 1988, p. 30.

⁷² R. Laurent, *Les Vignerons de la Côte d'Or au XIXe siècle*, 2 vol, Paris, 1958, chapitre IV, 3^{ème} partie.

7. XXe siècle : Entre destructions et reconstructions

Malgré la crise économique mondiale de 1873, qui a frappé durement le textile rémois sur toute la fin du siècle, cette industrie demeure encore en 1913 la principale activité de la ville. Les usines font vivre des petits ateliers et ouvriers dans les communes limitrophes. A côté d'établissements spécialisés (dans la laine par exemple), d'autres industries se sont installées : fabriques de cardes, de bobineaux en carton, d'extraction des huiles. Le maire de la ville de Reims M. Charles Arnould a obtenu l'installation d'un atelier de confection militaire.

Mais son atout est surtout le champagne et son négoce. Ses vins sont destinés aux marchés extérieurs (Angleterre, Allemagne, Russie, Etats-Unis). Les petits viticulteurs des environs de Reims ne connaissent pas encore la renommée des maisons de Champagne comme Pommery et doivent se contenter de vendre leur raisin aux négociants rémois à des prix fixés par ces derniers. Les révoltes de 1911 à Ay, Damery ou Hautvillers font écho à cette situation.

Mais le 28 juin 1914, l'assassinat de l'archiduc héritier d'Autriche, François-Ferdinand à Sarajevo met le feu aux poudres en Europe et déclenche la Première Guerre Mondiale. La Champagne et les communes du massif de Saint-Thierry vont être particulièrement exposées aux combats entre janvier 1915 et septembre 1918. Aux populations du Nord du département quand elles ne sont pas déportées, la présence ennemie fait connaître une occupation en règle avec ses réquisitions, ses prises d'otages, ses brimades. Au Sud dans la zone restée française, on entend les roulements sourds des canons. A portée d'artillerie, Reims est quotidiennement bombardée.

a. La Première Guerre Mondiale : la région rémoise vaste champ de bataille

4 septembre 1914 : entrée des Allemands dans la ville de Reims.

1^{ère} bataille de la Marne 6-9 septembre 1914 : Le champ de bataille s'étend sur 200 km de l'Ourcq jusqu'à Verdun sur deux batailles : autour de l'Ourcq et autour des marais de Saint-Gond. Cette bataille permet de repousser par delà les vallées de la Marne, de l'Ardre et de la Vesle les armées allemandes contraintes d'abandonner la ville de Reims et de se replier sur le réseau fortifié Serré de Rivière Nord (Brimont, Fresnes-les-Reims, Witry-les-Reims, Berru).

Pendant la nuit du 11 au 12 septembre : bataille de Thillois.

15 février – 18 mars 1915 : offensive française en Champagne.

21 février – 18 décembre 1916 : bataille de Verdun.

1er juillet – 18 novembre 1916 : bataille de la Somme.

16 avril 1917 : offensive du Chemin des Dames. La vallée de la Vesle devait jouer un rôle stratégique important : ravitaillement des troupes et prise en charge les soins aux blessés. Deux voies seulement permettaient de rallier le front : la ligne Soissons-Reims et la ligne Bazoches-Château-Thierry. On installe alors deux autres voies secondaires : celle de Fismes à Muizon et celle de la vallée de l'Ardre pour desservir les différents hôpitaux et les quatre nouvelles gares de stockage (Courlondon, Prouilly, Montigny et les marais de Neuf ans entre Trigny et Muizon). L'offensive a été désastreuse et les soins aux blessés n'ont pas été pris en charge convenablement.

27 mai 1918 : offensive allemande sur le Chemin des Dames.

Le 27 mai plus de 1 000 batteries vont pendant 2 h 40 tirer sur 90 km de front et 12 km en arrière des lignes utilisant massivement des obus à gaz. Les batteries françaises et anglaises sont neutralisées. L'Aisne est franchie et Bouvancourt est occupé. Le 28, en face, la 45e DI commandée par le Général Naulin dont le quartier général est à Chenay, tente de résister sur la ligne de la butte de Prouilly, le col de Trigny-Marzilly, hauteurs de Toussicourt, Villiers-Franqueux, bois de Chauffeur, Courcy, en liaison à droite avec la 134e DI sur les cavaliers de

Courcy. Les Allemands continuent à avancer et prennent le fort de Saint-Thierry. Le 29 les troupes alliées doivent quitter la rive droite de la ville. Tous les ponts ont été dynamités. Les Allemands encerclent la Montagne de Reims et atteignent Germigny et Janvry malgré la Résistance française à l'Ouest de Reims à Mâco, au moulin Compensé, à la Garenne de Gueux, au Mont-Saint-Pierre, à Thillois, à Gueux et à Ormes.

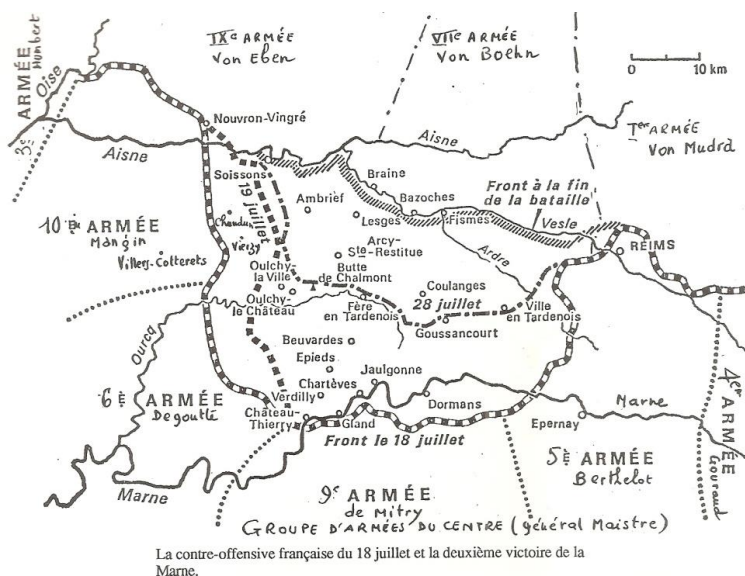
2^{ème} bataille de la Marne juin-septembre 1918 : Elle met un coup d'arrêt aux grandes offensives allemandes menées entre mars 1918 et juillet 1918 et marque le début d'une retraite allemande. Les généraux allemands décident de concentrer l'ensemble de leurs efforts sur le front occidental et de mener rapidement une succession d'offensives qu'ils veulent décisives avant l'arrivée des renforts américains.

27 mai : offensive allemande sur le chemin des Dames qui enfonce les défenses françaises et permet aux Allemands d'atteindre le cours de la Marne, de Château-Thierry à Dormans.

15 juillet : offensive allemande en Champagne (Friedensturm).

18 juillet : contre-offensive franco-américaine. Deuxième victoire de la Marne.

Le 15 juillet les Alliés mettent en échec cette dernière tentative. Le 18 juillet la contre-attaque de Mangin (10^{ème} armée) et Degoutte (6^{ème} armée) se révèle efficace. La bataille débute en direction de Fère-en-Tardenois, 2 000 pièces d'artillerie ouvrent le feu. Cette bataille est menée de front par les Français et les Américains avec l'aide de toute l'aviation. Ludendorff est contraint de reculer en direction de Fère-en-Tardenois et de la vallée de l'Aisne tout en maintenant des positions sur les hauteurs du massif de Saint-Thierry sur la rive droite de la Vesle jusqu'au 30 septembre.



Laurent, André, *La Grande Guerre en Champagne et la deuxième victoire de la Marne*, Lyon, éd. Horvath, 1994, p.129.

La bataille du Massif de Saint-Thierry ou bataille de la Vesle du 8 août au 2 octobre 1918.

Du 30 septembre jusqu'au 4 octobre 1918 date à laquelle l'Allemagne demande l'armistice auprès du président des États-Unis s'est déroulée la 4^{ème} grande bataille nommée la bataille du massif de Saint-Thierry qui marque l'abandon des Allemands de toute leur position à l'Ouest, au Nord et à l'Est de Reims. Le 1^{er} octobre, Prouilly est libéré puis Pévy et Trigny. Les Allemands quittent Chenay, Hermonville puis Cormicy le 2 octobre alors qu'ils occupaient les rives Nord de la Vesle, de Courlandon à Muizon et les villages des coteaux, Chenay, Merfy, Saint-Thierry, Thil....

8 août : attaque franco-britannique dans la région de Montdidier.

26 septembre : début de la contre-offensive générale sur le front occidental.

b. Les lieux de mémoire et les monuments aux morts

En novembre 1918 s'achève la Première Guerre Mondiale. Le département de la Marne est marqué dans son paysage et parsemé d'une multitude de lieux où le souvenir s'impose : plaques commémoratives en l'honneur d'un fait d'armes ou de ses héros (Dommartin-sous-Hans), monuments dédiés à un régiment (Courdemanges, Loivre), des grands monuments nationaux en souvenir des batailles de la Marne (la ferme de Navarin), de la résistance sur les monts de Champagne, de cimetières militaires...

En 1918 d'après la séance ordinaire du conseil municipal de Châlons-sur-Vesle du 15 février 1918 il était prévu la création d'un cimetière militaire sur la parcelle n°11 du cadastre au lieu-dit La Vieille Terrière en bordure du chemin rural de Châlons-sur-Vesle à Prouilly⁷³.

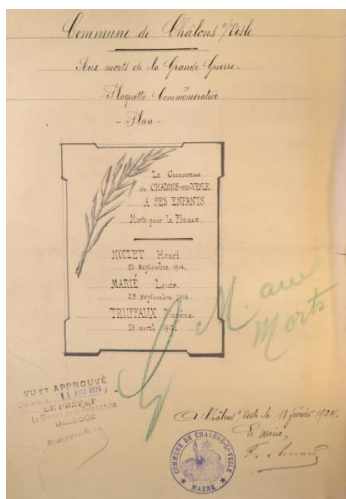


Cimetières militaires et monuments aux morts de la Grande Guerre, Marne, Itinéraires du Patrimoine, 2005.

⁷³ A.D.Marne. Monuments aux Morts.

Toutes les communes s'empressent d'ériger un monument aux morts souvent situé sur une place publique près de la mairie ou de l'église. C'est plus de 36 000 monuments qui ont été élevés dans l'ensemble des communes françaises⁷⁴. Les archives départementales conservent les dessins préparatoires des monuments à ériger.

Châlons-sur-Vesle



A.D. Marne. Dessin préparatoire. En la séance ordinaire du 3 février 1924, le conseil municipal accepte l'achat relatif d'une plaquette commémorative où figurent les noms des 3 soldats de la commune morts pour la France. Cette plaque est posée sur la façade principale de l'église.

Plaque commémorative (2005)

Chenay



⁷⁴ Audoin-Rouzeau, Stéphane, Becker, Annette, *La Grande Guerre 1914-1918*, Découvertes Gallimard, Paris, 1998, p. 124.

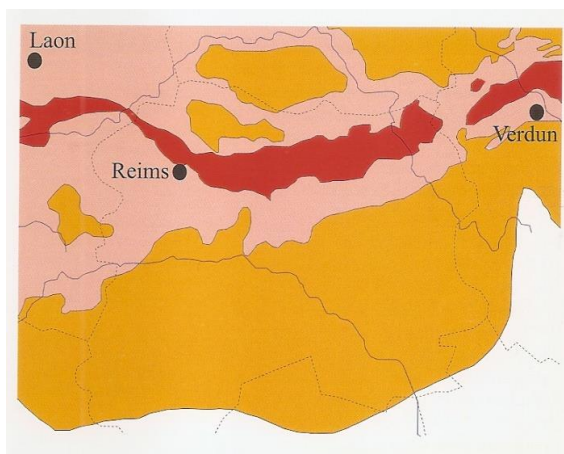
A.D.Marne. Dessin préparatoire. Le monument aux morts de Chenay est l'œuvre de Monsieur Sediey, sculpteur demeurant à Reims. Il a été exécuté en pierres de Brauvilliers au cours du mois de février 1930⁷⁵.

ci-dessus : commémoration de la Grande Guerre devant le monument aux morts © site Mairie de Chenay (à droite).



ci-contre le monument aux morts, rue du Général Leclerc (2017).

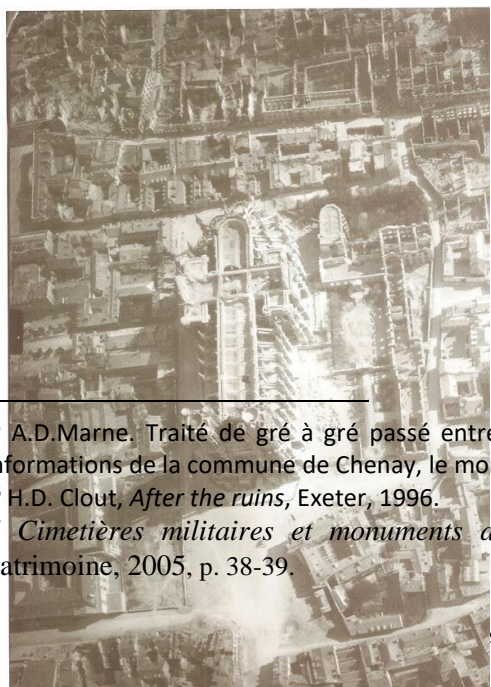
c. Bilan des destructions



Le département de la Marne a subi de nombreuses destructions. Toutes les zones de combats souffrent de destructions atteignant jusqu'à 100% de leur potentiel agricole et industriel. Des terres sont rendues totalement incultivables.

Cimetières militaires et monuments aux morts de la Grande Guerre, Marne, Itinéraires du Patrimoine, 2005, p.3. Carte des degrés de destructions dus aux combats : en rouge (zones entièrement détruites), en rose (destructions importantes), en orange (destructions limitées)⁷⁶.

La ville de Reims a reçu 1 600 à 2 000 obus quotidiens pendant 1 051 jours alors que la ville n'a été évacuée que le 25 mars 1918. La cathédrale est détruite par un obus le 19 septembre 1914 et la charpente en chêne a pris feu. La ville devient alors un symbole, une ville-martyre. La ville de Reims est détruite à plus de 90%⁷⁷. Les usines sont prises pour cibles car il faut éliminer la concurrence et punir les usines qui refusent de travailler avec eux. Dans la stratégie allemande, il faut aussi détruire tous les points culminants qui pourraient servir d'observatoire.



⁷⁵ A.D.Marne. Traité de gré à gré passé entre M. Sediey et la mairie en date du 28 février 1930. Selon les informations de la commune de Chenay, le monument serait l'œuvre de Gourdon.

⁷⁶ H.D. Clout, *After the ruins*, Exeter, 1996.

⁷⁷ *Cimetières militaires et monuments aux morts de la Grande Guerre, Marne, Itinéraires du Patrimoine*, 2005, p. 38-39.



Yann Harlaut, Vincent Zénon Rigaud, *Champagne-Ardenne, destructions de la Grande Guerre*, Mémoire en Images, éd. Sutton, 2015, p.49, 59 et 88. Le quartier de la cathédrale en ruine, la cathédrale frappée par des obus le 19 septembre 1914, usine de tissage rue Joli Cœur à Reims.

Châlons-sur-Vesle et Chenay ont subi de nombreuses destructions comme en témoignent les cartes postales anciennes.



©A.D.Marne, archives en ligne.



Maison du maréchal-ferrant (50 m de la place Boisseau).

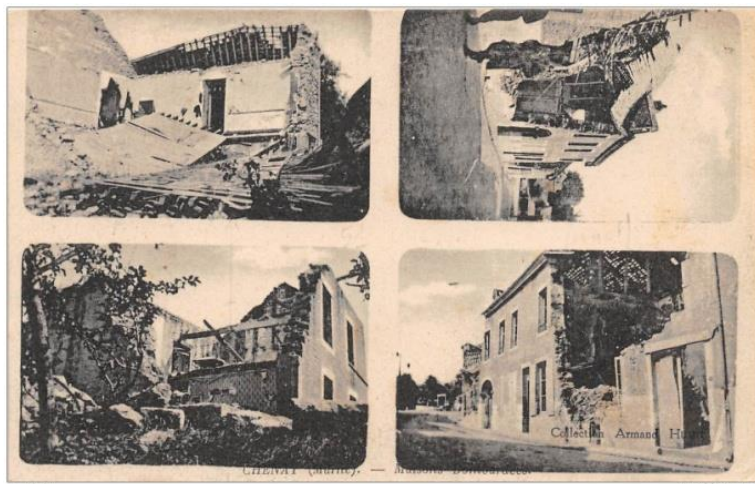


Maison à côté de la mairie de Chenay.



Chenay, après les bombardements © Mairie de Chenay.





Chenay, maisons bombardées © site Delcampe

d. L'Après-guerre : période de reconstruction

Il a d'abord fallu reconstruire partiellement ou entièrement les habitations et remettre en état l'ensemble des réseaux viaires, sanitaires, électriques, hydrauliques...

Il n'y a pas eu de plans de reconstruction pour les deux communes comme cela a été le cas pour Reims⁷⁸. C'est la Société Coopérative de Reconstruction de Saint-Thierry qui coordonne les travaux publics et c'est la Société Coopérative de Reconstruction d'églises de l'arrondissement de Reims qui s'occupe des travaux sur les édifices culturels.

Chenay

1922 = Restauration de la mairie-école et du logement de l'instituteur⁷⁹.



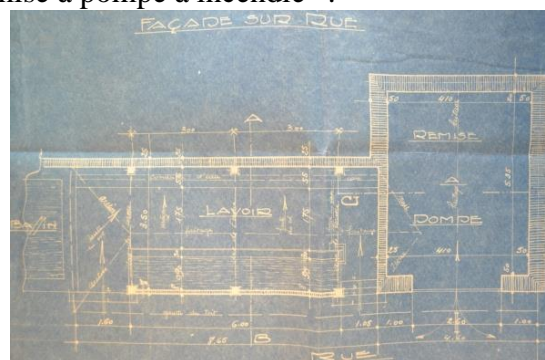
Maison commune de Chenay en 1900 © Mairie de Chenay.



La mairie après 1914-1918 © Mairie de Chenay.



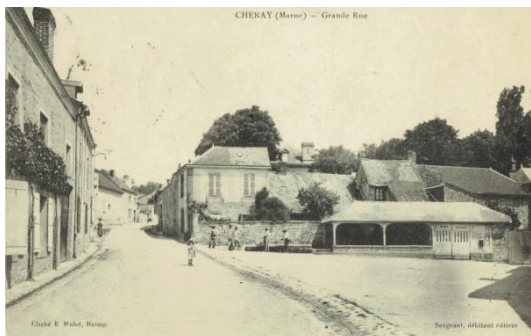
1926 = Réfection du lavoir communal et de la remise à pompe à incendie⁸⁰.



⁷⁸ Olivier Rigaud, Marc Bedarida, *Reims, reconstruction 1920-1930*, catalogue d'exposition, 1988.

⁷⁹ A.D.Marne. Délibération du conseil municipal de Chenay du 24 décembre 1921 approuvant un marché passé entre la société coopérative - la commune et Monsieur Caillet entrepreneur à Chenay pour la reconstruction de la mairie-école et du logement de l'instituteur. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 24 janvier 1922.

⁸⁰ A.D.Marne. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 26 février 1926. Monsieur Caillet entrepreneur demeurant à Saint-Thierry. Plan des bâtiments communaux, le lavoir et remise à pompe dressé le 2 mars 1923.

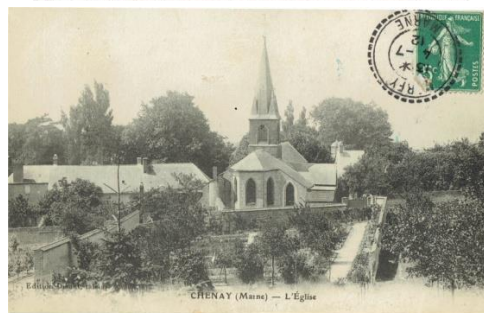


Quartier du centre en 1900 © Mairie de Chenay



Lavoir place Piza en 2017 (plaque en l'honneur de Mme Toledo-Pizza, bienfaitrice de la population, la commune de Chenay reconnaissante 1919).

1923 = La réparation à l'église comprend intégralement les travaux de réfection de l'église et tous les travaux de consolidation urgents⁸¹. Pour cela, le conseil municipal a donné adhésion à la Société Coopérative de Reconstruction d'églises de l'arrondissement de Reims. Lesage et Miltgen et Ferris architectes.



Cartes postales © Mairie de Chenay.

L'église avec le nouveau clocher © Mairie de Chenay.

1923 = Révision du plan d'alignement de la commune⁸².

1926 = Vente du presbytère contenant environ 5 ares 50 centiares formant un seul lot cadastré section B n°723, en bordure du chemin de Grande communication n°26 dans la traverse de Chenay⁸³. Le bâtiment a été ébranlé au cours de la guerre et doit être démoli pour permettre d'ériger une construction neuve.

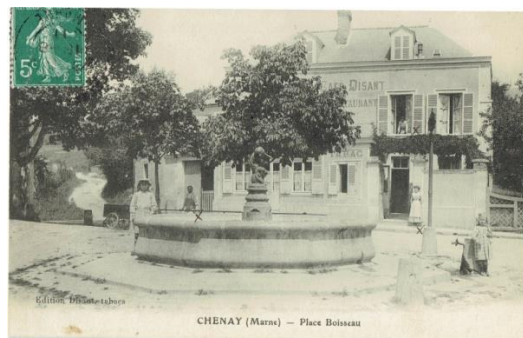
⁸¹ A.D.Marne. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 18 septembre 1923.

⁸² A.D.Marne. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 29 juillet 1923.

⁸³ A.D.Marne. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 20 janvier 1926.



1933 = Travaux de réfection du bassin de la place Boisseau⁸⁴. (2017).

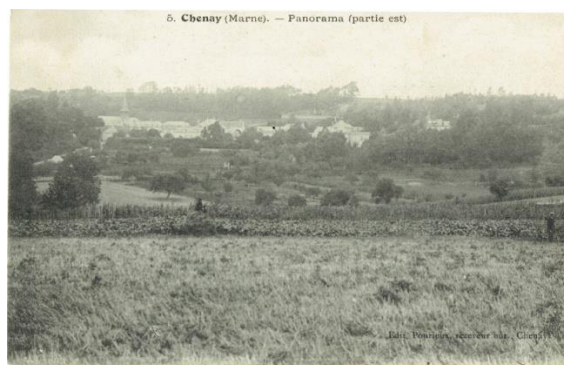


La fontaine de la place Boisseau © Mairie de Chenay.

1932 = L'architecte Monsieur Achille Duchene est autorisé à établir une galerie souterraine maçonnée sous le chemin du Mont Chenois de 1,5 m de largeur et 2,20 m de hauteur sur toute la largeur de l'emprise du chemin. Monsieur Duchene procède à l'installation de caves et celliers sur le territoire de la commune de Chenay⁸⁵.

1934 = Travaux de trottoirs autour du monument aux morts.

En **1938**, la commune se dote d'une adduction d'eau potable avec installation d'une station de pompage alimentée par une ligne électrique haute tension⁸⁶. Auparavant en 1930 la commune a effectué la construction d'un puits destiné à l'alimentation en eau potable⁸⁷. Dans un rapport concernant le captage d'eau potable en 1923, il est indiqué que « *l'alimentation actuelle de Chenay est détestable, les captages et fontaines sont en pleine agglomération en fort mauvais état et exposés à toutes sortes de causes de contamination. Le puits de captage sera installé au Nord du village car le vallon en forme de cirque couronné par les calcaires grossiers est rempli de vergers et de jardins potagers* »⁸⁸.



Vue générale et panorama (partie Est) © Mairie de Chenay.

⁸⁴ A.D.Marne. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Chenay en date du 27 avril 1933. Procès-verbal de réception définitive en date du 24 juillet 1933 par l'architecte de Reims Monsieur F. Maille.

⁸⁵ A.D.Marne. Arrêté municipal en date du 5 septembre 1931. Rapport de l'ingénieur Monsieur Ducreux sur la traversée du chemin en date du 4 juillet 1932.

⁸⁶ A.D.Marne. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 20 février 1938.

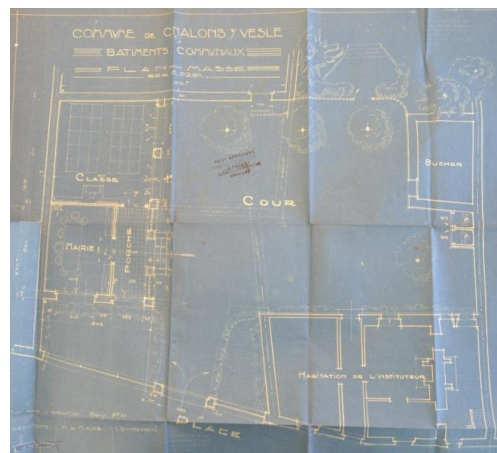
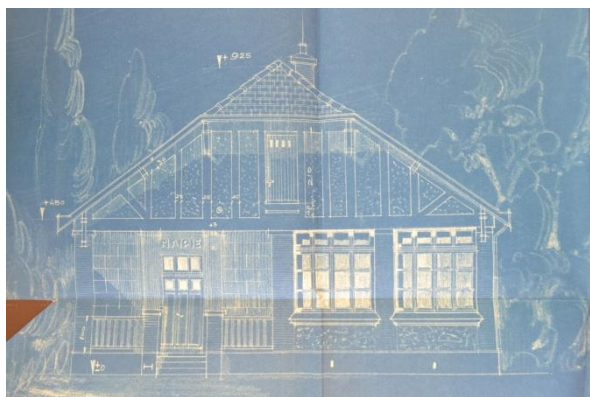
⁸⁷ A.D.Marne. Procès-verbal de réception définitive en date du 23 janvier 1932.

⁸⁸ A.D.Marne. Rapport rédigé le 10 juin 1923, signé Martel.

Châlons-sur-Vesle.

Châlons-sur-Vesle a sollicité une subvention du département et de l'État pour atténuer le plus possible les charges supportées par les contribuables. La commune a fait emploi de dommages de guerre pour l'exécution de certains de ses travaux communaux notamment l'électrification, l'adduction d'eau potable, la reconstruction d'une mairie-école et la restauration du logement de l'instituteur⁸⁹. Le conseil municipal a accepté par délibération du 8 avril 1924 d'acquiescer le droit à l'indemnité de dommages de guerre Duval et Renard-Pouplin en vue d'affecter aux travaux de reconstruction de la mairie-école et d'électrification de la commune⁹⁰.

En effet l'école comprend actuellement une maison d'habitation réparable qui servait au logement de l'instituteur et où la classe fonctionne à titre provisoire. La salle de classe qui était attenante a été détruite ainsi que la mairie. Cette salle de classe était trop exiguë ainsi que la cour de récréation. La commune a acheté le terrain de Monsieur Hoël pour construire la classe et la mairie et pour agrandir la cour⁹¹. Elle vend une partie du terrain sur lequel est établie la mairie-école qui est jugée inutile en 1925.



A.D.Marne. Plan masse - bâtiments communaux. Mairie-école, habitation de l'instituteur et bûcher dressé le 9 juillet 1924⁹².

Cette adjudication s'est faite en un seul lot et comprend tous les travaux nécessaires à l'édification et à la finition de la mairie- école, des clôtures, de la réparation d'un bûcher et des toilettes. L'exécution du projet comprend la reconstruction d'une salle de classe et d'une salle de mairie avec porche attenant. Les bâtiments sur rue, celui sur cour, ainsi que le bâtiment annexe seront démolis sauf les parties devant servir aux constructions nouvelles⁹³.

⁸⁹ A.D.Marne. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal en date du 6 avril 1927. Ils ont emprunté plus de 46 000 francs.

⁹⁰ A.D.Marne. Cession d'indemnités de dommages de guerre par Madame Renard-Pouplin à la commune de Châlons-sur-Vesle en date du 21 janvier 1925. Cession d'indemnités de dommages de guerre par Monsieur Duval à la commune de Châlons-sur-Vesle en date du 28 septembre 1924.

⁹¹ A.D.Marne. Délibération du 15 juin 1924 approuvée le 2 juillet 1924 et par délibération du 13 juillet 1924. Vente du terrain cadastré section A numéros 57 et 58, achat du terrain le 2 juillet 1924.

⁹² A.D.Marne. Plan dressé par Monsieur Clauzier et Mériaux architectes à Reims, projet approuvé le 26 janvier 1925. Entrepreneur Monsieur Tappy André domicilié à Châlons-sur-Vesle adjudicataire de l'ensemble des travaux de construction de la mairie école. Adjudication des travaux de reconstruction de la mairie école le 15 mars 1925, approuvée par délibération du 13 juillet 1924.

⁹³ A.D.Marne. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 21 août 1924. Procès-verbal d'adjudication des travaux de reconstruction en date du 15 mars 1925.

Elle a entrepris aussi la restauration de l'église (travaux de couverture, de charpente et de menuiserie) et de la maison du garde dont les mémoires ont été remboursés courant février 1922⁹⁴.

La commune se dote d'une adduction d'eau potable en 1931 avec station de pompage⁹⁵. Pour l'alimentation en eau potable, la commune de Châlons-sur-Vesle ne dispose d'aucune distribution d'eau potable alors qu'elle compte une population de 110 habitants. Il s'agit essentiellement d'une commune agricole. Pour s'alimenter elle n'a que des puits particuliers au nombre de 12 creusés dans la craie la plupart du temps sans parois maçonnées situés au centre des habitations et des cours de fermes. Ceux-ci sont exposés aux contaminations par des infiltrations des eaux de fumiers provenant des cours. Les diverses analyses ont montré la non potabilité des eaux.

Après la guerre, les chemins ruraux de la commune ont été remis en état par le service des Ponts et Chaussées. En application de la loi du 4 mars 1919, il a été procédé à la reconnaissance des chemins ruraux créés ou améliorés suite aux opérations de remembrement des propriétés foncières dans les régions dévastées par faits de guerre⁹⁶.

⁹⁴ A.D.Marne. Mémoires remboursés et transmis au préfet pour approbation. Monsieur Ouviaère architecte à Reims.

⁹⁵ A.D.Marne. Mandat de paiement en date du 12 août 1931. Le bâtiment des machines se situe à la sortie du chemin de grande communication n°26. Le réservoir se situe sur le Mont de Châlons. Mémoire dressé par l'ingénieur ordinaire en date du 28 septembre 1927. Signé Briancourt. Procès-verbal de réception définitive en date du 19 juin 1928.

⁹⁶ A.D.Marne. Arrêté exécuté par le maire le 10 septembre 1934.



Étude pour la création d'une Aire de mise en Valeur de
l'Architecture et du Patrimoine

AVAP
Futur SPR



Plan de Chenay 1780– A.D. Marne



Plan de Châlons sur Vesle 1762

Diagnostic
2 – Patrimoine urbain et paysager



ALGLAVE ARCHITECTURE

21, rue des Huguenots
51200 - EPERNAY
Téléphone : 06 28 33 75 57
chantal.alglave@neuf.fr

GRAPHEIN PATRIMONIA

52, rue Maurice Girard
10300 SAINTE SAVINE
Téléphone : 06 62 47 34 98
contact@grapheinpatrimonia.fr

Table des matières

I. EVOLUTION URBAINE	55
1. Chenay	55
La deuxième moitié du XIXe et le XXe siècle	58
2. Châlons-sur-Vesle.....	58
Le plan de « la terre et seigneurie » 1762.....	59
Les plans du cadastre napoléonien de 1806 à 1853	60
La deuxième moitié du XIXe et le XXe siècle	61
II. PATRIMOINE urbain et PAYSAGER	62
L'influence du site sur la forme des villages	62
Des bourgs protégés par le relief du massif de St Thierry	62
Des bourgs séparés par le relief et la végétation.....	62
Les spécificités de chaque bourg	63
1. Le bourg de Chenay	63
2. Le bourg de Châlons-sur-Vesle	63
III. Les cones de vue et les entrées de ville	64
1. Chenay	64
2. Châlons-sur-Vesle.....	70
IV. La classification des espaces selon l'interet urbain et paysager	75
1. Les cours privées	75
Les cours privées de Chenay	76
Les cours privées de Châlons-sur-Vesle.....	79
2. Les parcs paysagers et jardins remarquables privés	81
La classification	81
L'influence du paysagiste Edouard Redont.....	81
Les parcs paysagers et jardins remarquables à Chenay	82
3. Les espaces verts publics	86
4. Les sablières de Châlons-sur-Vesle	89

I. EVOLUTION URBAINE

Chaque commune a une évolution urbaine différente en fonction de sa topographie et de son histoire. Les plans anciens nous permettent de retracer les grandes étapes de l'évolution urbaine de chaque commune.

1. Chenay

Il existe plusieurs plans anciens de la commune de Chenay :

Le plan de « la terre et seigneurie » 1761, 1779 et 1780



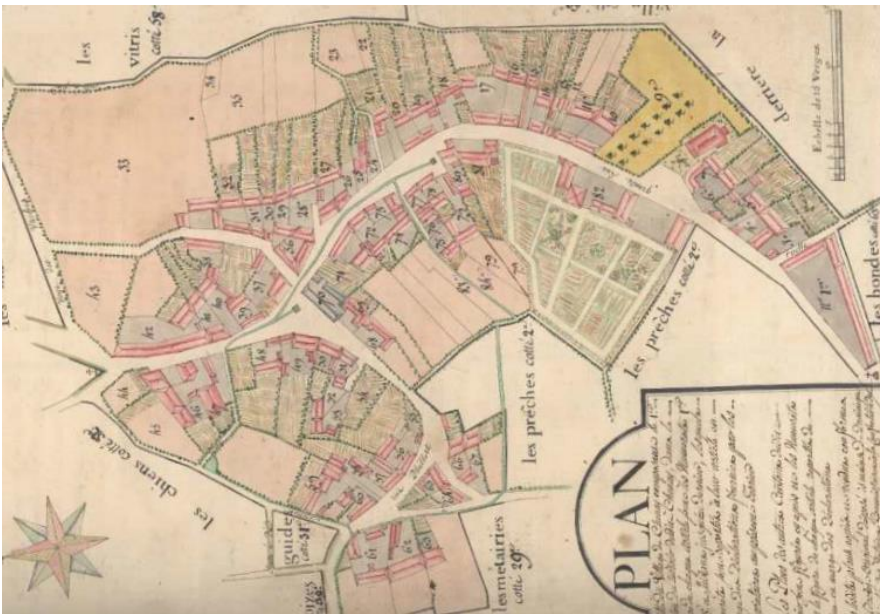
Plan n°11 : Extrait du plan de la terre et seigneurie, exécuté par Pierre Vilain en 1761 – A.D. Marne – « Les bâtiments des particuliers sont lavés en rouge..., les jardins figurés en jardins, les vignes de particuliers lavés de terre avec figures de cèpes de vigne..., les bois de particuliers fond vert avec figure d'arbre, les terres labourables à particuliers lavées en jaune pâle, les près de particuliers en vert clair... ».

Ce plan a été exécuté par Pierre Vilain en 1761, notaire et arpenteur. Il fait figurer de façon plus ou moins schématique, les bâtiments mais aussi les jardins, les vergers et les vignes. Ce plan nous montre que la majorité des ilots du bourg sont déjà en place, par contre ils sont moins denses car on peut voir qu'il existe encore beaucoup de jardins ou de vergers à l'intérieur ou en bordure des ilots.

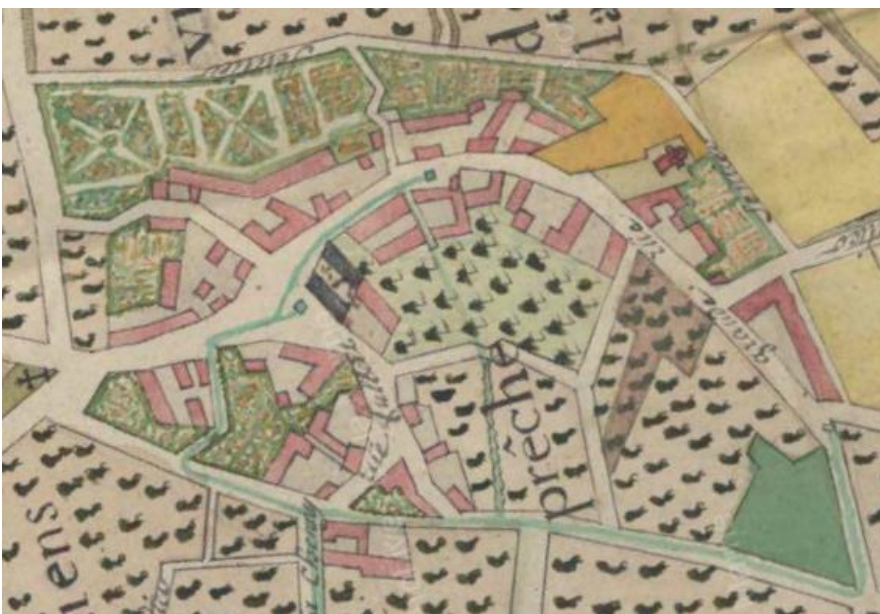
L'armature urbaine, constituée par les rues, les ruelles et les places, est déjà existante au XVIIIe siècle et probablement **d'origine médiévale**. Cependant, au cours des siècles suivants, les plans d'alignement ou les démolitions peuvent modifier la largeur de ces rues et places.



Plan n°12 : Plan du bourg, extrait du plan de la terre et seigneurie, exécuté par Pierre Vilain en 1761 – A.D. Marne



Plan n°13 : Plan du bourg de Chenay, exécuté par Pierre Vilain en 1779 – A.D. Marne



Plan n°14 : Plan du bourg de Chenay, exécuté par Pierre Vilain en 1780 – A.D. Marne.

← Ce plan reprend le bâti du plan de 1761 (plan n°12). Des jardins dessinés à la française sont ajoutés le long du chemin de Derrière la ville.

Les plans d'alignement de 1853



Plan n°15 : Plan des fontaines 1853 – A.D. Marne



Plan n°16 : Plan de l'évolution urbaine du bourg de Chenay, représentant les ilots bâtis de 1761 à 1853, et les jardins enclos avant 1779, reporté sur le plan du cadastre actuel.

La superposition des plans de 1761 à 1853 nous montre que les ilots bâtis sont déjà tous formés en 1761. Le plan de 1853 indique l'apparition de quelques constructions densifiant le bourg. On peut déjà voir que les constructions de la fin du XIXe siècle et du XXe siècle vont s'appuyer sur la trame existante.

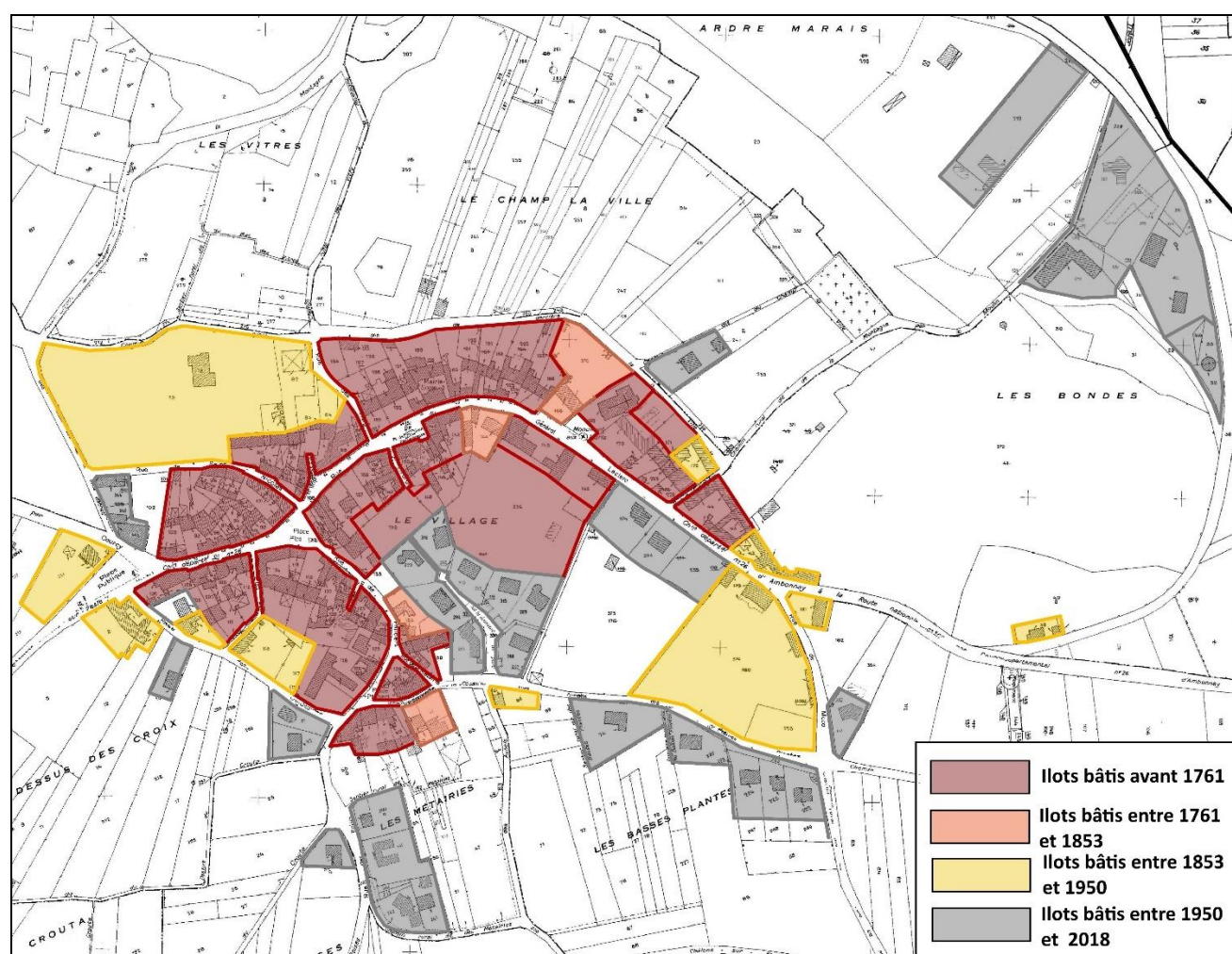
Les chemins ruraux qui encadraient les jardins vont également être préservés. C'est donc toute l'armature urbaine constituée par les rues et les places et mais également l'armature rurale constituée par les chemins ruraux qui perdurent jusqu'à aujourd'hui.

La deuxième moitié du XIXe et le XXe siècle

La proximité de Reims va inciter quelques familles bourgeoises et quelques industriels à venir construire à Chenay des maisons de villégiature, entourées de grands parcs. (Lanson, Heidsieck, Charbonneau, Walbaum, Taittinger).

La commune de Chenay va subir d'importantes démolitions au cours de la première mondiale. Certaines constructions seront « remontées » pratiquement à l'identique avec les matériaux de récupération. D'autres constructions seront réalisées dans le style architectural caractéristique de la Reconstruction. (Voir chapitre sur le patrimoine architectural).

Dans la seconde moitié du XXe siècle un lotissement au cœur du bourg mais en retrait des rues principales sera construit (Domaine du Parc). Quelques maisons individuelles seront également construites au sud du bourg, rue des plantes et rue des Roises. A l'extérieur du bourg, au nord quelques constructions seront réalisées chemin de la Montagne.



Plan n°17 : Plan de l'évolution urbaine, représentant les ilots bâtis de 1761 à 2018, reportés sur le plan du cadastre actuel.

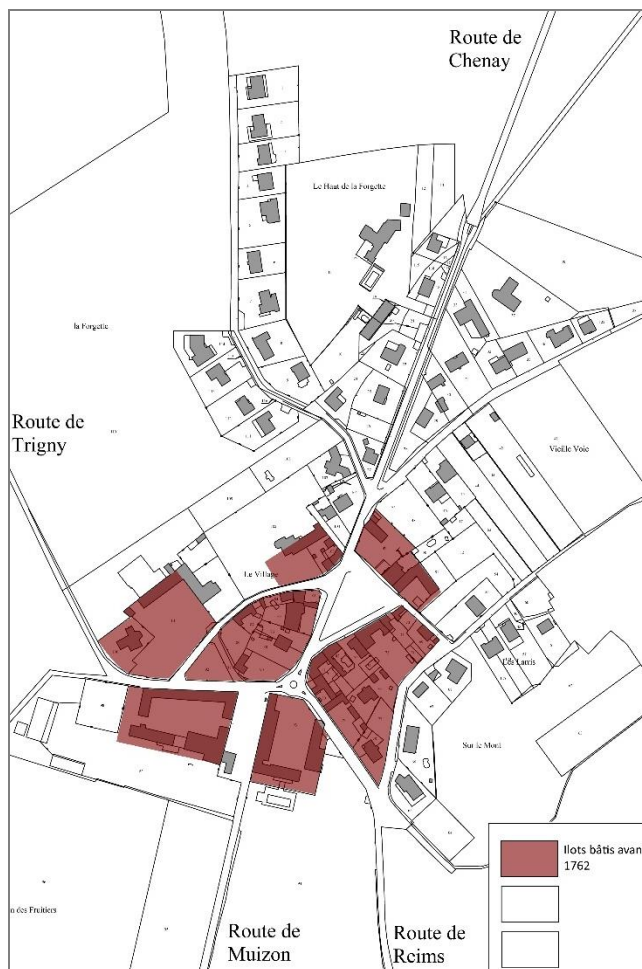
2. Châlons-sur-Vesle

Il existe plusieurs plans anciens de la commune de Châlons-sur-Vesle :

Le plan de « la terre et seigneurie » 1762



Plan n°18: Extrait du plan de la terre et seigneurie, exécuté par Pierre Vilain en 1762 – A.D. Marne – « Les bâtiments des particuliers sont lavés en rouge, les jardins figurés en jardins, les vignes de particuliers lavés de terre avec figures de cèpes de vigne..., Les bois de particuliers fond vert avec figure d'arbre, les terres labourables à particuliers laves en jaune pâle..., les près de particuliers en vert clair ».



Plan n°19: Plan de l'évolution urbaine, représentant les ilots bâtis en 1762, reporté sur le plan de cadastre actuel.

Ce plan a été exécuté par Pierre Vilain en 1762, notaire et arpenteur. Ce plan nous montre que la majorité des ilots du bourg sont déjà en place. On peut également observer qu'au XVIIIe siècle, à part quelques parcelles de vigne encadrant le bourg, les terres de la commune sont des terres labourables.

L'armature urbaine, constituée par les rues, les ruelles et les places, est déjà existante au XVIIIe siècle et probablement **d'origine médiévale**. Cependant, au cours des siècles suivants, les plans d'alignement ou les démolitions peuvent modifier la largeur de ces rues et places.

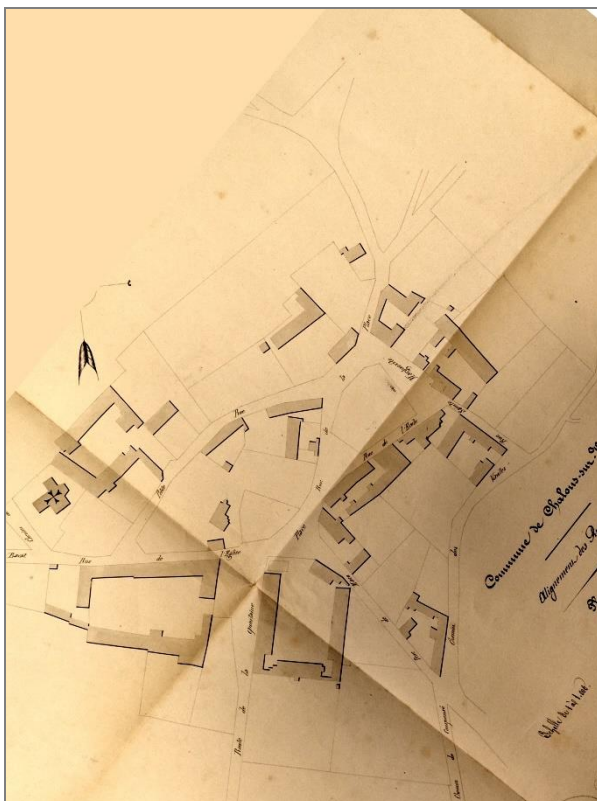
Les plans du cadastre napoléonien de 1806 à 1853



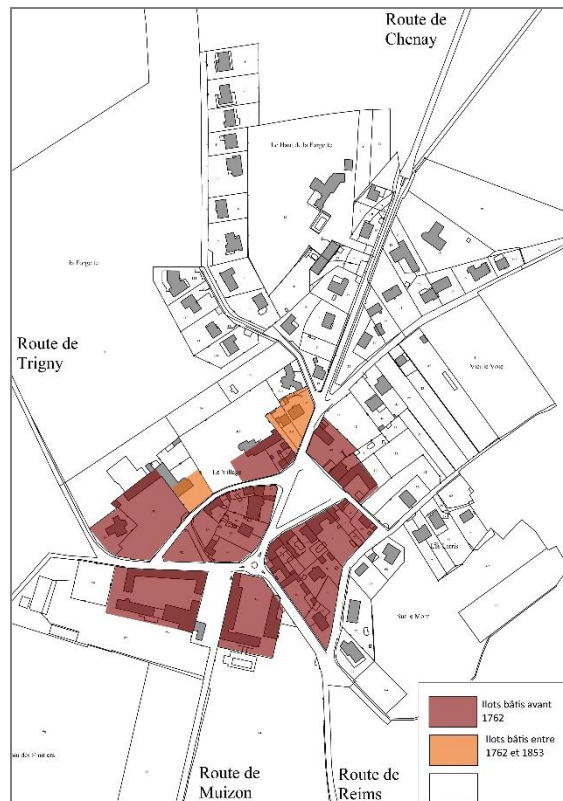
Plan n°20 : Plan géométrique 1806
Cadastré napoléonien - A.D. Marne



Plan n°21 : Plan du cadastre 1838 - A.D. Marne



Plan n°22 : Plan d'alignement 1853- A.D. Marne



Plan n°23 : Plan de l'évolution urbaine,
représentant les ilots bâtis entre 1762 et 1853,
reporté sur le plan de cadastre actuel

La comparaison entre d'une part le plan de 1762
et d'autre part les plans de 1806, 1838 et 1853,

nous montre que les constructions du bourg de Châlons-sur-Vesle ont très peu évolué en un siècle. Seules quelques parcelles se sont construites.

La deuxième moitié du XIXe et le XXe siècle

La commune de Châlons-sur-Vesle, va subir quelques démolitions au cours de la première mondiale. Certaines constructions seront « remontées » pratiquement à l'identique avec les matériaux de récupération.

Dans la seconde moitié du XXe siècle plusieurs lotissements seront construits le long des voies déjà existantes : rue de la Vielle voie, rue Charles de Gaule, rue de la Garenne ainsi que rue des Vautes et rue des Larris.

L'ensemble de ces constructions a triplé les surfaces construites du bourg dans toutes les directions. Seule l'entrée du bourg par la route de Trigny a été épargnée par les construction pavillonnaires.



Plan n°24 : Plan de l'évolution urbaine, représentant les ilots bâtis de 1762 à 2018, reporté sur le plan du cadastre actuel

II. PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER

L'INFLUENCE DU SITE SUR LA FORME DES VILLAGES

Des bourgs protégés par le relief du massif de St Thierry

La Vesle, venant de Reims, coule d'est en ouest dans la vallée protégée par :

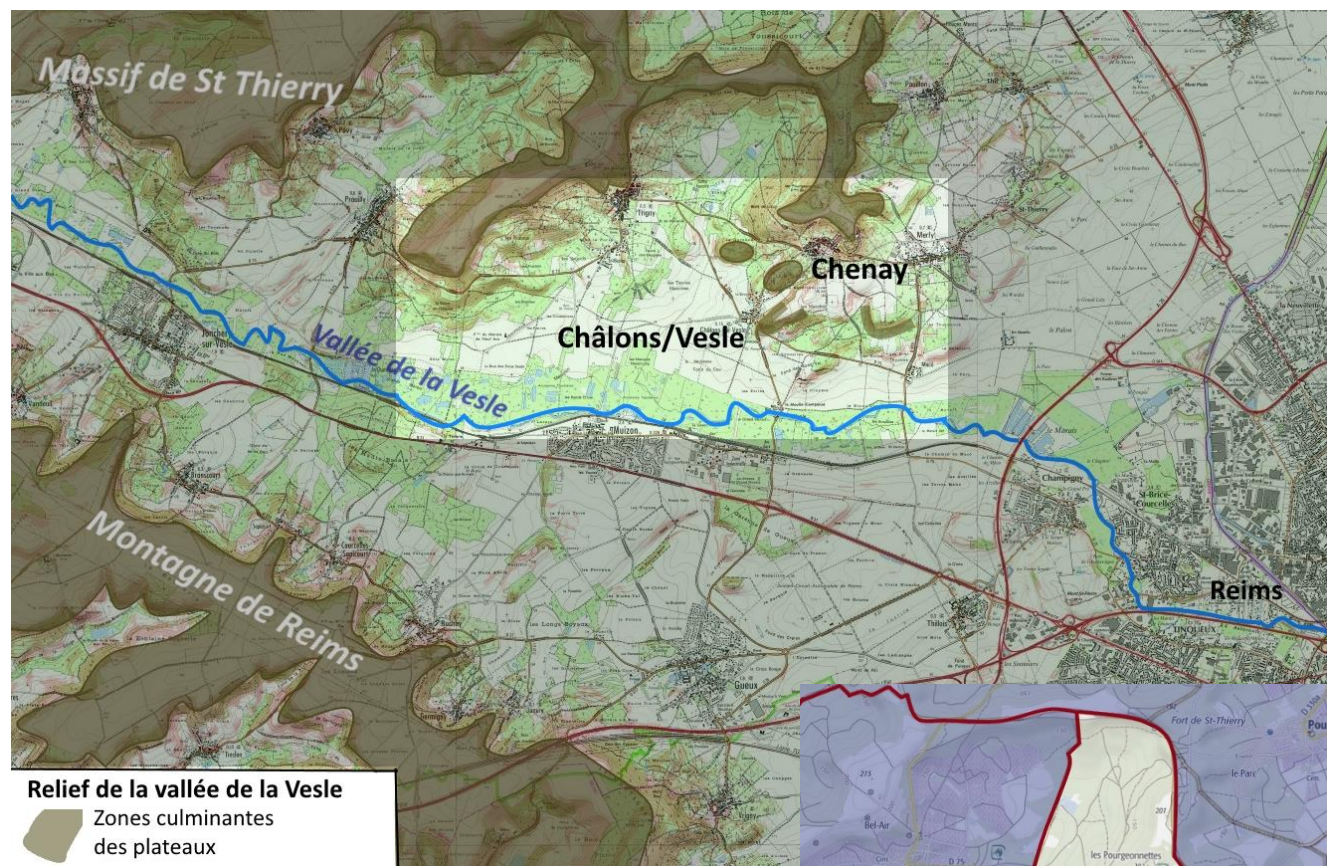
- Au nord la montagne de Reims
- Au sud, le massif de St Thierry

Les 2 bourgs se sont implantés dans les replis de terrain de la côte sud du massif de Saint Thierry.

Les premiers villages naissent près des lieux qui offrent des ressources diversifiées : des terres cultivables, une zone forestière et la disponibilité de l'eau. L'implantation des 2 bourgs répond à ces différents critères :

- Une zone de culture suffisamment vaste pour nourrir ses habitants ;
- Des forêts à proximité sur le plateau pour assurer l'énergie (notamment des chênes sur le plateau du massif de St Thierry) ;
- De l'eau disponible à proximité comme le montre la multitude de puits et des lavoirs encore présents

Sur les coteaux viticoles, les villages se sont souvent implantés dans le tiers supérieur de la pente du coteau. C'est le cas pour Chenay alors que Châlons-sur-Vesle se situe un peu plus bas, à la limite de la plaine.



Carte n°1 - Carte IGN - © Géoportail

Des bourgs séparés par le relief et la végétation

Les limites administratives des 2 communes forment une entité homogène (Cf. carte n°2). Cette homogénéité n'est qu'apparente. En effet le relief et la végétation créent des barrières visuelles entre les 2 bourgs.

Carte n°2 - Carte IGN - © Géoportail – limites administratives

Les spécificités de chaque bourg

1. Le bourg de Chenay

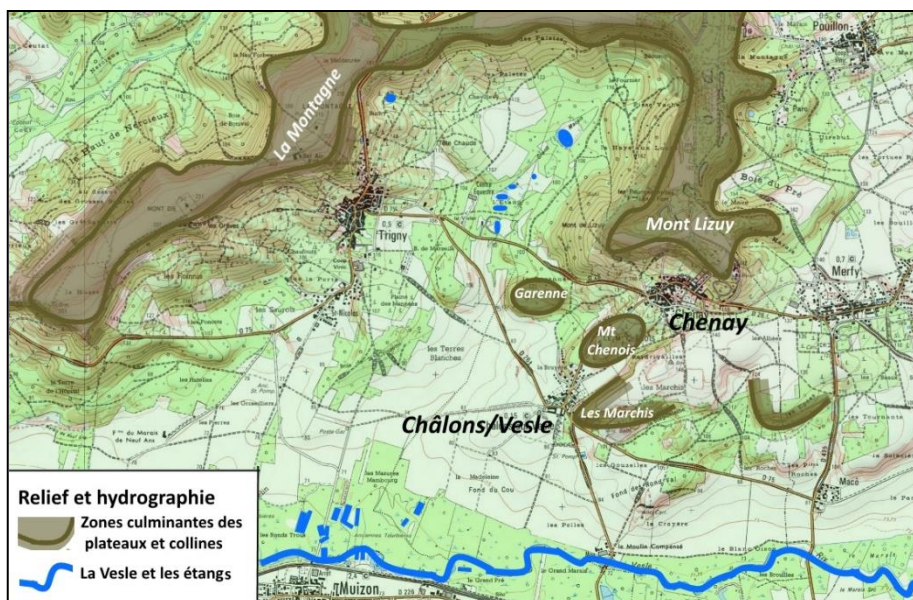
Le bourg de Chenay s'est implanté à l'extrémité du massif de St Thierry, dont le point culmine à 205 m (Le Mont Lizuy). (Cf. carte n°3). Il s'est implanté au creux d'un vallon et s'est développé parallèlement à la pente du terrain (cote de niveau de 150 à 160). Il est protégé à l'ouest par deux collines :

- « La Garenne » qui culmine à 125 m. Elle est recouverte de forêts et crée une frontière visuelle avec le bourg de Trigny
- « Le Mont Chenois » qui culmine à 125 m. Cette colline viticole crée un obstacle visuel avec Châlons-sur-Vesle.

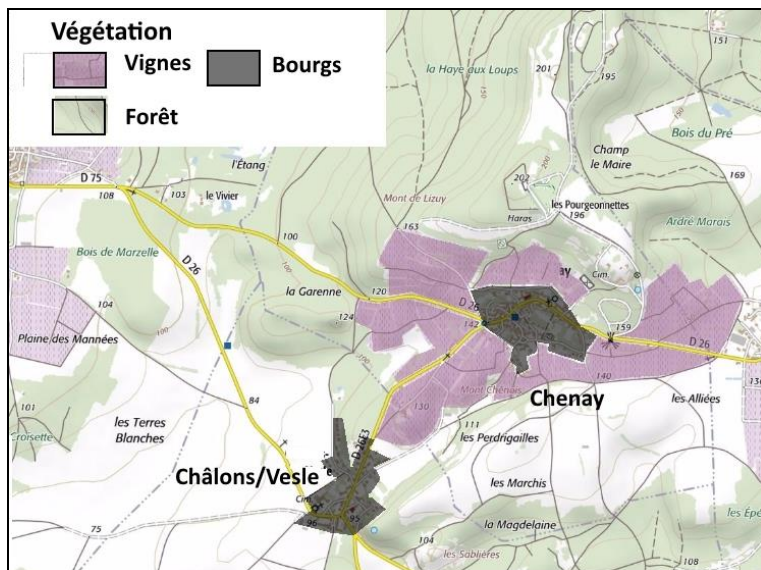
L'extrémité du bourg située à l'est, possède un point de vue remarquable sur la plaine en direction de Reims. Le bourg de Chenay se situe également au centre d'une zone viticole. (Cf. carte n°4).

2. Le bourg de Châlons-sur-Vesle

Le bourg de Châlons-sur-Vesle se situe en contre bas de Chenay. Il est abrité à l'est par le Mont Chenois et le Mont des Marchis qui le séparent visuellement de Chenay. Le bourg s'est implanté initialement sur des terrains relativement plats (cote de niveau de 95 à 100). (Voir carte n°3), abrité par les deux collines. Ces terrains descendent en pente douce vers la vallée de la Vesle (cote de niveau 71). La commune ne possède que très peu de terres viticoles, l'essentiel de ses terres sont des terres labourables.



Carte n°3 - Carte IGN - © Géoportail



Carte n°4 - Carte IGN - © Géoportail

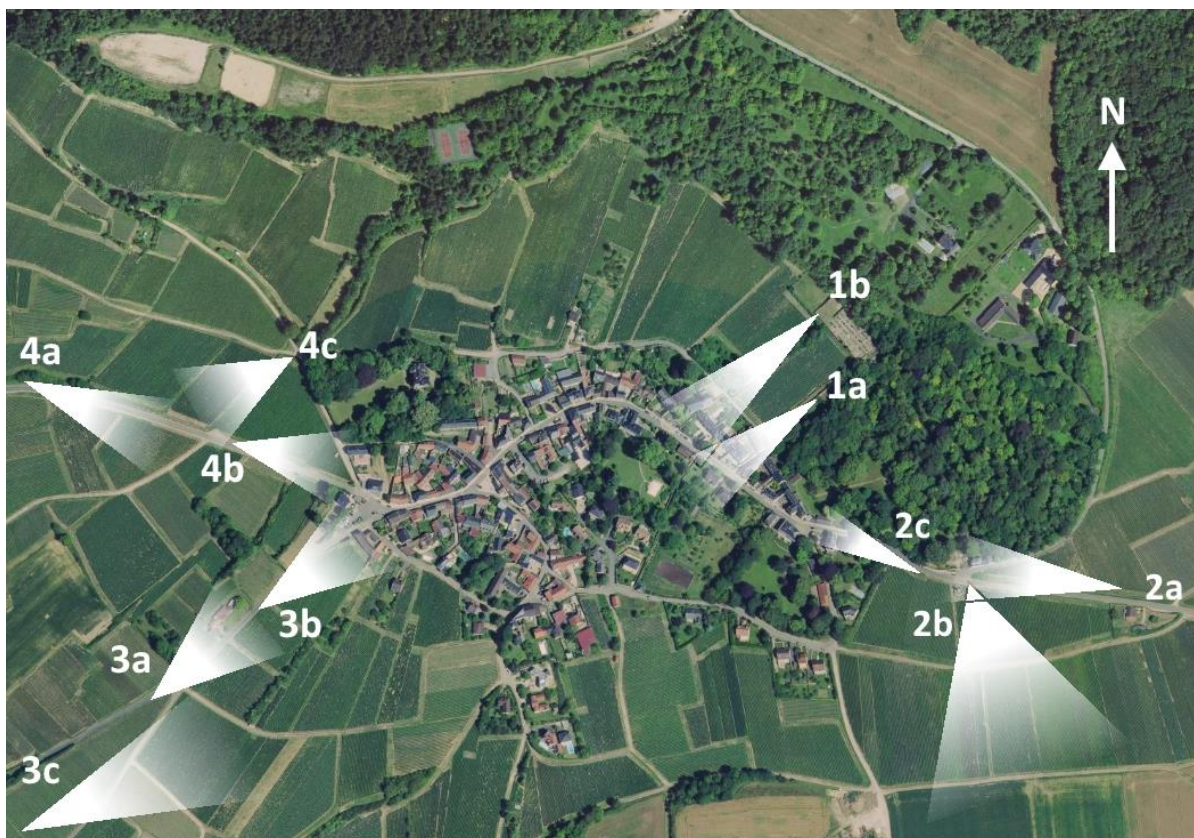
III. LES CONES DE VUE ET LES ENTREES DE VILLE

L'analyse des points de vue et des perspectives permet de déterminer les cônes de vues à préserver sur les bourgs ou sur la vallée. Les bourgs se sont implantés dans les replis du terrain et font corps avec le paysage.

Les cônes de vue et les perspectives remarquables permettent de définir les périmètres à prendre en compte pour la protection paysagère de chaque commune.

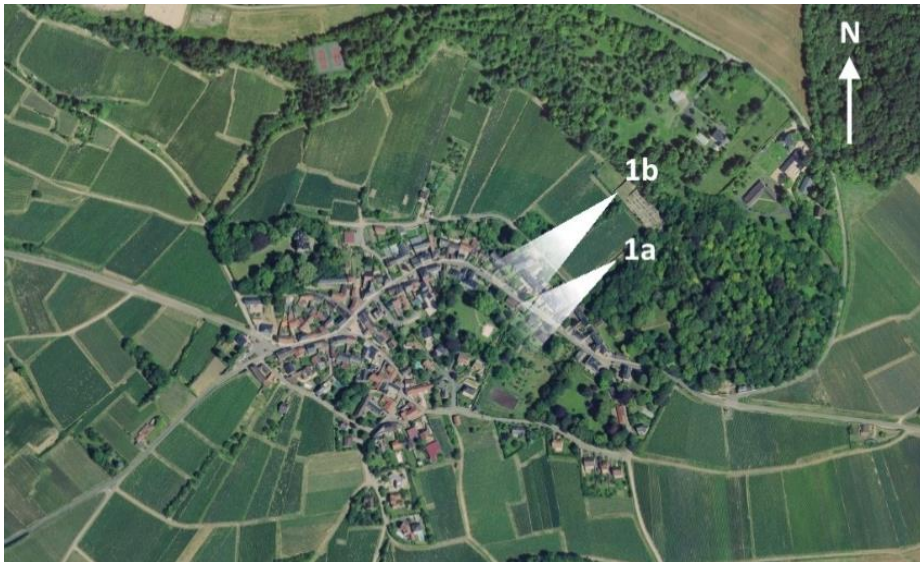
L'analyse des entrées de ville permet de justifier de l'intégration du secteur dans le périmètre de l'AVAP.

1. Chenay



Localisation des cônes de vue sur la photo aérienne de Chenay - © Géoportail

Cônes de vue n°1 – Nord-est : Chemin rural de la Montagne



Localisation des cônes de vue n°1, Chemin rural de la Montagne

Les perspectives du chemin de la montagne sont prises devant le cimetière qui surplombe le village. Elles offrent des vues remarquables sur le bourg.



Cône de vue n°1a : Perspective remarquable prise le long du chemin de la Montagne, souligné par le mur en maçonnerie de pierre. Elle offre une vue sur les toitures des habitations du bourg dominé par le clocher de l'église.



Cône de vue n°1b : Perspective remarquable prise devant le cimetière sur les hauteurs du bourg de Chenay. Elle offre une vue sur les toitures des habitations situées en partie haute du bourg.

Constats et orientations : La qualité du paysage, offrant un rapport entre les constructions et leur environnement viticole et boisé, mérite d'être intégrée dans le périmètre de l'AVAP pour en assurer sa pérennité.

Cônes de vue n°2 – Ouest : Route de Merfy



Localisation des cônes de vue n°2, route de Merfy

La route de Merfy contourne la butte du massif de Saint Thierry. On passe d'un paysage ouvert sur les coteaux viticoles et la vallée, à un paysage clos par les deux parcs boisés qui encadrent la descente vers le bourg de Chenay.



Cône de vue n°2a : Perspective sur l'entrée du bourg de Chenay, marquée par la présence du monument aux morts de la Résistance 39-45 et le pavillon d'entrée du parc. Cette entrée de ville est préservée entre la vallée et le parc boisé.



Cône de vue n°2b : Perspective sur la plaine de la vallée de la Vesle avec en premier plan le monument commémoratif la résistance de 39-45 et en arrière-plan la ville de Reims.



Cône de vue n°2c : Descente

vers le Bourg de Chenay entre deux parc boisés remarquables. Le mur de clôture en pierre participe à la qualité de l'espace paysager.

Constats et orientations : l'entrée de ville et les parcs paysagers méritent d'être intégrés dans le périmètre de l'AVAP pour en assurer leur pérennité.

Cônes de vue n°3 – Sud-ouest : Route de Châlons-sur-Vesle



Cône de vue n°3 : la route de Châlons-sur-Vesle traverse le vignoble. On ne découvre que les premières maisons alors que le bourg de Chenay est en contre-bas.



Cône de vue n°3a : Perspective sur l'entrée du bourg par la route de Châlons-sur-Vesle



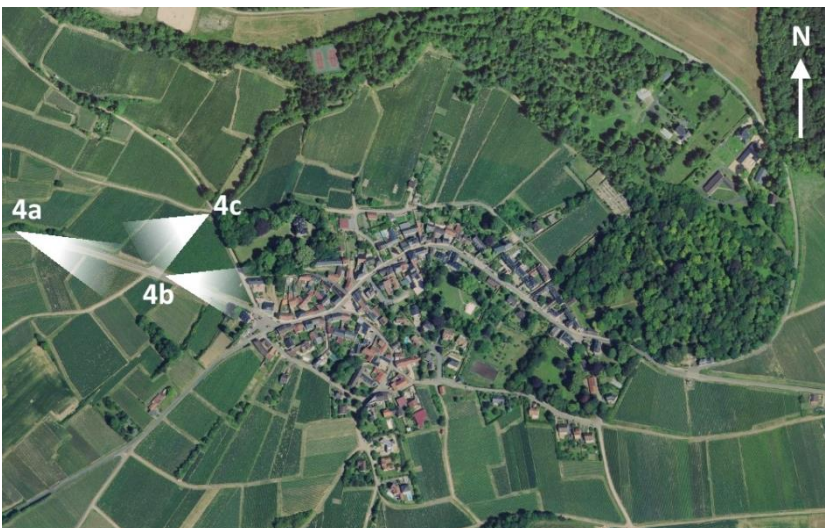
Cône de vue n°3b : Perspective sur l'entrée du bourg marquée par la présence de deux constructions bordées par des talus. Le bourg est en léger contre-bas d'où l'absence de perspective sur les autres constructions du bourg.

Constats et orientations : l'entrée de ville, bien délimitée, mérite d'être préservée.



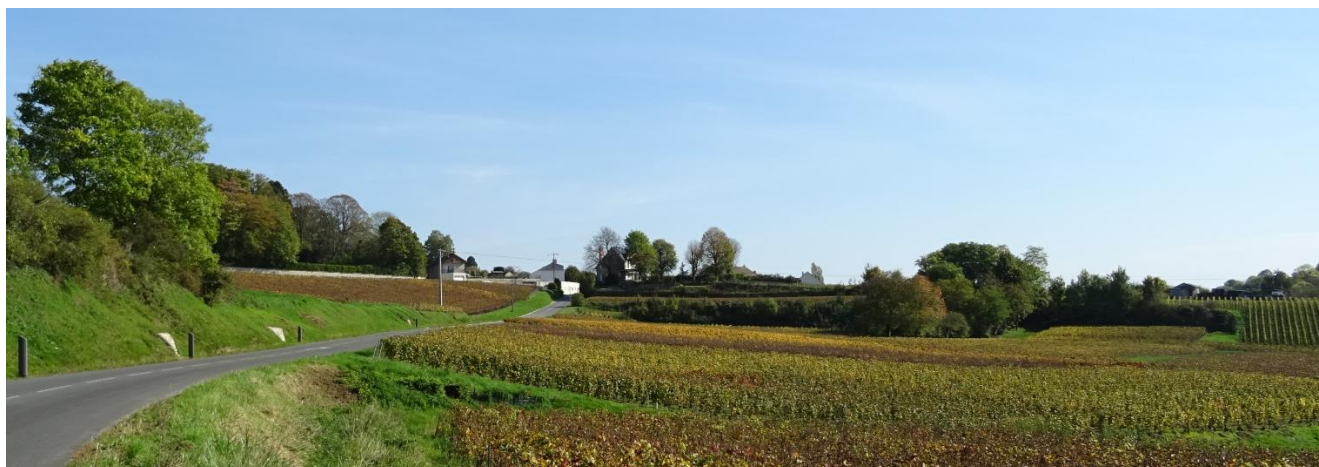
Cône de vue n°3c : Perspective à partir du Mont Chenois. C'est la seule perspective où l'on peut apercevoir le bourg de Chenay dans un vallon creux.

Cônes de vue n°4 – Nord-ouest : Route de Trigny



*Localisation des cônes de vue n°4 :
Route de Trigny*

La route de Trigny passe par un massif boisé puis monte vers le bourg de Chenay qui est « niché » dans un vallon creux, protégé par le coteau. Il n'existe donc pas de perspective sur le bourg de Chenay en venant de Trigny.



Cône de vue n°4a : Perspective sur les coteaux viticoles en bordure du bourg de Chenay



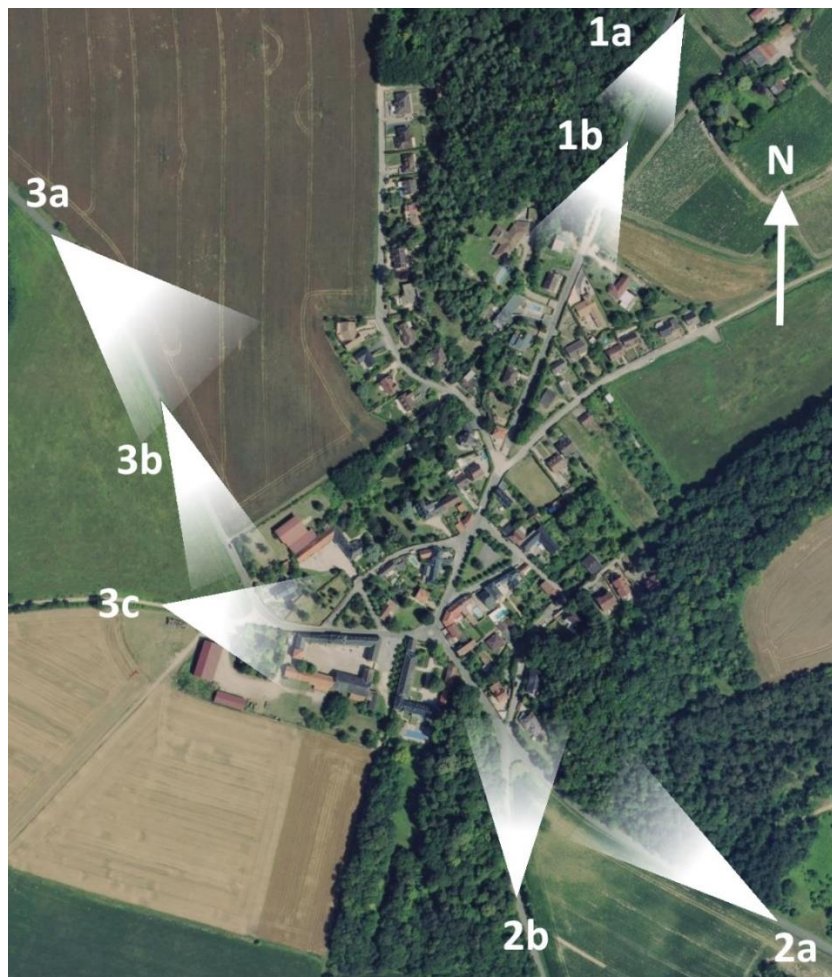
Cône de vue n°4b : Perspective sur l'entrée du bourg de Chenay. Les deux habitations marquent l'entrée du bourg souligné par un talus végétal à gauche et des murs de soutènement végétalisés à droite.

Constats et orientations : La qualité de l'entrée de ville, au milieu des coteaux viticoles, bien marquée par le bâti qui est accompagné par les talus végétalisés, mérite d'être préservée.



Cône de vue n°4c : Perspective prise du chemin rural montant vers le nord. Cette perspective montre, en premier plan la route descendant légèrement vers Trigny, bordées de vignes et en arrière-plan la vallée de la Vesle.

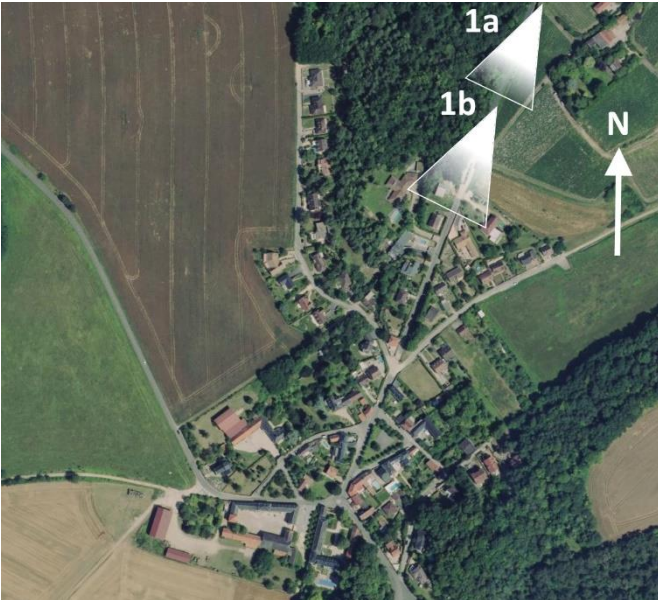
2. Châlons-sur-Vesle



Localisation des cônes de vue sur la photo aérienne de Châlons sur Vesle - © Géoportail



Photo aérienne oblique de Châlons-sur-Vesle – Michel Joliot
Cônes de vue n°1 – Nord-est : Route de Chenay



Localisation des cônes de vue n°1 : Route de Chenay

Le bourg de Châlons-sur-Vesle est séparé visuellement du bourg de Chenay par le Mont Chenois. En venant de Chenay on traverse une forêt et la route départementale contourne par le nord le mont Chenois.



Cône de vue n°1a : Perspective de la route de Chenay. Seules les toitures des habitations récentes de la rue de la Vieille voie sont visibles.



Cône de vue n°1b : l'entrée de ville est marquée par un aménagement routier.

Constats et orientations : l'entrée de ville, ayant gardé son caractère rural avec le vignoble et la forêt mérite d'être préservée.

Cônes de vue n° 2 Sud-est : Route de Reims



Localisation des cônes de vue n°2

Les routes venant du Sud-est contournent la colline de la Magdeleine et l'ancienne sablière. Ces deux voies longent des massifs boisés.



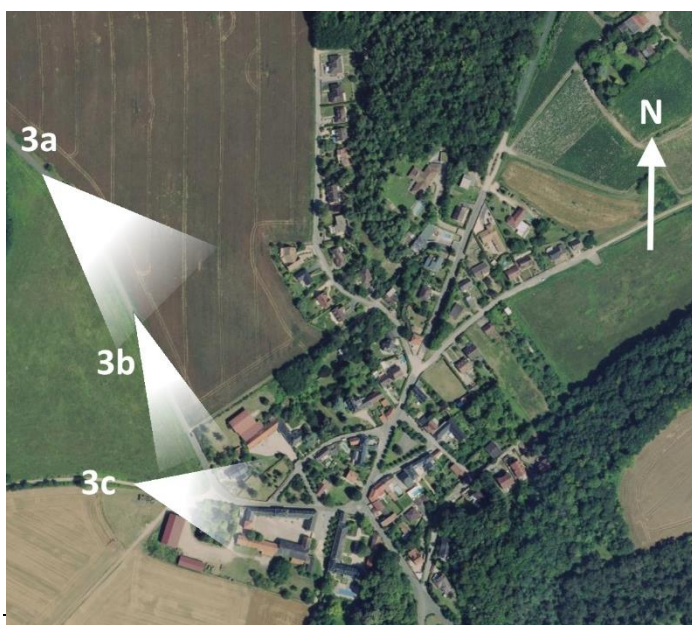
Cône de vue n°2a : Perspective sur l'entrée du bourg en venant de Reims. Elle a conservé son aspect rural.



Cône de vue n°2b : Perspective sur l'entrée du bourg, de la route du Moulin compensé. Les murs de clôtures en pierre et les talus participent à la qualité paysagère de cette entrée du bourg.

Constats et orientations : l'entrée de ville, ayant gardé son caractère rural souligné par les murs de clôture mérite d'être préservée.

Cônes de vue n° 3 Sud-ouest : Route de Trigny



Localisation des cônes de vue n°3

La route de Trigny traverse des plaines céréalières et le bourg de Châlons est masqué par des espaces forestiers. Seules sont visibles les constructions récentes de la rue de la Garenne.



Cône de vue n°3a : Perspective de la plaine céréalière sur la route de Trigny. On aperçoit à gauche, les habitations récentes de la rue de la Garenne et à l'arrière-plan les masses boisées masquant le bourg de Châlons.

Constats et orientations : La qualité du paysage justifie une attention particulière concernant les constructions nouvelles, pour les habitations ou les bâtiments agricoles (Implantation, volume, couleur et accompagnement végétal).



Cône de vue n°3b : Perspective sur l'entrée du bourg en venant de la route de Trigny. Les bâtiments agricoles ont un impact important dans le paysage.



Cône de vue n°3c : L'entrée du bourg en venant de Trigny. Elle est remarquable par la présence de ses hauts murs de clôture.

Constats et orientations : l'entrée de ville marquée par les murs de clôture mérite d'être préservée.

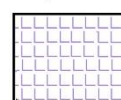
IV. LA CLASSIFICATION DES ESPACES SELON L'INTERET URBAIN ET PAYSAGER

1. Les cours privées

La qualité architecturale des maisons, dépendances et cours est indissociable des espaces que forment ces cours (voir le chapitre sur le patrimoine architectural). Aussi lorsque ces cours sont visibles du domaine public ou qu'elles ont pu être visitées, elles ont été répertoriées. Par leurs proportions et la nature de leur sol (pavage, mobilier urbain etc...), elles participent à la mise en valeur du bâti environnant et permettent de dégager une perspective sur le bâti de la cour ;

Enjeux et orientations : Les espaces privés intéressants sont les espaces où l'implantation de nouvelles constructions y serait dommageable pour la cohérence du bâti environnant.

Espaces intéressants



Cours privées
closes par des murs
ou des bâtiments

Dans la légende du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (P.V.A.P), ces cours sont quadrillées en violet :

Il est possible de les classer en deux catégories :

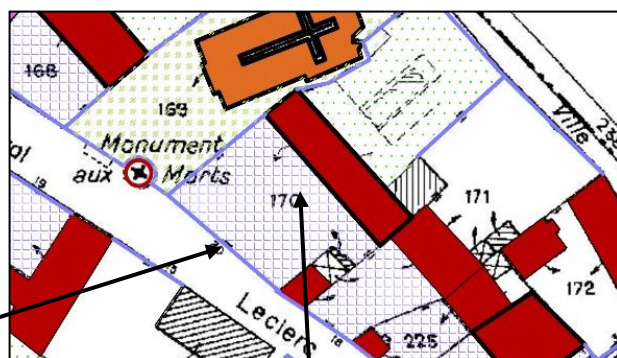
- **Les cours centrales ou arrières** non visible du domaine public. Le bâti s'organise autour de ces cours et elles forment un espace privé de grande qualité, véritable pièce à ciel ouvert.
- **Les cours avant** visibles du domaine public. Elles participent à la qualité urbaine de la rue, avec leur mur de clôture et leur porte cochère ou leur portail. (Voir le chapitre concernant le patrimoine urbain). Lorsqu'elles sont plantées, elles participent à la qualité paysagère de la rue.

Les cours privées de Chenay

La cour avant est constituée par :

- Le corps de logis est situé entre cour et jardin
- Une dépendance
- Des murs en limite de propriété
- Un mur sur la rue, percé par un portail monumental.

Les éléments paysagers de la cour participent à la qualité paysagère de la rue



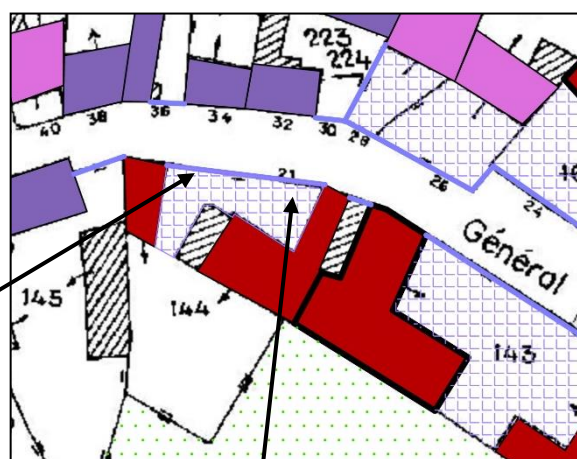
Portail d'entrée et cour paysagée 20, rue du G^{al} Leclerc



La cour avant est constituée par :

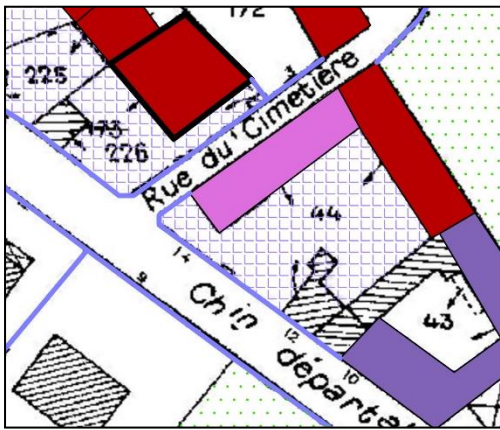
- Le corps de logis situé entre cour et jardin
- Deux dépendances en limite de propriété
- Un mur sur la rue surmonté par une grille en ferronnerie
- Un portail monumental et une porte en ferronnerie

Les éléments paysagers de la cour participent à la qualité paysagère de la rue





Mur de clôture surmontée d'une grille en ferronnerie et portail d'entrée 21, rue du Gal Leclerc



La cour avant est constituée par :

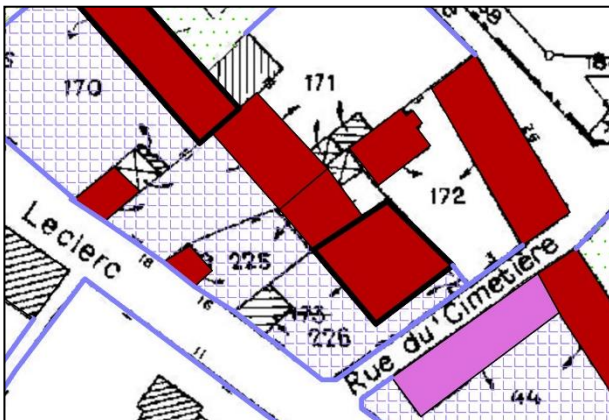
- Un bâtiment entre cour et jardin
- Un bâtiment créant une aile en retour le long de la rue du Cimetière
- Des dépendances en limites de propriété
- Un mur sur la rue surmonté par une grille en ferronnerie
- Un portail monumental et une porte en ferronnerie

La cour est paysagée avec des allées revêtues d'un pavage en grès

Les éléments paysagers de la cour participent à la qualité paysagère de la rue



Mur de clôture portail d'entrée et cour située 14, rue du Gal Leclerc



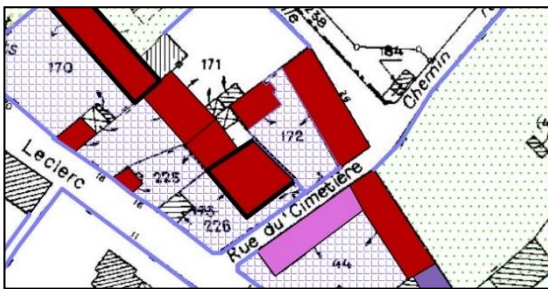
La cour avant est constituée par le regroupement de deux cours. Elle est constituée par :

- Deux corps de logis en fond de cour
- Des murs en limite séparatives
- Un mur de clôture sur la rue percée par deux portails monumentaux
- Une dépendance s'appuyant sur le mur de clôture

La cour est paysagée avec des allées en gravillon.



Portail, mur de clôture et cour situés 16 et 18, rue du G^{al} Leclerc

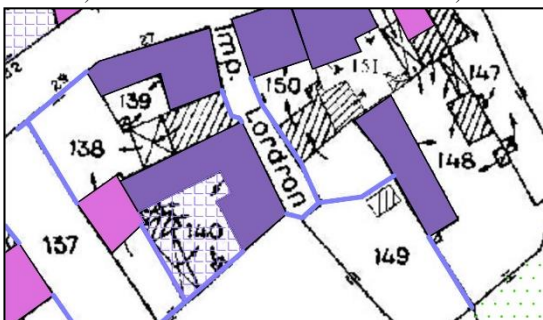


La cour avant, aménagée en jardin, est constituée par :

- Un bâtiment principal perpendiculaire à la rue
- Une dépendance en limite de propriété créant une aile en retour
- Un mur sur la rue percé par un portail monumental et une porte en ferronnerie



Portail, mur et cour intérieure situés 3, rue du Cimetière



La cour avant est constituée par :

Un bâtiment en fond de cour

- Un bâtiment créant une aile en retour
- Une dépendance en limites de propriété
- Un mur percé par un portail et une porte en ferronnerie

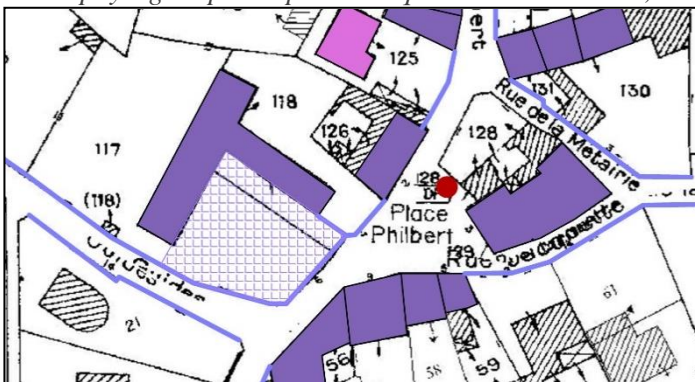
La cour est paysagée avec des allées revêtues d'un pavage en grès



Impasse Lordron



Cours paysagées participant à la qualité de la rue : 48, rue du G^{al} Leclerc – 3, rue des Guides



La cour avant est constituée par :

- Deux bâtiments en « L »
- Un mur ceinturant la propriété,
- Un portail (la porte a été supprimée)

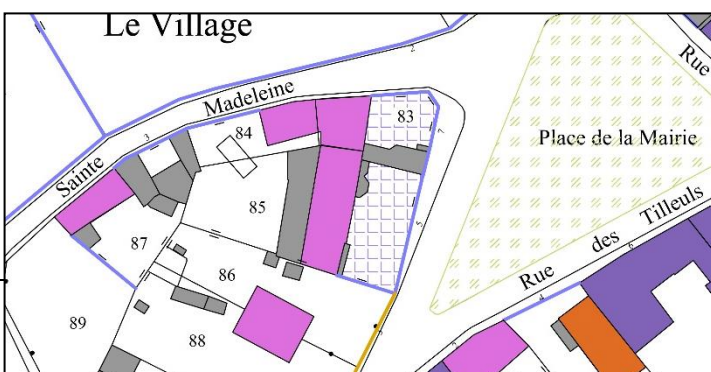
La cour est paysagée avec une allée revêtues d'un pavage en grès

Les éléments paysagers de la cour participent à la qualité paysagère de la rue



Portail et cour situés 6, Place Philibert

Les cours privées de Châlons-sur-Vesle



La cour avant est constituée par :

- Deux bâtiments en fond de cour
- Une dépendance en limite de propriété créant une aile en retour
- Un mur ceinturant la propriété surmonté d'une grille en ferronnerie

- Un portail en ferronnerie

Les éléments paysagers de la cour participent à la qualité de la rue



Mur de clôture et cour privée située 7, rue Charles de gaulle



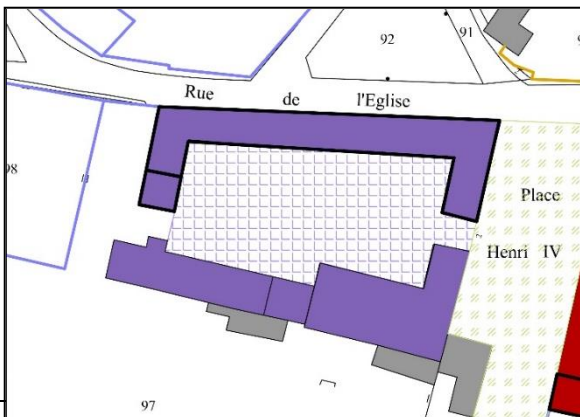
La cour avant est constituée par :

- Le corps de logis est situé entre cour et jardin et deux dépendances formant un « U » rappelant les hôtels particuliers
- Un mur sur la rue, percé par un portail.

Les éléments paysagers de la cour participent à la qualité paysagère de la rue



Cour avant située 1, rue de l'Eglise et portail situé rue de Reims



Les bâtiments de la ferme s'organisent autour d'une cour rectangulaire. Le corps de logis est situé sur un des grands côtés . La cour est restée minérale pour répondre au besoin de circulation du matériel agricole.





La cour intérieure et la façade sur la rue de l'église

privés

2. Les parcs paysagers et jardins remarquables

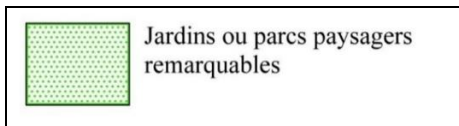
La classification

Une des caractéristiques principales des maisons bourgeoises et des hôtels particuliers est d'être entourés par des jardins ou des parcs paysagers. Les 2 communes possèdent ce type d'espaces végétales de qualité.

Ces parcs et jardins ont été répertoriés car ils sont remarquables à trois échelles :

- A l'échelle du bâti : Ils forment un écrin aux maisons bourgeoises et aux hôtels particuliers
- A l'échelle urbaine : les murs qui clôturent ces parcs et ces jardins assurent la continuité urbaine du village avec le paysage
- A l'échelle du paysage : Ils forment une couronne d'espaces végétales qui accompagne le village dans son insertion dans le grand paysage.

Aussi les parcs et jardins remarquables ont été répertoriés dans le plan polychrome (Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine) par une trame de pointillés verts.



L'influence du paysagiste Edouard Redont

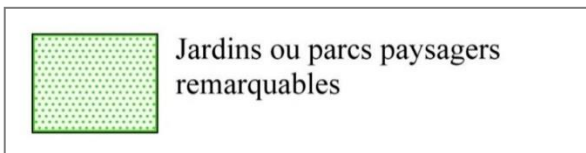
Les réalisations du paysagiste Edouard Redont ont probablement influencé les parcs paysagers réalisés sur les 2 communes. Jules Édouard Redont né à Champigny en 1862, est l'un des grands paysagistes du début du siècle. Dès l'âge de treize ans, il commence à travailler à Paris chez un paysagiste dont il prendra la succession en 1892. Il possédait à Champigny les parcelles de ses pépinières, la ferme rue de Thillois. Il réalise le parc Bibesco en Roumanie. Il est aussi l'auteur de parcs et jardins en Allemagne, en Suisse, en Italie et en Russie. À Reims, il est l'auteur du parc de Champagne à partir de 1909 et de sa reconstruction après la Première Guerre mondiale. Il travaille pour les familles Pommery, Werlé, Piper-Heidsieck, Ruinart-de-Brimont. ¹

¹ [wikipedia.org/wiki/Edouard_Redont](https://fr.wikipedia.org/wiki/Edouard_Redont)



Portrait de Edouard Redont- Wikipédia

LES PARCS PAYSAGERS ET JARDINS REMARQUABLES A CHENAY



Les parcs paysagers des maisons bourgeoises et des hôtels particuliers forment une couronne végétale à l'Est, à l'Ouest et au Sud du bourg.

Parc paysager 19, rue du Général Leclerc



Mur de clôture et portail d'entrée



Façade sur jardin



Pieces d'eau au sud du parc



Carte postale de la façade sur jardin

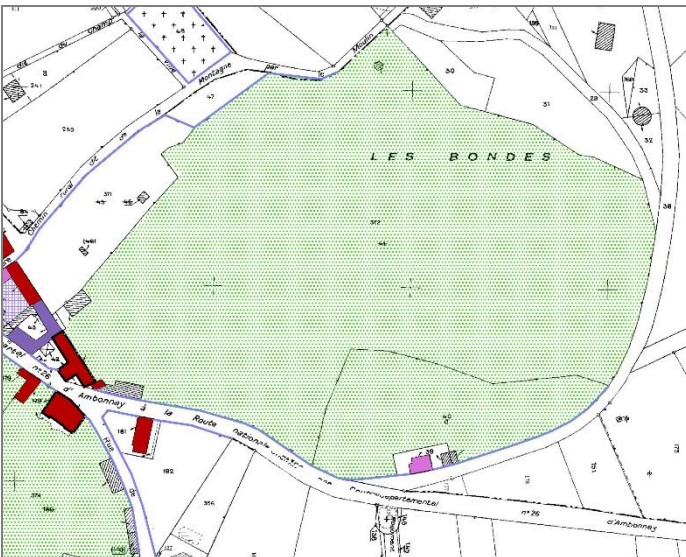
Parc paysager 8, rue du Général Leclerc



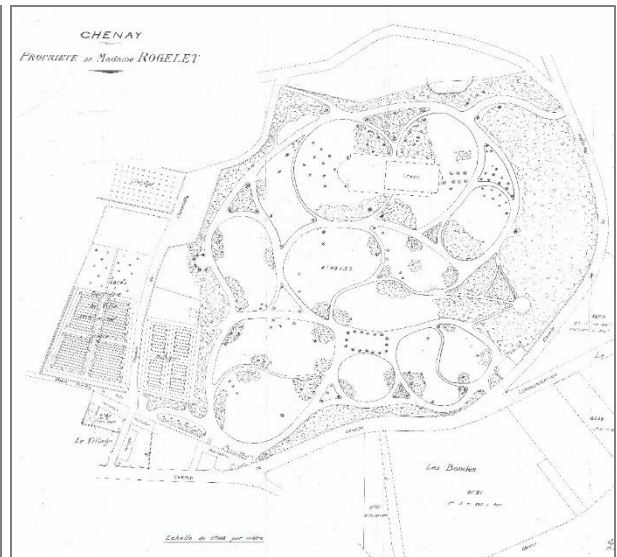
Mur de clôture et portail d'entrée



Façade sur jardin



Extrait du plan polychrome



Copie d'un plan levé en 1927 par Mr Waibel et Mr Lecrivain, géomètres experts à Reims



Le parc paysager et la façade Nord-est

Le parc paysager vu du bâtiment principal

Pour les jardins et parcs paysagers remarquables consulter également le chapitre concernant le patrimoine architectural page 11 à 15

3. Les espaces verts publics

Les espaces verts publics contribuent également à la qualité urbaine et paysagère des 3 communes. Ils concernent principalement les abords des églises ou des monuments aux Morts. Ces espaces participent à la qualité urbaine et paysagère des bourgs.

Les espaces verts publics ont été répertoriés dans le plan polychrome (Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine) par une trame de trait oblique interrompus vert.



Espaces publics paysagers intéressants

Le jardin de l'église de Chenay



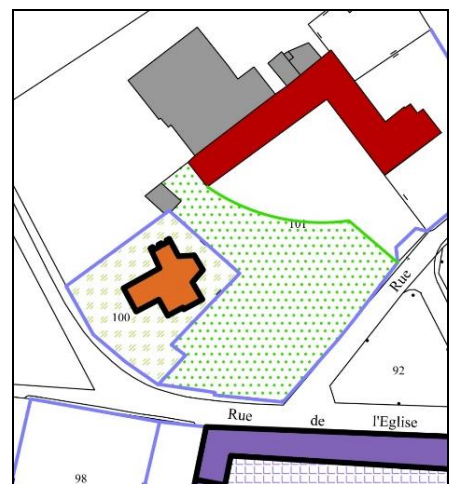
L'entrée du jardin de l'église et le monument aux Morts sur la rue du Général Leclerc. Le mur de clôture assure la continuité urbaine sur la rue du Général Leclerc



L'église est encadrée par des espaces végétalisés participant à la qualité paysagère de la rue

Extrait du plan polychrome

Le jardin de l'église de Châlons-sur-Vesle



L'entrée du jardin de l'église. Le mur de clôture a été préservé et il participe à la qualité de l'entrée de ville.

Extrait du plan polychrome

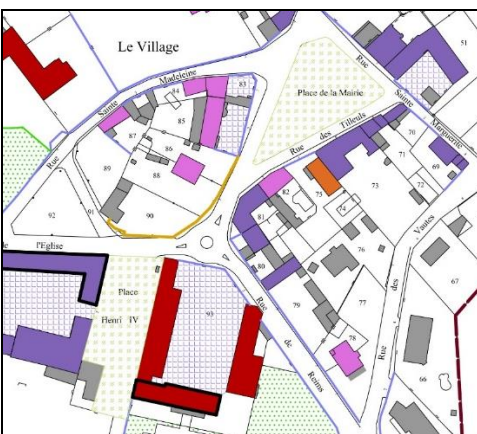


Le jardin de l'église abrite encore le cimetière qui ceinture l'église

La place Henri IV et la place de la mairie à Châlons-sur-Vesle



La place Henri IV est bordée par des arbustes taillés en topiaire.



Extrait du plan polychrome



La place de la Mairie est une place triangulaire bordée d'alignement de tilleul qui structure la place

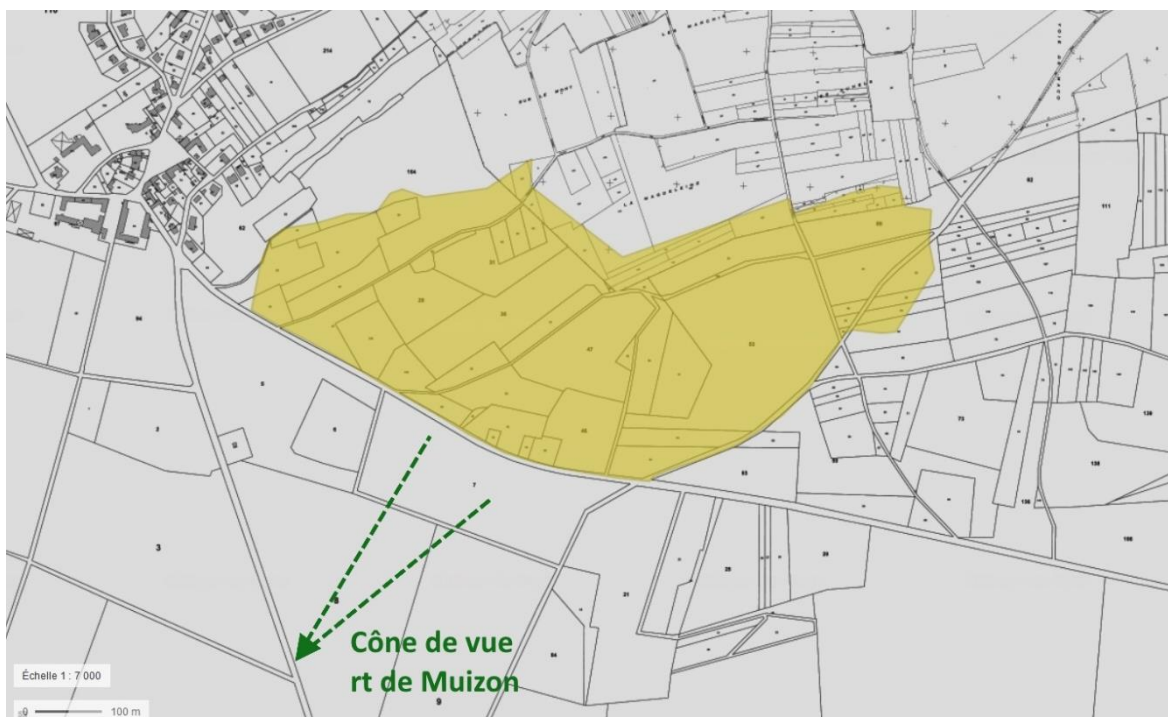
4. Les sablières de Châlons-sur-Vesle



Cône de vue sur les Sablières à partir de la route de Muizon



Vue de la sablière par la route de Reims



Périmètre du « SITE NATURA 2000 » - Géoportail

La géologie du site et des fossiles

Promeneurs ou sportifs, vous vous interrogez peut-être sur l'origine de cette insolite "dune" de sable au cœur de la Champagne. Ces sables siliceux se sont déposés au Paléocène (55 millions d'années) au bord d'une mer qui couvrait le nord-ouest de la France. Le climat était alors tropical avec une saison humide.



Sables d'âge thanétien recelant de nombreux fossiles marins (lamellibranches, gastéropodes et autres...)



Siphonalia mariae



Cardium trifidum



Glycimeris remiensis



Pseudoliva fissurata



A la base de l'accumulation sableuse se trouvent des sables jaunes marins dans lesquels ont été recensés, dès le XIX^{ème} siècle, des centaines d'espèces fossiles.

L'évaporation de l'eau sur la plage est responsable de la dalle gréseuse rouille. Les masses sous-jacentes sont dues au prélèvement de l'eau par les racines de gros végétaux, probablement des palmiers.

Les sables supérieurs blancs sont siliceux avec des esquilles de silex, et des passées de lignites et d'argiles. Ils se sont déposés sous influence fluviale. Cet ensemble est le témoin d'un passé géologique exceptionnel.

Ce site que la Nature nous a légué après des millions d'années d'une patiente alchimie, il nous appartient, à tous, de le respecter et ainsi de conserver un paysage original, d'aspect "dunaire", dans la Marne.

Extrait du panneau informatif à l'entrée du site – Association de défense association sauvegarde des sablières

Ces anciennes sablières ou « pelouses et pinèdes de Châlons-sur-Vesle, de Chenay et de Merfy » font partie du « SITE NATURA 2000 » Directives habitats dont l'intitulé est « Marais et pelouses du tertiaire au nord de Reims ».

Ces sablières permettent le développement de pelouses sur sable qui sont connues pour leur diversité floristique exceptionnelle et leur originalité au niveau régional. Afin que les fleurs fleurissent et que le système racinaire s'implante, il est nécessaire de préserver le milieu de toute perturbation.



La préservation des Sablières permet également de maintenir les arbres qui se déchaussent progressivement et ainsi de conserver un paysage de bord de mer dans la Marne.

Dalles grésifiées ferrugineuses rouille – Elles sont dues au prélèvement de l'eau par les racines de gros végétaux (palmiers).

Enjeux et orientations : L'intérêt écologique du site conduit à intégrer l'ensemble du site des Sablières dans le périmètre du Site patrimonial remarquable.



Étude pour la création d'une Aire de mise en Valeur de
l'Architecture et du Patrimoine

AVAP



Diagnostic
3 – Patrimoine architectural



ALGLAVE ARCHITECTURE
21, rue des Huguenots
51200 - EPERNAY
Téléphone : 06 28 33 75 57
chantal.alglave@neuf.fr

GRAPHEIN PATRIMONIA
52, rue Maurice Girard
10300 SAINTE SAVINE
Téléphone : 06 62 47 34 98
contact@grapheinpatrimonia.fr

Table des matières

I.	LA CLASSIFICATION ARCHITECTURALE	89
II.	LA CLASSIFICATION PAR MODE D'OCCUPATION	89
1.	Maisons et dépendances sur cour, d'origine agricole	89
a)	Maisons et dépendances sur cour fermée :	90
b)	Maisons et dépendances sur cour avant donnant sur la rue :	91
c)	Maisons et dépendances sur cour arrière :	91
2.	Maisons bourgeoises et hôtels particuliers	92
a)	Des origines diverses	93
b)	Les caractéristiques communes	93
c)	Exemple de maison bourgeoise : 19, rue du G ^{al} Leclerc à Chenay	94
d)	Exemple de maison bourgeoise : Villa Walbaum, 4, rue saint Nicolas à Chenay	95
3.	Maisons urbaines et villas urbaines	96
a)	Les maisons urbaines à l'alignement de la rue	96
b)	Les maisons urbaines et les villas en retrait de l'alignement.....	97
4.	Bâtiments publics	100
5.	Le cas particulier du réduit de Chenay	101
III.	LA CLASSIFICATION SELON L'INTERET ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER	102
	La classification du bâti selon l'intérêt architectural et urbain	102
1.	Les bâtiments intéressants	102
2.	Les bâtiments remarquables	103
3.	Les murs de clôture et les portails	106
a)	Murs d'intérêt architectural et urbain	106
b)	Murs de clôture à reconstituer	107
4.	Eléments de petit patrimoine et monuments aux morts	107
IV.	LA CLASSIFICATION SELON LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION.....	108
	Des matériaux de construction de proximité	108
	Les différents types de pierre, employés pour la construction	109
1.	Les moellons de calcaire ou de calcaire-grès.....	109
2.	Les pierres de taille de calcaire.....	110
	Les différentes typologies de construction selon les matériaux de construction employés	114
1.	Les façades en maçonnerie de moellons rejointoyés	114
2.	Les façades en maçonnerie enduite et pierre de taille	118
c)	Les façades en parement de pierre de taille	120
3.	Les façades mixtes reconstruites	121
a)	Les démolitions à la suite de la Première Guerre mondiale	121
b)	Une typologie de construction avec des matériaux divers.....	123
4.	Les façades en brique, pierre et enduit	127

I. LA CLASSIFICATION ARCHITECTURALE

La forme du bâti peut varier en fonction de plusieurs facteurs :

- L'époque de construction,
- Les matériaux utilisés et le mode constructif
- La fonction et le mode d'occupation des constructions (habitation, commerce, artisanat, agriculture, viticulture ou élevage)
- La forme ou la dimension de la parcelle sur laquelle se situe la construction.

Des enquêtes sur les sites des 2 communes ont été réalisées pendant les mois de septembre et octobre 2017. Ces enquêtes ont permis de relever et de classer le patrimoine pour chaque parcelle.

Il est apparu pour les 2 bourgs, que le mode d'occupation du bâti a beaucoup influencé la forme du bâti (anciennes fermes, maisons bourgeoises, maisons urbaines ou villas etc...) Aussi nous avons privilégié dans le cadre de cette étude, pour faciliter la mise en place de règles de restauration du bâti, les classifications suivantes :

- La classification par mode d'occupation
- La classification par mode constructif et par matériaux utilisés
- La classification par intérêt architectural et urbain

II. LA CLASSIFICATION PAR MODE D'OCCUPATION

1. Maisons et dépendances sur cour, d'origine agricole

L'analyse historique a montré que la population qui occupait les villages à partir du XVIII^e siècle était une population d'origine rurale. Le dénombrement en 1773 des animaux d'élevage et des cultures¹ nous donne des indications sur le type d'occupation des constructions au XVIII^e siècle. En effet ces chiffres nous indiquent, dans les 2 villages, la coexistence de terres labourables et de vignes. Il nous montre également l'existence importante de l'élevage qui a aujourd'hui totalement disparu.

Ces éléments nous montrent la nécessité pour les habitants de disposer de maisons d'habitation mais également de bâtiments agricoles :

- Stockage des céréales, de foin (granges, greniers etc...) et de caves pour le stockage du vin
- D'abri pour les animaux (étables, porcheries, bergeries, clapiers etc...)

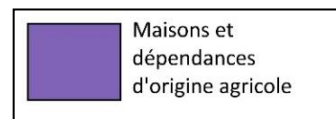
	Chevaux	Bêtes à laine	Bêtes à cornes	Total
Châlons-sur-Vesle	20	300	40	360
Chenay	39	/	84	123

	Terres labourables	Vignes	Prés	Bois
Châlons-sur-Vesle	527	7	66	/
Chenay	210	267	28	93

Le mode d'occupation principal jusqu'au milieu du XIX^e est donc l'exploitation agricole de polyculture et d'élevage. Il va se traduire par des constructions organisées autour **d'une cour** desservie par une porte charretière. A l'intérieure de cette cour, de taille différente en fonction de la taille de l'exploitation agricole, vont s'implanter les différentes fonctions : la maison d'habitation, les écuries, les étables, les greniers, quelquefois des caves. Il existe plusieurs variations de « maisons et dépendances sur cour » en fonction de la position de la cour et des bâtiments. Dans tous les cas, il existe une grande **porte charretière** donnant sur la rue et une cour.

¹ A.D. Marne – Province et frontière de Champagne – Dénombrement général et éclaircissements relatifs à l'appréciation des récoltes pour l'année 1773

Dans la légende du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (P.V.A.P.), les maisons et dépendances sur cour, d'origine agricole ont été pochées en violet.



Il existe plusieurs types de maisons et dépendances selon leur organisation par rapport à la cour :

- a) Maisons et dépendances sur cour fermée
- b) Maisons et dépendances sur cour avant donnant sur la rue
- c) Maisons et dépendances sur cour arrière

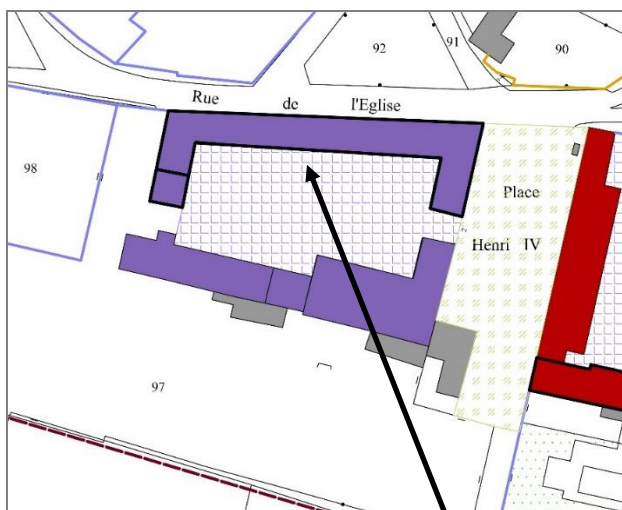
a) Maisons et dépendances sur cour fermée :

Les bâtiments sont implantés autour d'une cour fermée sur les 4 cotés. L'entrée se fait par un portail dans un mur de clôture ou un porche.

La plus grande exploitation agricole encore existante se situe à Châlons-sur-Vesle. Elle s'organise autour d'une cour fermée rectangulaire.



Ferme située au n°2 place Henri IV à Châlons-sur-Vesle – Les bâtiments sont disposés autour d'une cour rectangulaire – Façade sur la rue de l'Eglise



Légende

Bâtiments intéressants

- Maisons et dépendances d'origine agricole

Autres bâtiments

- Maison ou dépendance sans interet architectural

Espaces intéressants

- 134 Cours privées closes par des murs ou des bâtiments

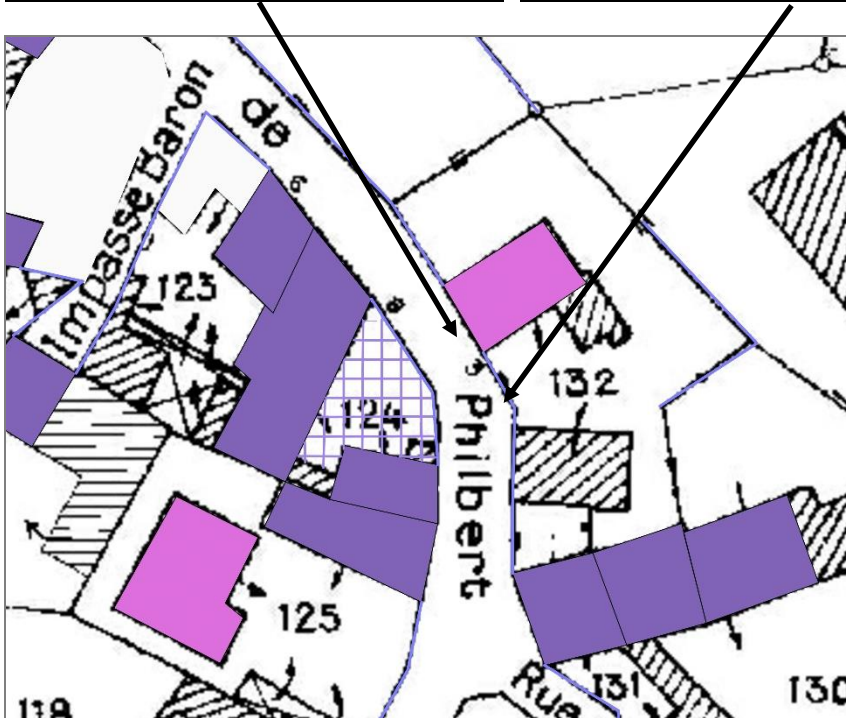
Murs de cloture, portails



Ferme située au n°2 place Henri IV à Châlons-sur-Vesle – Les bâtiments sont disposés autour d'une cour rectangulaire – Façade sur la cour intérieure

b) Maisons et dépendances sur cour avant donnant sur la rue :

L'implantation des différents bâtiments s'organise autour d'une cour située à l'avant sur la rue. Elle est fermée par un mur percé par un portail. Le mur de clôture assure la continuité du bâti sur la rue.



Légende

Bâtiments intéressants

Maisons et dépendances d'origine agricole

Autres bâtiments

Maisons et dépendances sans intérêt architectural

Espaces intéressants

Cours privées closes par des murs ou des bâtiments

Murs de clôture, portails

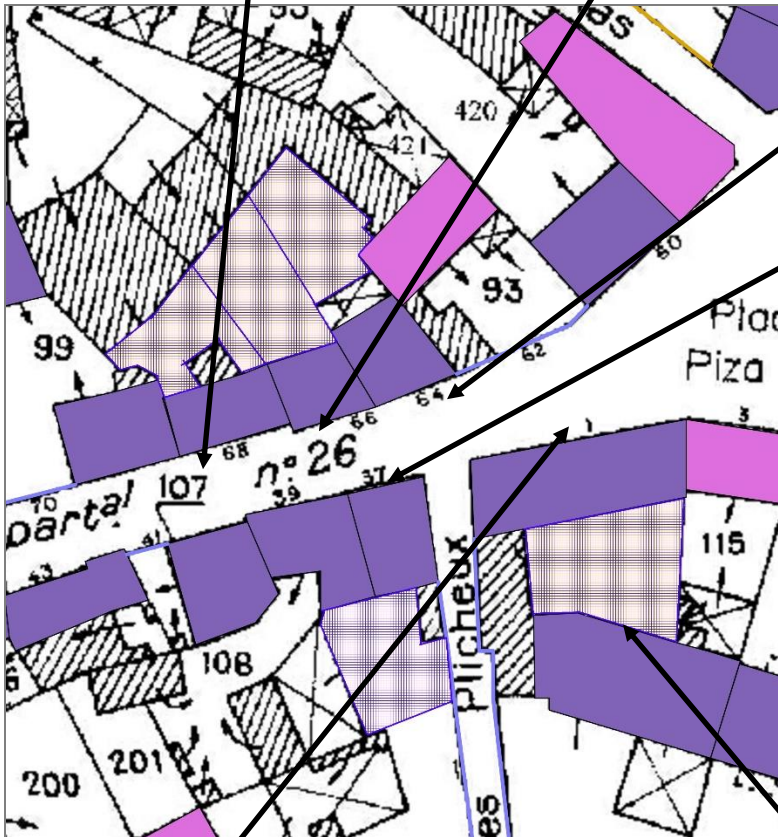
8, rue Philibert à Chenay – Maison et dépendances d'origine agricole, implantées, autour d'une « cour avant » fermée par un mur et un portail

c) Maisons et dépendances sur cour arrière :

L'implantation des différents bâtiments s'organise autour d'une cour située à l'arrière. Le bâtiment principal est implanté à l'alignement de la rue. Autour de la cour arrière s'implantent les dépendances. Le bâtiment principal sur la rue est traversé par un porche permettant l'accès à la cour intérieure. Ce porche est fermé par une porte charretière. L'accès peut également se situer sur le côté latéral du bâtiment principal. L'accès se fait alors par un portail.




64,66,68, rue du général Leclerc à Chenay – Maison d'origine agricole avec porche d'entrée traversant permettant d'accéder à la cour intérieure




Bâtiments intéressants

 Maisons et dépendances d'origine agricole

Autres bâtiments

 Maisons et dépendances sans intérêt architectural

Espaces intéressants

 Cours privées closes par des murs ou des bâtiments



1, place Piza à Chenay - Maison d'origine agricole avec porche d'entrée traversant permettant d'accéder à la cour intérieure. Date portée sur la grange donnant sur la cour intérieure 1805

2. Maisons bourgeoises et hôtels particuliers

a) Des origines diverses

Après la révolution, les biens des abbayes sont cédés comme biens nationaux. Les vignes sont vendues aux petits vignerons qui les cultivaient, déjà tandis que les biens immobiliers situés dans les pays de plaine sont vendus par grandes unités aux bourgeois et aux notables des villes. Au cours du XIXe siècle, des bourgeois et des notables vont se faire construire de belles demeures sur le territoire des 2 communes. Certaines de ces demeures étaient en partie déjà présentes au XVIIIe siècle, d'autres sont construites au début du XXe siècle ou après la reconstruction comme la « villa Walbaum » à Chenay, rue de Saint Nicolas.

b) Les caractéristiques communes

Ces grandes propriétés sont constituées d'un corps de logis, de dépendances et de jardins ou même de parcs paysagers. L'ensemble de la propriété est fermé par des murs de clôture. L'accès se fait par des portails monumentaux marquant le statut du propriétaire. Leurs caractères communs ne sont pas liés au style architectural (elles furent construites à des époques différentes XVIIIe, XIXe ou XXe siècles), mais à leur volumétrie et leur position dans la parcelle. En effet ces maisons bourgeoises se distinguent des maisons de ville par :

- Leur volume important souvent couvert par une toiture à croupe
- Des façades composées de plus de 4 travées de fenêtres
- La présence de grands jardins ou de parcs paysagers, clos par des murs.

Cette typologie d'immeubles est moins représentée en nombre que la typologie précédente (Maisons et dépendances sur cour, d'origine agricole). Cependant, l'importance des volumes des immeubles, la présence des murs de clôture et des parcs paysagers en font une typologie marquante, tant au niveau architectural qu'au niveau urbain.



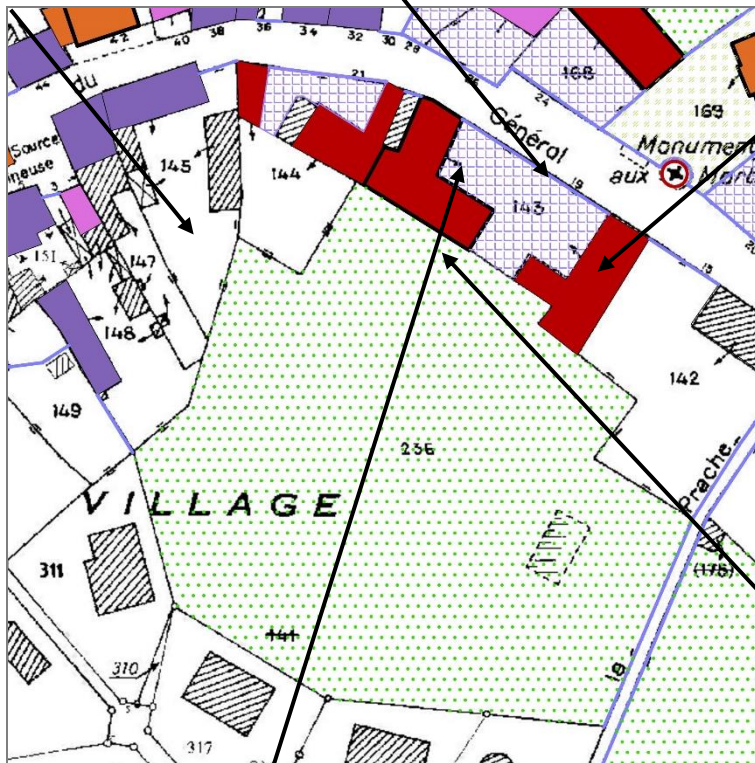
Chenay : Hôtel particulier 3, rue du G^{al} Leclerc- Entrée sur la rue et façade sur le parc



c) Exemple de maison bourgeoise : 19, rue du G^{al} Leclerc à Chenay



Portail d'entrée et communs



Légende

	Maisons bourgeoises ou hôtels particuliers
	Bâtiments sans intérêt
	Cours privées closes par des murs ou des bâtiments
	Murs de clôture, portails
	Jardins ou parcs paysagers



Façades sur la cour



Façade sur le parc

L'implantation des différents bâtiments s'organise autour d'une cour, située à l'avant et fermée sur la rue du G^{al} Leclerc par un mur percé d'un portail monumental. Le corps de logis se situe entre « cour et jardin ». Les ouvertures possèdent un linteau délardé caractéristique de l'architecture du XVIII^e siècle.

d) Exemple de maison bourgeoise : Villa Walbaum, 4, rue saint Nicolas à Chenay

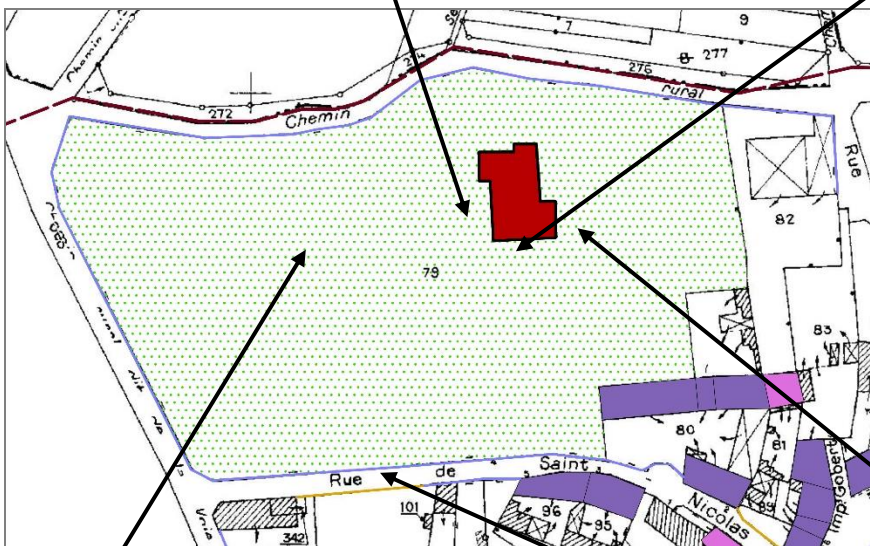
La villa fut construite en 1870 par la famille Walbaum, qui souhaitait une villa s'inspirant des villas de bord de mer. L'implantation de la construction rompt avec la tradition de l'hôtel particulier, avec une implantation en partie centrale du parc paysager, mais le parc comme pour les hôtels particuliers est protégé par un mur de clôture en maçonnerie. La construction reprend le langage architectural néo-normand des villas de bords de mer de la fin du XIXe et du début du XXe siècle : maçonnerie en brique et en pierre meulière, pan de bois, bow-windows, toiture à haut-comble et croupette avec larges débords de toit, supportés par des esseliers et lucarnes de toit.



Façade principale sur le parc



Bow-Window sur le pignon



Légende

- Maisons bourgeoises ou hôtels particuliers
- Bâtiments sans intérêt
- Cours privées closes par des murs ou des bâtiments
- Murs de clôture, portails
- Jardins ou parcs paysagers



Pont en béton armé, imitant les branches naturelles et portillon d'entrée - Façade arrière

3. Maisons urbaines et villas urbaines

La 3^{ème} typologie de bâti rencontrée est celle à vocation unique de logement et/ou dans une moindre mesure de commerce. Les commerces, encore très présents au début du XX^e siècle, ont disparus à quelques exceptions près. Ces maisons urbaines à vocation principale de logement peuvent être classées en deux catégories selon leur implantation :

- Les constructions à l'**alignement de la rue**
- Les constructions **en retrait de l'alignement** précédées par un jardinet fermé par une clôture ou une grille.

Les maisons de ville ne possèdent pas de porte cochère ou de porte charretière. Elles possèdent le plus souvent un rez-de-chaussée et un étage. Leur façade se compose de 2 à 4 travées de fenêtres.

Dans la légende du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (P.V.A.P.), les maisons de ville et les villas ont été pochés en rose

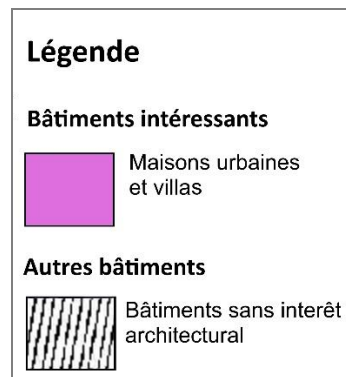
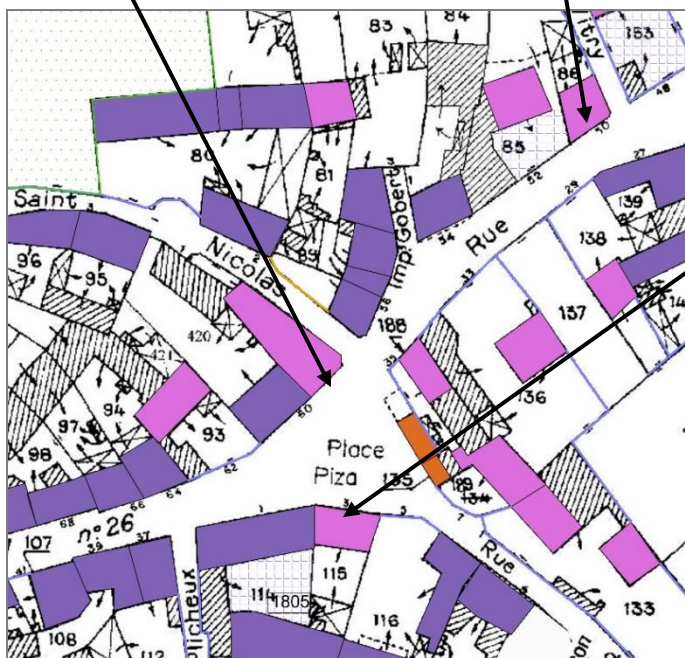


a) Les maisons urbaines à l'alignement de la rue

Exemples de maisons urbaines à l'alignement de la rue à Chenay



1, rue Saint Nicolas à Chenay - 50, rue du Général de Gaulle - 3, place Piza à Chenay



La particularité de ces maisons de ville est d'assurer l'alignement du « front urbain » et de participer à la continuité urbaine des rues et des places. La plupart de ces bâtiments furent reconstruits au début du XX^e siècle ou après la 1^{ère} guerre mondiale.



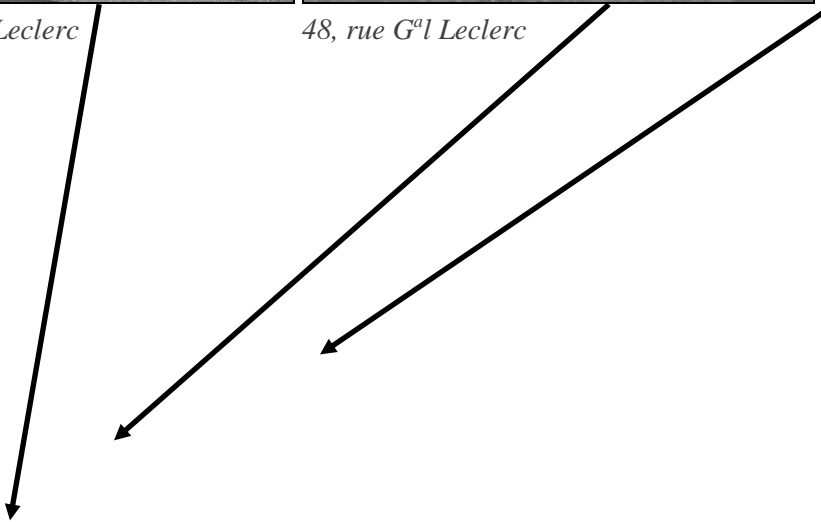
52, rue G^{al} Leclerc



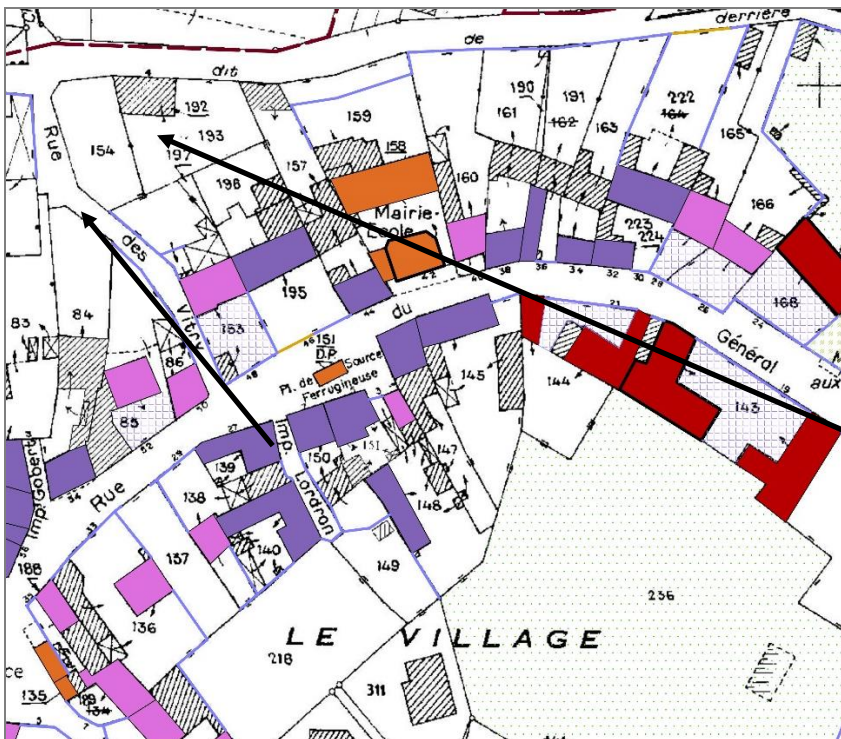
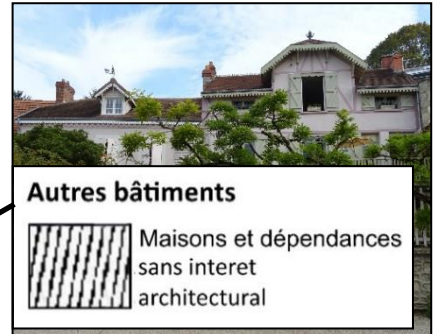
48, rue G^{al} Leclerc



40, rue G^{al} Leclerc



26,28, rue G^{al} Leclerc





33, rue G^{al} Leclerc



29, rue G^{al} Leclerc

L'implantation en retrait de l'alignement de ces constructions génère un espace privé le long de la rue. Ces espaces, souvent plantés, ponctuent d'îlots de verdure le linéaire de la rue. Les portails rythment la rue et participent à sa qualité urbaine.

4. Bâtiments publics

La classification par mode d'occupation a nécessité la création d'une typologie à part concernant les bâtiments publics. Les églises n'étant pas protégées au titre des monuments historiques, il a été nécessaire de créer cette typologie pour les répertorier. Les autres bâtiments publics comme les mairies et les écoles ont été classés dans cette typologie même si leur architecture peut parfois s'apparenter à des maisons de ville.

Exemples de bâtiments publics



Eglise de Châlons-sur-Vesle

Eglise de Chenay



Fontaine de la source Ferrugineuse à Chenay



Mairie de Chenay

5. Le cas particulier du réduit de Chenay

Le fort de Chenay a été construit en 1880. (Voir historique page 36 à 38).



Façade principale – site de la commune de Chenay-



Porte principale accessible par un pont levis

La commune abrite dans ses hauteurs un ouvrage militaire de type "Séré de Rivières", niché à la lisière des bois, Chemin de la Montagne. Opérationnel en 1880, le réduit de Chenay faisait partie d'un plan de défense nationale imaginé par le général Séré de Rivières, afin de protéger tout le front Est du pays contre d'éventuels envahisseurs, et conçu en réponse à la défaite de 1870. Cet ouvrage servait plus précisément de bâtiment de

renfort au fort de Saint-Thierry situé un peu plus au nord à seulement 2 km, aujourd'hui propriété de la commune de Pouillon.

Le réduit est réalisé en pierre de taille et meulière, ses bâtiments sont à moitié enterrés avec enherbement des toits. Il pouvait accueillir 130 hommes et possédait 8 canons. Ce fort de dimensions réduites n'a pas subi de dégâts majeurs et reste aujourd'hui un bel exemple d'architecture militaire du XIXe siècle. Le corps de bâtiment principal, très bien conservé, était à l'origine composé au rez-de-chaussée de 4 grandes salles voûtées, doublées de 4 autres au sous-sol. Les murs, épais par endroits de plus de 1m30, sont montés en gros moellons taillés. Les joints et les pierres de taille entourant les ouvertures ont été restaurés dans les années 2000. A cela s'ajoute une série de bâtiments annexes : 8 traverses-abris, une poudrière (petit magasin de 30 tonnes), une caponnière simple et une caponnière double. Certains de ces éléments sont aujourd'hui fortement altérés.

A l'origine dénué d'arbres, le fort a été progressivement gagné par la végétation depuis le départ des militaires en 1935. Bien qu'entretenu, le site est aujourd'hui très boisé.

<http://www.chenay51.fr/pages/menu-horizontal/documentation/le-fort-ou-reduit-de-chenay.html>



Façade semi-enterrée



Une des 4 grandes salles voûtées du rez-de-chaussée

III. LA CLASSIFICATION SELON L'INTERET ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER

La classification du bâti selon l'intérêt architectural et urbain

Pour permettre de proposer des règles de préservation et de mise en valeur du patrimoine adaptées à la qualité architecturale des bâtiments, ils ont été répertoriés en fonction de leur intérêt architectural ou urbain.

1. Les bâtiments intéressants

Les bâtiments répertoriés « bâtiment intéressants » sont :





- Ceux qui présentent une **qualité architecturale** mais qui ont subi d'importantes modifications et des dénaturations au cours des siècles et notamment au cours de leur reconstruction après la 1^{ère} guerre mondiale (modifications de la toiture et de la corniche, modifications des percements, etc...).
- Ceux qui pris isolément, n'ont pas de qualité architecturale notoire, mais qui font partie d'un **ensemble urbain cohérent**, constituant des espaces publics de qualité. Ce sont des bâtiments d'accompagnement.

L'ensemble des bâtiments répertoriés selon les 4 typologies par mode d'utilisation, rentrent dans cette classification « bâtiments intéressants ».

Dans la légende du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, ces bâtiments sont pochés en :

- Violet pour les « maisons et dépendances sur cour, d'origine agricole »
- Rose pour les « maisons urbaines et villas »
- Rouge pour les « maisons bourgeoises »
- Orange pour les « bâtiments publics »
-

Les bâtiments répertoriés dans cette typologie « bâtiments intéressants » feront l'objet de prescriptions réglementaires visant à restituer leurs qualités architecturales et maintenir leur qualité urbaine.

Légende P.V.A.P.	
Bâtiments intéressants	
	Maisons et dépendances sur cour d'origine agricole
	Maisons urbaines et villas
	Maisons bourgeoises ou hôtels particuliers
	Bâtiments publics

2. Les bâtiments remarquables

Les bâtiments répertoriés « bâtiment remarquable » sont ceux qui représentent leur époque de construction et qui ont une réelle qualité architecturale intrinsèque : proportions, éléments décoratifs, matériaux de construction et ils n'ont subi que peu de dénaturations avec le temps. Ils comprennent :

- Les bâtiments les plus marquants, tant par leur architecture que par leur fonction comme les mairies ou les églises ou les grandes maisons bourgeoises.
- Les bâtiments fidèles à leur origine. Ce sont des constructions édifiées jusqu'à la Reconstruction de la 1^{ère} guerre mondiale, dont l'homogénéité de style et la non-altération sont reconnues, comme certaines grandes maisons bourgeoises de la fin du XIX^e siècle ou certaines villas bourgeoises de la fin du XIX^e, du début du XX^e siècle ou de la Reconstruction.

Dans la légende du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, ces bâtiments sont encadrés par un **trait épais noir**. Les bâtiments répertoriés dans cette typologie « bâtiments remarquables » feront l'objet de prescriptions réglementaires visant à maintenir leurs qualités architecturales.

Légende du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (P.V.A.P.) :



Exemple de « bâtiments intéressants à Chenay »



Les maisons et dépendances sur cour : 35, rue du G^{al} Leclerc - 27, rue du G^{al} Leclerc - 10, rue du G^{al} Leclerc



Les maisons urbaines : 3, rue du Cimetière - 1, rue du G^{al} Leclerc - 21, rue du G^{al} Leclerc



Les villas : 14, rue du G^{al} Leclerc - 26, rue du G^{al} Leclerc - 2, rue de Châlons-sur-Vesle

Exemple de « bâtiments intéressants » à Châlons-sur-Vesle



Maison urbaine : 9, rue Charles de Gaulle - Maisons et dépendances sur cour : 3, rue St Marguerite et 6, rue des Tilleuls

Exemples de bâtiments remarquables à Chenay



Bâtiments publics : Eglise et Mairie, rue du G^{al} Leclerc



Maisons bourgeoises : 3, du G^{al} Leclerc et 4, rue St Nicolas

Exemples de bâtiments remarquables à Châlons-sur-Vesle



Eglise



Maison, dépendances et cour agricole


3. Les murs de clôture et les portails

a) Murs d'intérêt architectural et urbain

L'ensemble des murs a également été répertorié. Il comprend :

- Les murs de soutènement
- Les murs de clôture en maçonnerie recouverts ou non d'un enduit
- Les portes et les portails intégrés dans un mur de clôture.
- Les clôtures constituées d'un mur de soubassement, surmonté de grilles en ferronnerie.

Légende P.V.A.P

-  Murs de clôture, portails existants
-  Murs de clôture à reconstituer

Lorsque ces murs structurent la rue ou l'espace public, ils ont été répertoriés même s'ils ne présentent pas d'intérêt architectural. L'ensemble de ces murs participe à la cohérence architecturale de la ville. Dans la légende du plan du patrimoine architectural, ces murs sont soulignés par un trait mauve.



Murs de clôture : Rue de l'Eglise à Châlons - Chemin derrière la Ville à Chenay



Portails et mur de clôture : 4, rue de sainte Madeleine à Châlons



Portails et mur surmonté de grilles en ferronnerie : 21, rue du G^{al} Leclerc et 1, rue du Cimetière à Chenay

b) Murs de clôture à reconstituer

Lorsque les murs qui structuraient la rue ou l'espace public ont visiblement été démolis, la reconstruction de ces murs participerait à l'amélioration de l'espace public.

Dans la légende du plan du patrimoine architectural, ces murs sont indiqués par un trait jaune.

4. Eléments de petit patrimoine et monuments aux morts

Les éléments de mobilier urbain remarquables participent à la cohérence urbaine. Ils ont été répertoriés et comprennent essentiellement les :

- Les petits éléments de mobilier urbain (calvaires, emmarchement etc...)
- Les puits et les fontaines qui sont encore nombreux

Légende P.V.A.P.



Petits patrimoines :
Monuments aux morts,
calvaires, puits et fontaines

Les monuments aux morts ont également été répertoriés car ils sont des éléments de repères dans l'espace public mais surtout ils ont une place primordiale dans le patrimoine historique et culturel des 2 communes lourdement touchés par les deux guerres du XXe siècle.

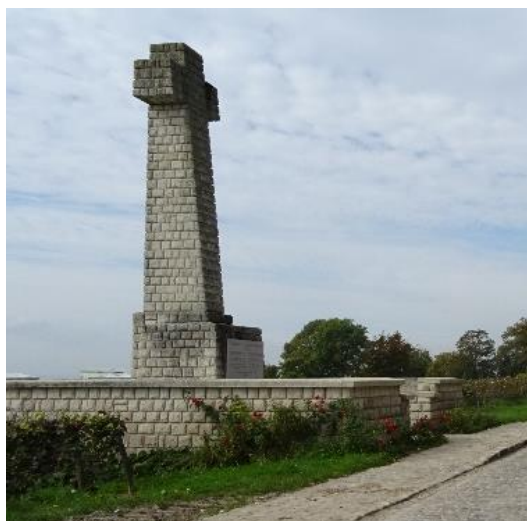
Dans la légende du plan du patrimoine architectural, ces éléments sont repérés par un cercle ou point rouge.



Fontaine et lavoir, place Piza à Chenay



Calvaire, route du Mont Chenois route à Chenay



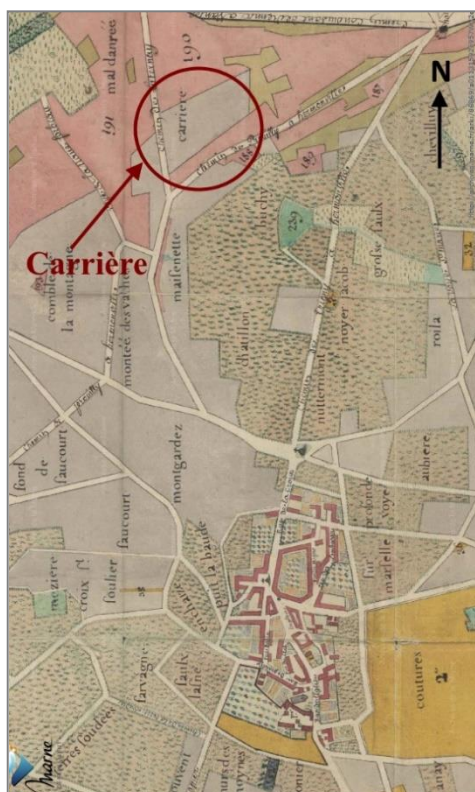
Monuments commémoratifs de Chenay

IV. LA CLASSIFICATION SELON LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

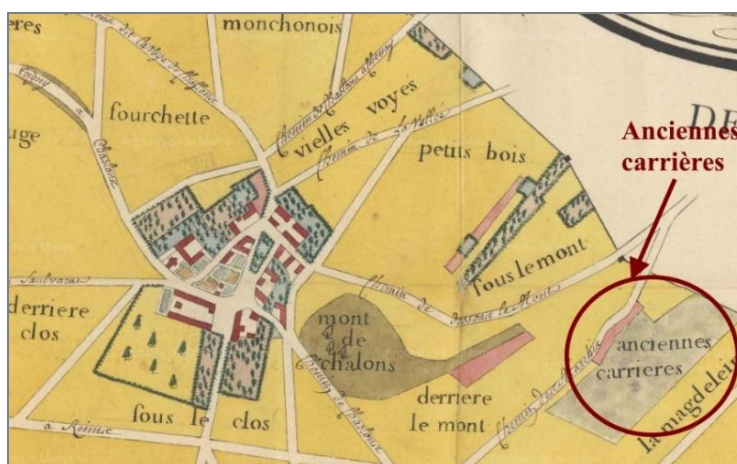
Des matériaux de construction de proximité

L'architecture traditionnelle dans les bourgs ruraux jusqu'au début du XXe siècle a été façonnée par les matériaux de son environnement. Sauf pour les églises, les abbayes, certains bâtiments publics ou maisons de notable, on emploie pour la construction les ressources naturelles trouvées sur place. A Chenay et Châlons-sur-Vesle, on emploie pour la construction :

- La pierre calcaire et le sable pour la maçonnerie
- Le bois pour la charpente et la menuiserie
- Le chaume pour les toitures jusqu'au début du XIXe siècle
- La terre argileuse pour les briques et les tuiles à partir du XIXe siècle.



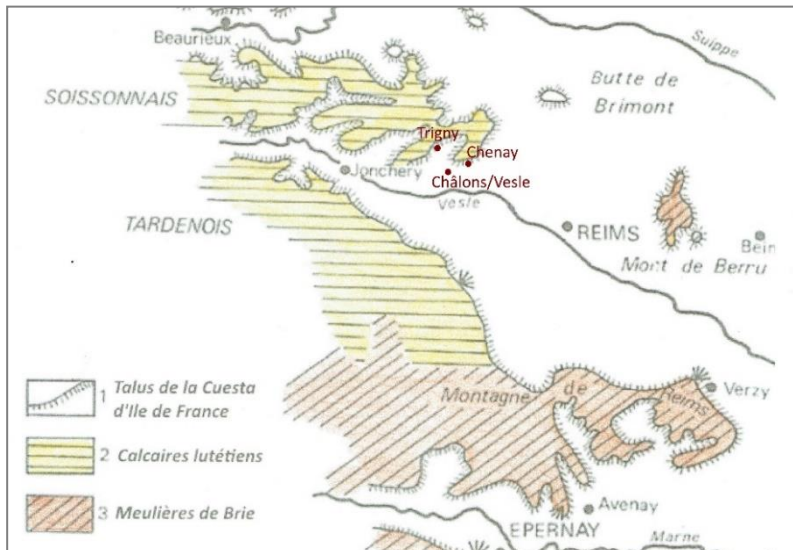
Le sous-sol de la région est riche en pierre utilisable pour la construction. Une charte de 1297 nous apprend que les moines de Saint Nicaise sont autorisés par ceux de Saint Thierry à aller chercher des pierres dans leurs carrières situées au nord de Trigny (Localisation sur le plan de 1755). Les sables du sous-sol de Chalons sont recherchés pour la confection des mortiers de chaux et la fabrication des briques. Les usines de Champigny (1880-1984)² viennent s'approvisionner à Chalons.



Localisation des carrières : plan Trigny 1755 et plan de Châlons-sur-

² Site de la mairie de Champigny : www.champigny51.fr

Vesle1762 – A.D. Marne.



La majorité des pierres du sous-sol de la Montagne de Reims sont des pierres meulières. Pour la Massif de Saint Thierry c'est le calcaire qui prédomine.

Exemples de matériaux de construction de proximité

Les matériaux employés sont issus de l'environnement proche avec : des façades en maçonnerie de moellon de pierre calcaire et des encadrements de baie en pierre de taille ou en brique ; des fenêtres et portes en bois ; des couvertures en tuiles .



23, rue du G^{al} Leclerc - Chenay



Place Henri IV à Châlons-sur-Vesle

Les différents types de pierre, employés pour la construction

Il existe deux grands types de pierre employés sur les 2 communes : les moellons de calcaire et la pierre de taille calcaire

1. Les moellons de calcaire ou de calcaire-grès

Les moellons de pierre calcaire peuvent être exploités en carrières à ciel ouvert mais ils peuvent également être ramassés directement dans les champs (opération d'épierrage) et stockés en tas en bout de parcelle dans l'attente d'être utilisés. On peut supposer que la grande quantité de murs, réalisés autour des propriétés ou des parcelles provient de l'épierrage des champs.

Les différents types de calcaire ou de calcaire-grès³

³ Matériaux et couleurs du bâti sur la montagne de Reims – PNR de la Montagne de Reims

Il existe sur les 2 communes plusieurs types de moellons issus de roches différentes :

1. Les calcaires beiges : ce sont des roches calcaires à texture fine, légèrement granulaire
2. Les calcaires sublithographiques : ce sont des calcaires blanchâtres, plus durs que les calcaires beiges et qui, lorsqu'on les éclate, adoptent une cassure particulière franche « par éclat ».
3. Les grès calcaires beiges : ils sont issus de l'agrégation de grains de sables liés par un ciment calcaire et peuvent être assez tendres.



1 - Les calcaires beiges 2 - Les calcaires sublithographiques 3 - Les grès calcaires beiges



large et assise étroite .

Mur de clôture en moellons de pierre calcaire, ruelle de la Prache à Chenay les moellons sont posés en assises régulières, assise de moellon

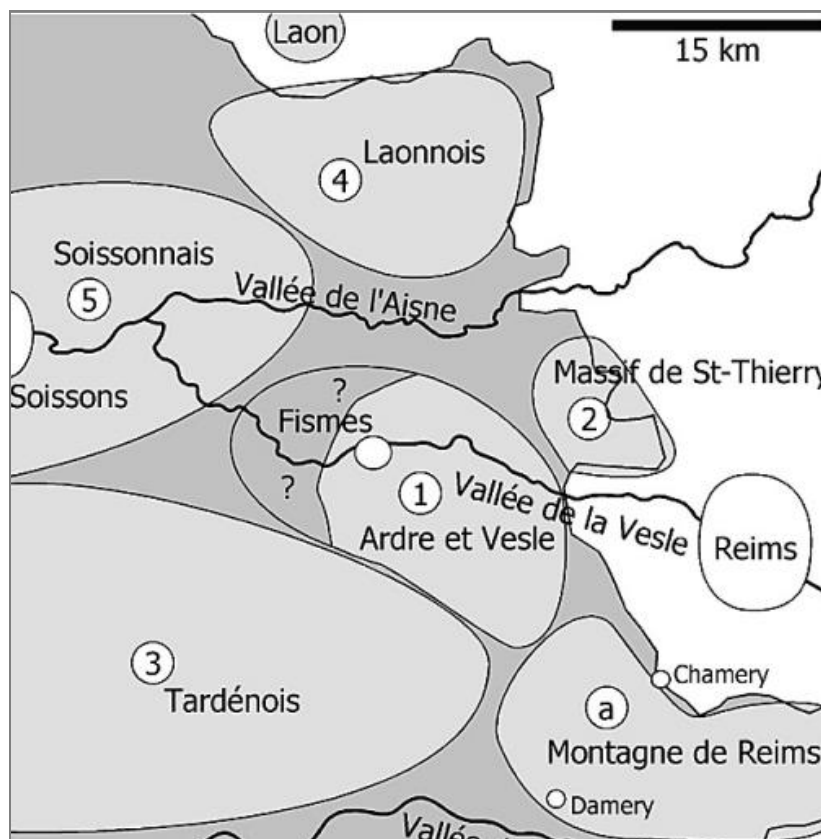
2. Les pierres de taille de calcaire

En champagne Ardennes, la formation du **calcaire grossier ou lutétien**⁴ se rencontre à 15 kilomètres à l'ouest de Reims. Selon les bancs et les régions, la granulométrie et la couleur peuvent varier :

- Le Liais de Courville est un calcaire à grains fin blanc crème parfois veiné de bleu grisâtre
- La pierre de Vandeuil peut être identique à la pierre de Courville mais également il est mentionné par Dolfini⁵ une « pierre grise » mais aussi une « pierre rousse ».
- D'autres bancs peuvent présenter des teintes allant du gris-vert (lié à la présence de glauconie) au brun-orangé (lié à la présence d'oxyde de fer).

⁴ Gilles Fronteau – Thèse de l'Université de Champagne-Ardenne p 97 à 103

⁵ L. Dolfini, carrier qui fut mandaté par L'Etat français à la demande de Henri Deneux pour rechercher des carrières pour la restauration de la cathédrale de Reims après la Première Guerre mondiale



1 – La vallée de l'Ardre et de la Vesle : le bassin carrier de Fismes d'où provient un calcaire de couleur gris crème. Cette zone comprend la seule carrière de pierre de taille de la Marne (à Courville)

2 – Le massif de St Thierry : sur le bord Est de la Cuesta de Ile de France avec de nombreuses carrières qui se situaient à Hermonville, Cormicy, etc...

3 – Le Tardenois : Les environs de Fère en Tardenois comptent plusieurs carrières

Carte n° 1 : Zones régionales du calcaire grossier

La provenance des pierres de la cathédrale de Reims

L'étude réalisée par Bruno Decrock sur « La pierre de la cathédrale de Reims dans les documents d'archives »⁶ nous apprend que le secteur d'extraction se trouvait au nord-ouest de Reims, les premiers gisements se situant à Merfy, Chenay et Pouillon. La pierre la plus fréquemment mentionnée notamment pour la pierre de taille est la pierre d'Hermonville.

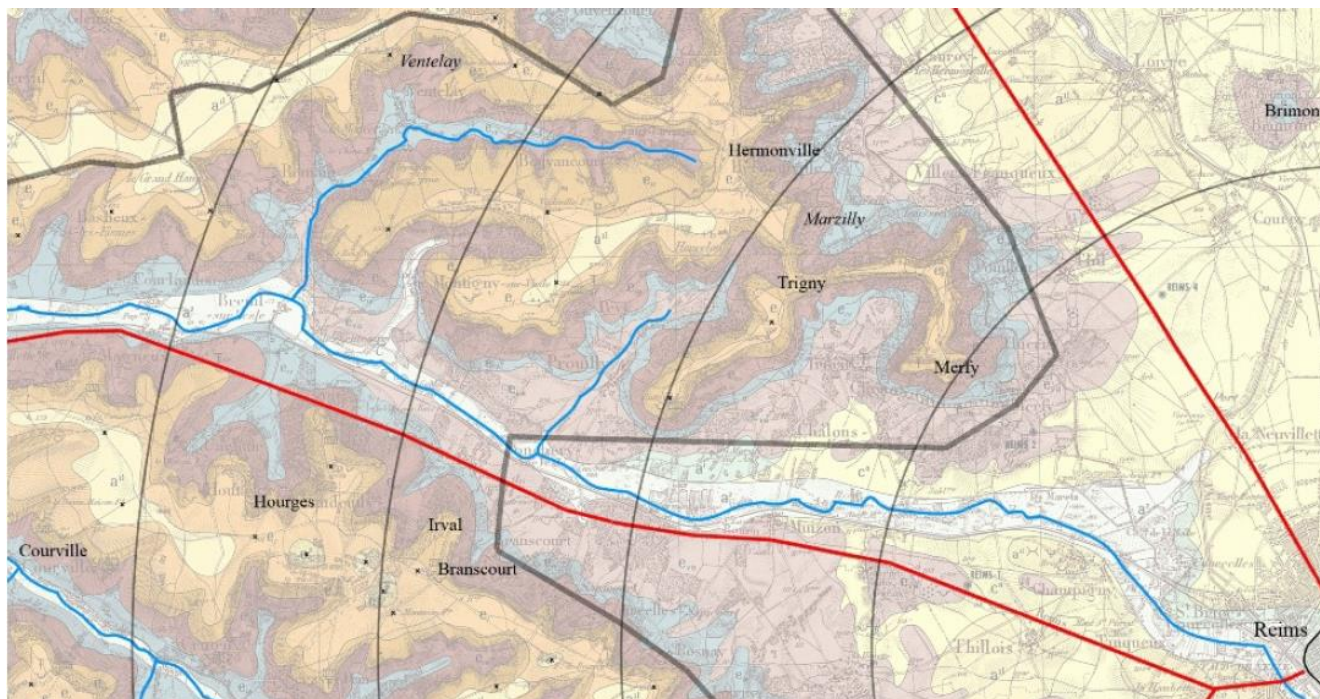
Dans la construction des remparts de la ville de Reims, la carrière de Chenay est citée en 1346. Concernant le pavage des rues de Reims trois sites sont évoqués : Pouillon et Merfy ainsi que Ecueil. Il s'agit de grès mais qui sera appelé plus tard « grès bâtard » à l'époque moderne, c'est-à-dire une pierre calcaire ayant l'aspect du grès. Une carrière de grès bâtard est mentionnée entre 1776 et 1786. Cette pierre est utilisée pour les chéneaux, les rampants des arcs-boutants.

Au XVIIIe siècle, il est mentionné la reprise d'exploitation d'anciennes carrières : Hermonville, Marzilly, Trigny et Merfy. Le site de Courville plus lointain n'est mentionné qu'à partir de 1760, le site de la Savonnières dans la Meuse à partir de 1755 et la pierre de Saint-Maximin à partir de 1896.

Un rapport de la police des carrières de 1816 décrit les conditions d'exploitation de la pierre des carrières d'Hermonville avec 4 types de pierre : de la blocaille (moellon) de la burge, de la pierre blanche et de la pierre grise. Deux secteurs principaux d'exploitations sont cités : le secteur de Rougement et le secteur du hameau de Marzilly à la limite entre Hermonville et Trigny. Encore en 1852, Hermonville possède 50 carrières souterraines de pierre de taille qui occupent 105 ouvriers.

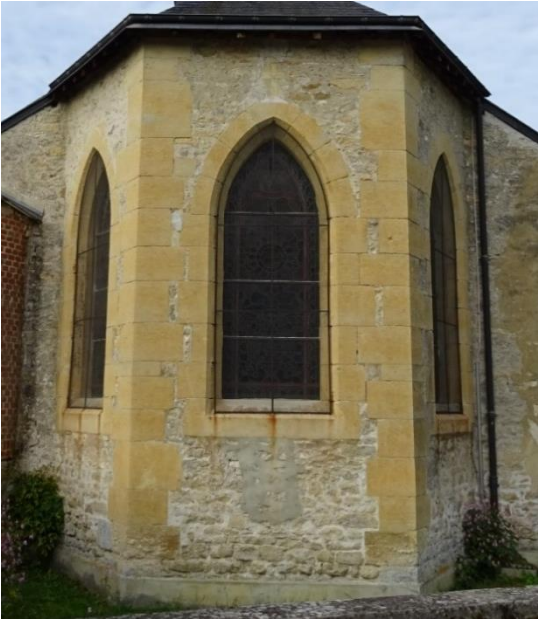
L'exploitation des carrières locales n'a pas supporté la concurrence des carrières lointaines bien desservies par les canaux ou le chemin de fer.

⁶ La pierre de la cathédrale de Reims dans les documents d'archives - Bruno Decrock mai 2014 – agencebrunodecrock.com



Carte des carrières mentionnées au XVIIIe siècle avec les arcs de cercle des distances de 2,3,4, et 5 lieues à partir de Reims, reportées sur le fond de carte géologique de 1964.

Exemples de pierre de taille



(1)



(2)

(1) Encadrements de baies et chainages d'angle en pierre de taille dorée du Chevet de l'église de Chenay.
 (2) Bas-côté sud de l'église de Chenay – Le parement de la maçonnerie est réalisé en pierre de taille calcaire de différentes tailles et de différentes couleurs (calcaire doré, calcaire gris et calcaire blanc).



(3)



(4)

(3) parement de mur en pierre de taille beige - 3 et 5 rue du G^{al} Leclerc à Chenay
 (4) Portail avec piliers en pierre de taille calcaire blanc-grisé -20, rue du Gal Leclerc à Chenay



(5)



(6)

(5) Chainages et encadrements réalisés avec des pierres de taille **calcaire doré** et remplissage avec des pierres de taille et des moellons de couleurs variées, – 2, place Henri IV à Châlons

(6) Encadrements de fenêtres en pierre de taille **calcaire doré** - 23, rue du G^{al} Leclerc à Chenay

Les différentes typologies de construction selon les matériaux de construction employés

Au cours des siècles, l'utilisation des matériaux a évolué. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, on utilise les matériaux traditionnels trouvés sur place en abondance avec des mises en œuvre économiques. Jusqu'au début du XIXe siècle, les toitures sont encore en chaume et le développement des tuileries et des briqueteries va permettre le remplacement des toitures en chaume par des toitures en tuiles mécaniques. (Voir chapitre sur les toitures). A partir du milieu de XIXe siècle, on va commencer à utiliser des matériaux venant des briqueteries. Après la 1^{ère} guerre mondiale, les destructions sont importantes et les bâtiments sont reconstruits en utilisant des matériaux de réemploi auxquels sont ajoutés des matériaux industriels comme la brique. Si les destructions sont trop importantes, des matériaux nouveaux peuvent également être utilisés et ainsi qu'un style architectural nouveau propre à la Reconstruction.

Les matériaux de construction mais aussi l'époque de construction déterminent plusieurs types de construction.

1. Les façades en maçonnerie de moellons rejointoyés et encadrements de baie en pierre de taille.
2. Les façades en maçonnerie enduite et encadrements de baie en pierre de taille.
3. Les façades en parement de pierre de taille
4. Les façades mixtes, reconstruites après la Première Guerre mondiale
5. Les façades brique, pierre et enduit de la fin du XIXe et du début du XXe siècle

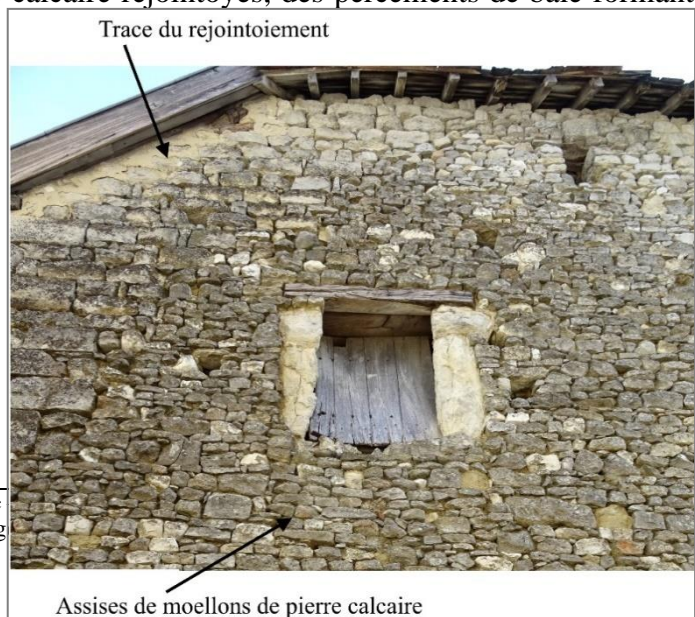
Cette typologie sera la base des prescriptions réglementaires concernant le traitement des façades.

1. Les façades en maçonnerie de moellons rejointoyés

Les façades de cette typologie sont les plus anciennes et peuvent dater du XVIIIe siècle. Elles sont constituées par : des murs en moellons de pierre calcaire rejointoyés, des percements de baie formant la composition de la façade, des encadrements de baie, des chainages et parfois des corniches

a) Les murs :

Les murs en maçonnerie sont composés de deux parements en pierre et d'un remplissage. Le parement est constitué de moellons de pierre calcaire qui sont montés en assises plus ou moins régulières. En effet ce type de parement est destiné à être rejointoyé par un mortier de chaux posé à la truelle. Le pignon



ci-contre a perdu son enduit dont seules persistent quelques traces sous la rive de toiture. Il permet de voir les assises des pierres avant qu'elles soient rejointoyées.

Mur de pignon moellon de pierre calcaire

b) La composition de la façade

Ce type de façade, le plus ancien, a subi au cours du temps des modifications, voir des altérations. Aussi il est difficile de déterminer la composition de la façade d'origine. Cependant, on peut noter que la plupart du temps pour les maisons d'habitation, les baies composent des travées avec des baies du 1^{er} étage alignées avec celles du rez-de-chaussée. Par contre pour les bâtiments agricoles, la position des baies répond plus à une nécessité d'utilisation qu'à une volonté de composition.

c) Les encadrements de baie

Les encadrements de baie sont la plupart du temps réalisés avec des pierres de taille, calcaires. Ces pierres de taille calcaires peuvent être de différentes teintes : calcaire jaune (les plus courantes, calcaire blanc gris). Les linteaux des baies des bâtiments agricoles peuvent être en bois. Les linteaux de grande portée, des portes charretières sont la plupart du temps en bois.

d) Les chainages et les corniches

Les chainages sont également en pierre de taille. Certains bâtiments possèdent encore leur corniche moulurée en pierre de taille attestant de leur ancienneté. En effet au cours du temps et surtout après la 1^{ere} guerre mondiale les corniches en pierre ont été remplacées par des corniches en brique.

Exemple de façades en maçonnerie de moellons rejointoyés à Chenay (type 1)



(1)



(2)



(3)



(4)

Façade situé 2, rue St Nicolas à Chenay :

(1) Façade avec des percements alignés ; mur en parement de moellons de pierre calcaire avec des joints « à cru »

(2) Oculus en pierre de taille aligné sur la fenêtre du 1er étage ; encadrement de baie en pierre de taille de calcaire jaune ; corniche moulurée en pierre de taille de calcaire doré ; encadrements de baie en pierre de taille de calcaire doré

(3) Porte charretière avec jambage chanfreiné en pierre de taille de calcaire doré ; linteau en bois protégé par du zinc et fenêtre fourragère avec un encadrement de bois.

(4) Fenêtre avec un encadrement de baie en pierre de taille de calcaire doré. L'encadrement est au même nu que le parement en moellon de pierre. Le soubassement, plus sensible aux remontées capillaires est protégé par un enduit lissé. Sa teinte rosée est probablement dû à l'adjonction de brique pilée permettant d'assécher le soubassement

Exemples de façades en maçonnerie de moellons rejointoyés (type 1)



Bâtiment en maçonnerie de moellons de pierre calcaire avec des percements alignés - Encadrements de baie en pierre de taille de calcaire doré, – 23, rue du Gal Leclerc à Chenay



Bâtiment en maçonnerie de moellons de pierre calcaire – Chainage d’angle chanfreiné et encadrement de meurtrière en pierre de taille de calcaire doré - 2, Place Henri IV à Châlons-sur-Vesle

e) **Les joints**

La qualité de ces constructions en maçonnerie de moellons de pierre calcaire est liée à la qualité de son rejointoiement. On trouve deux types de finition, le joint dit « à cru » et l’enduit dit à « pierre vue ». Ces deux finitions sont réalisées avec des mortiers composés de chaux aérienne (CL 90 et 85) ou hydraulique (NHL 3,5 maximum) et de sable.

Les sables pour les enduits à la chaux

Le sable est composé de granulométries variées. Dans le cas d’une restauration actuelle sur un mur ancien, Il est souvent nécessaire de corriger les sables lavés du commerce par un ajout de sable local non lavé. Ceux-ci contiennent une proportion d’argile permettant de ramener des particules fines et d’équilibrer la courbe granulométrique et de retrouver la teinte en harmonie avec le bâti existant.

Luc Van Nieuwenhuyze – Maçon formateur à Maisons paysannes de France 2016

Le joint dit « à cru »

Les joints dits « à cru » sont des joints posés à la truelle bien pleins et largement beurrés qui épousent l’irrégularité des moellons de pierre. Ils permettent à l’eau de s’écouler sur le mur avec un minimum de matière. C’est la solution de protection du mur contre le ruissellement de l’eau la plus rapide et la plus économique. C’est pourquoi ce type de rejointoiement était très employé dans l’habitat d’origine rurale et pour les dépendances. Il était également employé pour les murs de clôture.



Joint « à cru » rue des Plicheux à Chenay

Joint « à cru »

L'enduit dit « à pierre vue »

L'enduit à pierre vue est plus couvrant que le joint « à cru ». Le surplus de mortier est raclé à la truelle à fleur de parement pour laisser juste apparaître les arrêtes des pierres les plus saillantes.



Enduit à pierre vue, 3 rue du Cimetière à Chenay



Enduit à pierre vue

2. Les façades en maçonnerie enduite et pierre de taille

Les façades de cette typologie datent majoritairement du XIXe siècle et correspondent au style néoclassique en vigueur à cette période. Elles sont constituées par :

- Des encadrements de baies, des chainages, des bandeaux et des corniches en pierre de taille
- Un remplissage en maçonnerie recouvert d'un enduit.

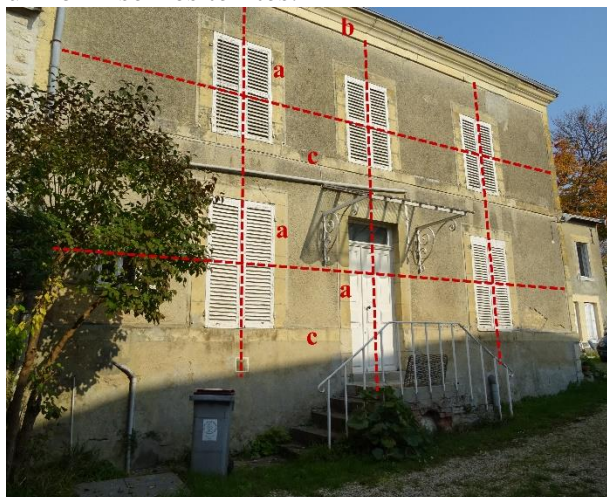
a) La composition des façades

Les façades sont toujours composées avec des travées régulières et des axes de symétries. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont la plupart du temps axées sur les fenêtres de l'étage et sur les lucarnes lorsqu'elles existent.

b) Les modénatures et les parements en pierre de taille

Les modénatures constituées par les encadrements de baies, les bandeaux, les chainages et les corniches sont en pierre de taille. La pierre de taille peut être en calcaire blanc ou en calcaire jaune. L'ensemble de ces modénatures contribue au style néoclassique de la construction.

Les parements en maçonnerie de pierre de taille appareillée, doivent, si nécessaire, être restaurés avec soin. Les pierres abîmées sont remplacées par des pierres taillées de même coloration. Les épaufrures sont reprises avec du mortier à base de poudre de pierre. Les joints sont regarnis à fleur avec des mortiers composés de chaux aérienne (CL 90 et 85) ou hydraulique (NHL 3,5 maximum) et de sable dans la teinte de la pierre. La pierre peut recevoir, en finition, une patine à base de lait de chaux pour uniformiser les teintes.



1, rue Philibert à Chenay : maison urbaine de style néoclassique. La façade principale est composée de trois travées et les fenêtres du 1^{er} étage axées sur les fenêtres du rez-de-chaussée. Les encadrements de baie (a), la corniche moulurée (b), les bandeaux(c) et les chainages d'angle sont en pierre de taille de calcaire jaune. L'enduit, réalisé à fleur des encadrements de baie, est un enduit balayé (d). La délimitation entre l'enduit et l'encadrement de baie en pierre est assurée par un joint lissé (e).

c) Les enduits

Les enduits, jusqu'au milieu du XX^e siècle étaient réalisés avec des mortiers composés de chaux aérienne (CL 90 et 85) ou hydraulique (NHL 3,5 maximum) et de sable. La finition des enduits sur cet typologie d'immeuble peut être de deux types :

- Les enduits balayés : la couche de finition est projetée au balai donnant un grain à l'enduit se rapprochant des enduits tyroliens mais plus souple et moins régulier.
- Les enduits talochés : la couche de finition est lissée à la taloche. La taloche à l'éponge peut être utilisée pour une finition faisant ressortir les grains du sable et donner un léger relief à l'enduit.

c) Les façades en parement de pierre de taille

Les types de pierre de taille

Les façades en pierre de taille sont peu nombreuses sur les 2 communes. Elles correspondent le plus souvent soit aux églises et aux autres bâtiments publics soit à des grandes demeures bourgeoises. En effet la région possédait beaucoup de carrières de pierre, adaptées à la taille de petits moellons grossièrement équarris ou éclatés mais qui se prêtent plus difficilement à la taille de gros blocs (voir chapitre sur les différents types de pierre de taille). Il existe deux types de pierre de taille calcaire : le calcaire doré et le calcaire blanc-grisé. Le calcaire doré est d'origine locale, provenant souvent des carrières de Courville et le calcaire blanc-grisé provient souvent des carrières d'Euville. La plupart de ces façades datent de la fin du XIXe ou du début du XXe siècle. Les carrières de pierre de la Marne n'étant plus exploitées, la pierre dorée ou jaune pourra être remplacée par la pierre de Jaumont ou la pierre de Saint Maximin et la pierre de taille blanc-grisée par la pierre d'Euville.

Ravalement et joint

Les façades en pierre de taille sont toujours des façades ordonnancées avec des modénatures sculptées correspondant au style néoclassique : bandeaux, corniches à modillon, entablements. Les maçonneries de pierre de taille appareillées doivent, si nécessaire, être restaurées avec soin. Les pierres abîmées sont remplacées par des pierres taillées de même coloration. Les épaufrures doivent être reprises avec du mortier à base de poudre de pierre. Les joints doivent être regarnis à fleur, au mortier de chaux hydraulique et sable, dans la teinte de la pierre. Les rejointoiements au ciment gris ou à joints marqués, en creux ou en relief sont proscrits. La pierre peut recevoir, en finition, une patine à base de lait de chaux pour uniformiser les teintes.



1



2

3



Hôtel particulier 3 et 5, rue du G^{al} Leclerc à Chenay

(1) Façade en pierre de taille de calcaire rue du G^{al} Leclerc. Elle est surmontée par une corniche à modillons. La porte d'entrée, en plein cintre, est marquée par une légère avancée en pierre à bossage. (2) Rez-de-jardin en pierre de taille (3) Façade sur le jardin avec modénatures en pierre de taille et remplissage enduit. Cette façade et la toiture ont été reconstruites en totalité après la 1^{ère} guerre mondiale.

3. Les façades mixtes reconstruites

a) Les démolitions à la suite de la Première Guerre mondiale

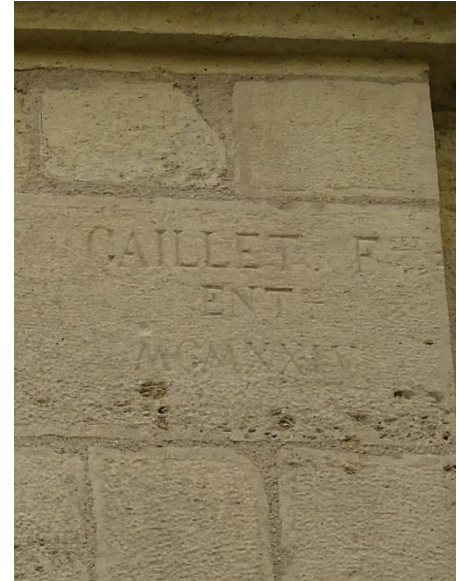
Les 2 communes ont subi d'importantes démolitions au cours de la Première Guerre mondiale. L'analyse de l'évolution des bourgs à travers les plans anciens (Voir respectivement les chapitres sur l'histoire et l'évolution urbaine) a montré que la ville s'est reconstruite sur elle-même. On peut distinguer 3 cas de reconstruction :

- Reconstruction de la toiture : seule la toiture a été endommagée et les travaux consistent à reprendre la corniche et à refaire la charpente et la couverture
- Reconstruction partielle : certains murs sont encore en place et les travaux consistent à remonter partiellement les parties démolies à partir des fondations existantes et le plus souvent remonter la corniche et refaire la charpente et la couverture.
- Reconstruction totale : dans ce cas, la reconstruction peut se faire sur les anciennes fondations mais également avec une implantation sur la parcelle différente voire sur deux parcelles réunies.

Exemples de bâtiments reconstruits, église de Chenay

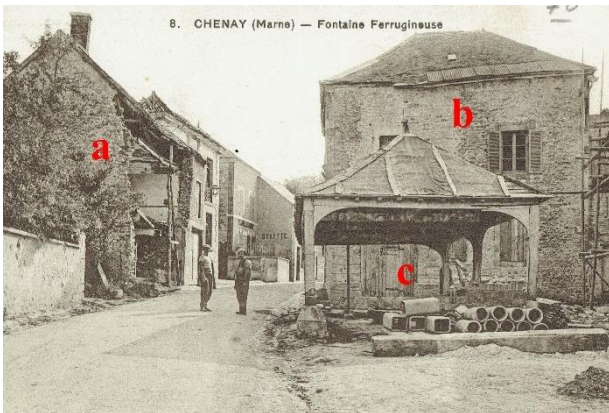


Carte postale © Mairie de Chenay – Façade sud et façade nord après les bombardements de la Première Guerre mondiale

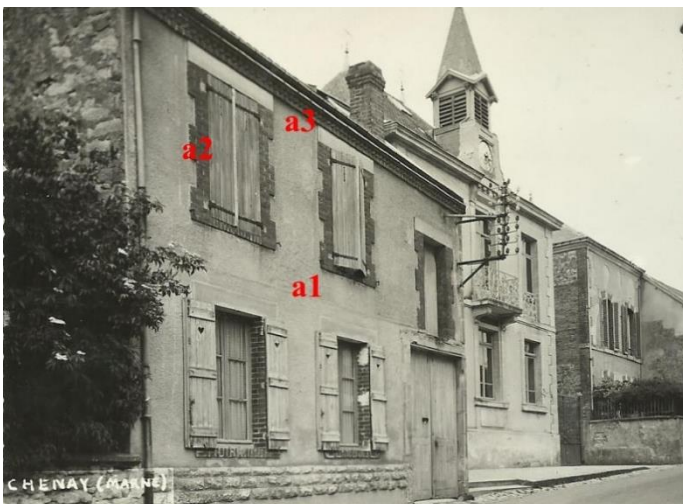


Façade Sud de l'église de Chenay en pierre de taille de calcaire doré – L'église a été en grande partie démolie au cours de la Première Guerre mondiale. Cette façade a été reconstruite par l'entrepreneur Gaillet en 1924.

Exemples de bâtiments démolis et reconstruits, place de la Source Ferrugineuse à Chenay



Place de la Source Ferrugineuse - Carte postal © Mairie de Chenay et photo actuelle – (a) Façade de maison éventrée au 44, rue du G^{al} Leclerc – (b) Façade et toiture endommagées – (c) Fontaine Ferrugineuse



Façade reconstruite du 44, rue du G^{al} Leclerc (a1) - Carte postale © Delcampe vers 1960 – Reconstruction de la façade avec des encadrements en brique (a2) et une corniche en brique à crémaillère (a3) - Réalisation récente d'un enduit ciment gommant les encadrements (a4)



Place de la Source Ferrugineuse - Carte postale © Mairie de Chenay et photo actuelle – Façade et toiture endommagées (b) - Fontaine Ferrugineuse (c) - Façade de maison éventrée au 5, Place de la Source Ferrugineuse (d), reconstruite avec des encadrements de baie en brique aujourd'hui peints

Ces 3 exemples de reconstruction montrent qu'elles ont été réalisées en conservant leurs implantations et leurs volumétries initiales. Les matériaux utilisés sont des moellons de récupération et des briques pour les encadrements de baies et les corniches.

b) Une typologie de construction avec des matériaux divers

La typologie « façades mixtes reconstruites » correspond aux façades qui ont été remaniées ou reconstruites après la Première Guerre mondiale et pour lesquelles plusieurs matériaux ont été utilisés. L'ampleur de la démolition, plus au moins importante, a induit l'utilisation de plusieurs matériaux dans la reconstruction :

- Les matériaux de récupération : les moellons de pierre calcaire et les blocs de pierre de taille calcaire de récupération.
- Les nouveaux matériaux industriels : la brique rouge, la brique silico-calcaire beige-jaune et les IPN (linteaux métalliques).



La brique silico-calcaire

La brique silico-calcaire est un mélange de calcaire, de sable siliceux, de chaux et d'eau moulé sous pression et ensuite séché à 200 degrés. Michaëlis⁷, chimiste des matériaux à Berlin, a été le premier à effectuer un mélange de chaux, sable et eau, durci sous pression de vapeur. Son brevet, déposé en 1880, a été le véritable catalyseur. 14 ans après, la première presse est entrée en exploitation à Neumünster. Parallèlement, il a été découvert qu'un stockage des mé-

lances destinés au processus de calcination de la chaux était absolument indispensable. C'est pourquoi, 1894 est la date effective de la naissance de la brique silico-calcaire industrielle.

La briqueterie de Champigny⁸

La briqueterie fut fondée vers 1880 par Monsieur Coirin. La fabrication des briques se faisait par petites équipes de 5 personnes. Le travail était fait à la main. L'équipe que l'on nommait « table » fabriquait environ quatre mille briques par jour. Vers 1895, cette exploitation fut rachetée par les frères Bastin qui ont transformé l'usine par l'installation d'une machine VERKIN capable de produire 50 000 briques par jour. Des fours continus faisaient partie de la nouvelle installation. Après la guerre 14/18, les frères Bastin étant décédés, la briqueterie devenait Société des Tuileries et Briqueteries de la Marne sous la direction de Monsieur Lombard. Les fours continus de l'époque 1890 à 1928 avaient une contenance de 200 000 briques. La durée de cuisson des briques était de 48 heures à une température de 900 à 1 000 degrés. Le défournement s'effectuait 4 jours après le passage du feu. Un choix de tonalités diverses était fourni au client : rose violacé flammé, biscote flammé, saumon nuancé, corail nuancé, saumon rosé ou clair, chamois rosé, jaune, havane, blanc pierre, gris marne.



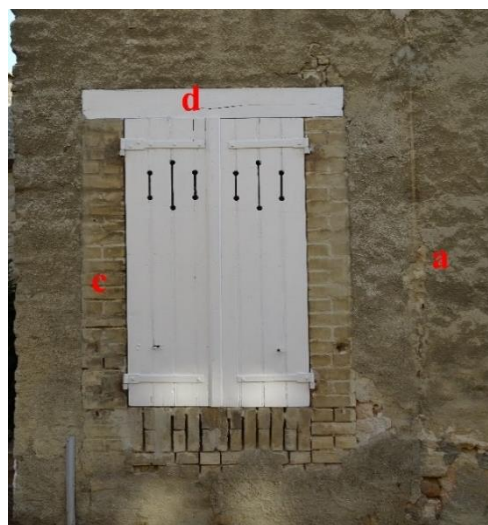
Rentrent dans cette catégorie, les façades qui ont été partiellement reconstruites avec une économie de moyens. Les façades ou les constructions entièrement reconstruites avec un style architectural propre ont été classées dans la typologie suivantes : « Façades briques, pierres et enduits ».

Exemples de façades mixtes reconstruites partiellement après la Première Guerre mondiale

⁸ Extrait du site de la Ville de Champigny - Témoignage, de mémoire, de M. Wafflard André, <http://www.champigny51.fr/histoire/LaBriqueterie.pdf>



Immeuble 56, rue du G^{al} Leclerc à Chenay : encadrements de fenêtre (a) et de porte charretière (b), en brique peinte (probablement silico-calcaire) ; Corniche à crémaillères en brique (d) et corniche en pierre de taille sur l'immeuble voisin (e) ; Pan coupé probablement créée lors de la reconstruction (f) ; Fenêtre avec un encadrement en pierre de taille calcaire (g) ; façade arrière en maçonnerie de brique silico-calcaire jaune (c)



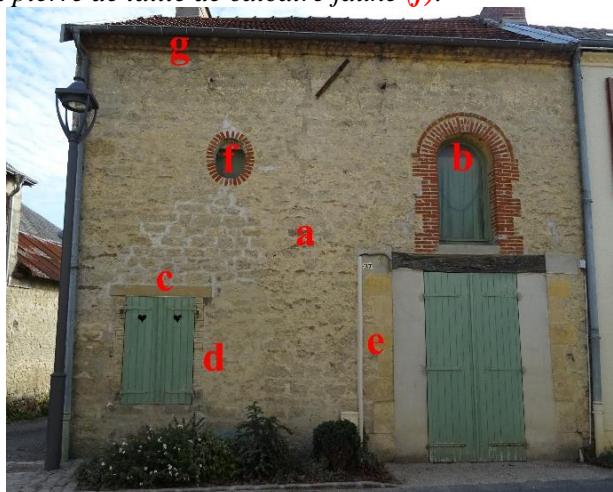
Immeuble 23, rue du G^{al} Leclerc à Chenay : maçonnerie de moellons de pierre avec un enduit balayé (a) ; Pignon en maçonnerie de brique silico-calcaire (b) ; Encadrements de fenêtres en brique silico-calcaire (c) et linteau en bois, (d) ; Corniche en pierre de taille (e) ; Pilier de portail en en brique silico-calcaire (f).



Immeuble 50, rue du G^{al} Leclerc à Chenay : Façade principale en maçonnerie de moellons de pierre rejointoyée (a) encadrements de porte et de fenêtres avec linteaux cintrés, en brique silico-calcaire (b) et corniche en brique en crémaillère (c) ; Pignon en maçonnerie avec un enduit balayé (d) et des encadrements de fenêtre en pierre de taille de calcaire jaune (e). Angle chanfreiné en pierre de taille de calcaire jaune (f).



1



2

1 - Façade 19, rue du G^{al} Leclerc à Chenay : maçonnerie de moellons de pierre rejointoyée (a) ; encadrement de fenêtre modifié avec un linteau en plein-cintre en brique rouge (b) et des jambages en pierre de taille de calcaire (c) ; Encadrement de baie en plein cintre en brique rouge (d) et d'oculus ovale en brique rouge(e).

2 - Façade 37, rue du G^{al} Leclerc à Chenay : maçonnerie de moellons de pierre rejointoyée (a) ; Encadrement de fenêtre avec un linteau en plein-cintre en brique rouge (b) ; Encadrement de fenêtre avec un linteau en pierre de taille de calcaire jaune (c) et des pied-droit en brique silico-calcaire (d) ; Pieds droit d'une ancienne porte charretière en pierre de taille de calcaire jaune (e) ; Oculus ovale en brique rouge (f) ; Corniche en brique rouge (g).

Enjeux et Orientations

La complexité des façades traduit leur histoire à travers les matériaux employés et leur mise en œuvre. Les modifications sont souvent liées aux destructions de la Première Guerre mondiale mais aussi à un changement d'usage de la construction. S'il est important de conserver ces traces de mémoire de ces façades, elles peuvent également continuer à évoluer pour s'adapter à un usage différent (perçement de nouvelles baies par exemple). Ces modifications devront cependant se composer avec les autres percements et avoir des proportions en rapport avec les percements existants.

4. Les façades en brique, pierre et enduit

a) Des styles architecturaux nouveaux

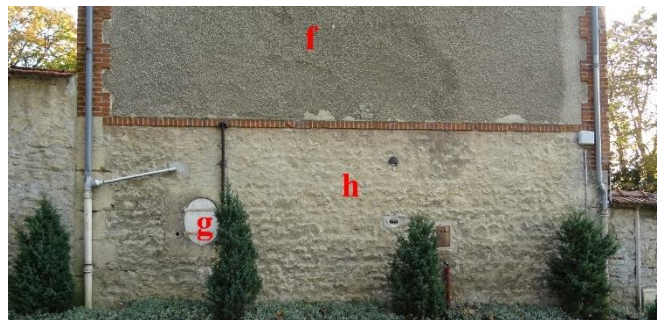
Au XIXe, les bourgeois se font construire des maisons qui s'inspirent du style architectural classique de l'aristocratie du XVIIIe siècle à travers le **style néoclassique**. Ce style est en vogue dans la 1^{ère} moitié du XIXe siècle. Les façades du style néoclassique ont la particularité d'être composées de travées de fenêtres régulières. Les percements sont axés et symétriques, reprenant le code classique. Elles possèdent des modénatures (corniches, bandeaux et encadrements de baie moulurés) dont la préservation est indispensable à la qualité architecturale de la construction.

Si le style néoclassique continue à être utilisé dans le deuxième moitié du XIXe siècle, un autre style architectural va voir le jour, le **style éclectique**. Les constructions de style éclectique vont utiliser plusieurs influences architecturales, les marier entre elles, avec une profusion de décors et de matériaux.

A partir du milieu du XIXe siècle, de nouveaux matériaux de construction se démocratisent comme la pierre de taille. Le développement des briqueteries industrielles, notamment celle de Champigny (voir encadré page 53), va favoriser l'utilisation de la brique. Les différentes couleurs de brique vont permettre de créer des appareils de brique polychromes beaucoup utilisés dans le style éclectique.

Le point commun entre ces deux styles architecturaux est la composition des façades et l'utilisation de plusieurs matériaux : la pierre de taille, les briques, la pierre meulière et les enduits. Plusieurs de ces constructions, notamment après la première guerre mondiale, vont s'inspirer de ces deux styles architecturaux.

Exemple d'immeuble en brique, pierre et enduit

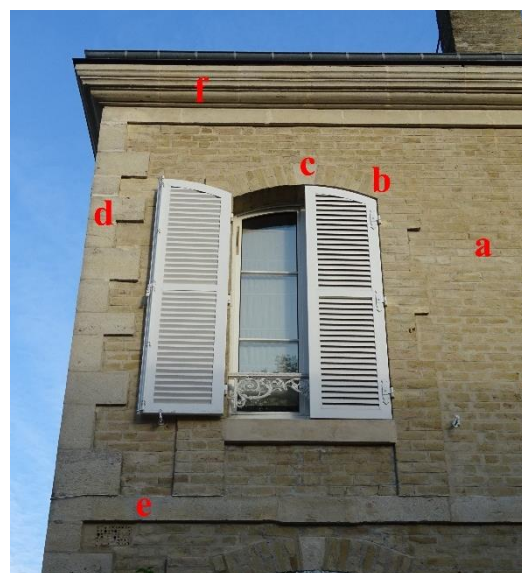


Immeuble 1, rue du G^{al} Leclerc à Chenay : Façade principale composée de 6 travées régulières de fenêtres et de deux lucarnes à deux pans (a) axées sur les baies inférieures ; Maçonnerie enduite (b) , encadrements de fenêtres avec des linteaux segmentaires en brique rouge (c) et clé de voute en pierre (d) ; Corniche en brique rouge posée en crémaillère (e) ; Pignon en maçonnerie avec un enduit balayé (f), soubassement en maçonnerie de moellons rejointoyés (h), et oculus avec encadrement en pierre de taille (g) .



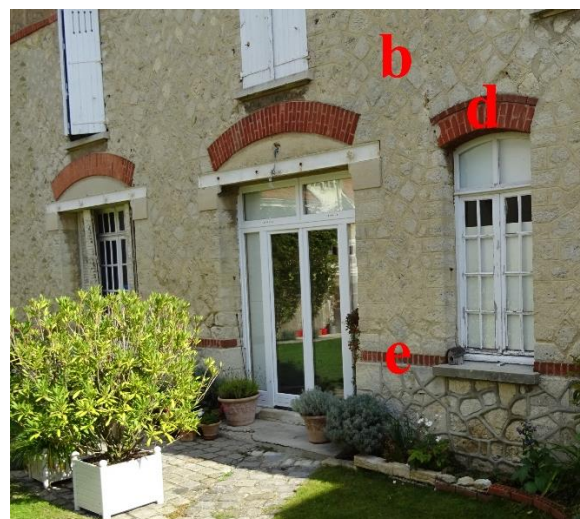
Façade 40, rue du G^{al} Leclerc à Chenay : Maçonnerie de moellons (a), recouverte d'un enduit balayé (b) ; Chainage harpé en brique rouge (c), encadrements de fenêtres et de porte avec des linteaux segmentaires en brique rouge (d) et une clé de voute en pierre (e) ; Corniche en pierre de taille moulurée (f), bandeau en pierre de taille (g).

Exemple d'immeuble en brique, pierre et enduit



Maison bourgeoise 1, rue du Cimetière à Chenay : Construction avec une toiture à 4 pans - Maçonnerie de brique silico-calcaire (a), encadrements de baies et linteaux segmentaires en brique silico-calcaire (b) et une clé de voute en pierre (c) ; Chainage harpé en pierre de taille de calcaire (d) ; Bandeau en pierre de taille (e) ;

Corniche en pierre de taille moulurée (f) ; Lucarne à fronton en pierre de taille de calcaire (g) ; Piliers de portail en pierre de taille (h) et portail en serrurerie (i) .



Immeuble 3, rue du Cimetière à Chenay : Construction couverte par une toiture à 4 pans avec un débord de toit et des liteaux apparents (a) ; Maçonnerie de moellons de pierre calcaire soit avec appareillage en opus incertum (b), soit recouvert d'un enduit à pierre vue (c) ; Linteaux de baies segmentaires en brique rouge (d) ; Encadrements de fenêtre en pierre de taille calcaire (d1) Bandeaux en brique rouge (e) ; Piliers en pierre de taille calcaire (f), surmontés d'un bandeau en brique (g).



Immeuble 14, rue du G^{al} Leclerc à Chenay : Construction couverte par une toiture à croupe (a), avec un débord de toit (b) soutenue par des aisseliers en bois (c) ; Lucarne pendante à croupe (d) ; Parement composé d'un appareil de brique rouge et de pierre de taille (e) et (g) ; Encadrements de baie harpés en brique et pierre de taille (f) ; Soubassement en pierre meulière (h) ; Enduit balayé (i).



Villa 4, rue St Nicolas Chenay : Construction couverte par une toiture à croupe (a), une toiture à demi-croupe (b) avec des débords de toit (c) ; Oriel (d) ; Pan de bois (e) ; Maçonnerie de moellons de pierre en opus-incertum (f) ; Bandeaux de brique rouge (g) ; Portillon en bois(h) dans le mur de clôture en moellon rejointoyé (i).